

# PANORAMA



LA FSU TERRITORIALE

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

« Panorama » est la revue de presse numérique de la FSU Territoriale. Non exhaustive, elle aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à capter l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues. Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

n°41

6 Mars 2023



## Communiqué Intersyndical – Nous exigeons le retrait du projet de réforme des retraites qui pénalise particulièrement les femmes

Malgré les nombreuses lois, les salaires des femmes sont toujours inférieurs de 25% en moyenne à ceux des hommes en 2023. Ceci en raison de temps partiels subis, de la ségrégation professionnelle, du plafond de verre, des interruptions de carrière et de politiques indemnitaires inégalitaires et au détriment de réelles politiques d'augmentation des salaires.

Les discriminations et inégalités professionnelles subies par les femmes durant toute leur carrière ne sont pas seulement reproduites au moment de la retraite mais fortement amplifiées. L'index Egalité professionnelle n'a d'ailleurs rien résolu pour les inégalités salariales dans le privé et ne résoudrait rien dans le secteur public.

Les femmes perçoivent des pensions de droit direct inférieures de 40% à celles des hommes, elles sont deux fois plus nombreuses à travailler jusqu'à 67 ans (fin de la décote), et 40% d'entre elles partent en retraite avec une pension incomplète.

Reporter l'âge de départ à la retraite à 64 ans, tout comme accélérer l'allongement de la durée de cotisation ne fera qu'aggraver la situation économique des femmes, comme le relève l'étude d'impact de la réforme.

Ce ne sont pas les mesurette d'amortissement (carrière longues, minimum retraite, Index seniors) qui compenseront ces régressions importantes pour l'ensemble des femmes.

Par ailleurs, atteindre l'égalité salariale, et favoriser le taux d'emploi des femmes sont des solutions pour renforcer l'équilibre financier du système par répartition. Ces pistes sont également écartées par le gouvernement.

Les organisations syndicales interprofessionnelles et de jeunesse appellent les travailleuses et travailleurs à se saisir du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour dénoncer partout l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes.

Paris, le 27 février 2023

LE 16 FÉVRIER, HORS AGENDA OFFICIEL, MACRON A REMIS TRÈS DISCRÈTEMENT LA LÉGION D'HONNEUR AU CHAMPION DU MONDE DE L'ÉVASION FISCALE, JEFF-AMAZON-BEZOS



LE DESSIN



# Réforme des retraites :

# dans l'action pour gagner !



Depuis le 19 janvier dernier, nous faisons massivement la démonstration de notre détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures. Cette force collective a permis de rouvrir le jeu, maintenant que ce mouvement s'est levé, il est certain que **NOUS POUVONS GAGNER** le retrait de ce projet injuste et brutal !

**LES 64 ANS, C'EST NON !**

**L'ALLONGEMENT DES DURÉES DE COTISATION, C'EST NON !**

**NON** À LA REFORME DES RETRAITES **LE 7 ON ARRÊTE TOUT...**



Après une journée d'actions interprofessionnelles sur l'ensemble du territoire le 16 février et la multiplication des interpellations de député-es et sénateurs-trices dans leurs circonscriptions, nous appelons, dans le cadre de l'appel interprofessionnel à durcir le mouvement et à mettre la France

à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain.

Le 7 mars sera une nouvelle montée en puissance du mouvement, les grèves massives doivent permettre de fermer totalement un grand nombre de services, écoles, collèges, lycées, etc.







# Réforme des retraites :

# dans l'action pour gagner !



Le 7 mars, on arrête tout, le 8 mars grève féministe.  
D'ici là faisons monter la pression !

## ... LE 8 EN GREVE FEMINISTE !



Les inégalités salariales entre les Femmes et les Hommes qui persistent de manière alarmante, sont encore renforcées au moment de la retraite. Les causes pourtant identifiées : part variable de rémunération, temps partiel, ségrégation professionnelle, plafond de verre ..., ne bénéficient pas d'une politique volontariste ni de financement suffisant pour les éradiquer. Pire, les mesures envisagées dans cette réforme des retraites, le décalage à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation vont encore aggraver la situation économique des femmes. Nous appelons à faire

du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes, une journée de grève et de manifestations pour dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes. Si le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à cette montée en puissance de la contestation populaire et s'entêtaient dans leur réforme injuste et brutale, d'autres mobilisations d'ampleur seraient organisées très rapidement pour obliger au retrait de cette réforme.

**RÉFORME DES RETRAITES**  
**RETRAITÉES À 60 ANS : OUI !**

**MALTRAITÉES**  
**JUSQU'À 64 ANS : NON !**

**ENGAGÉ-ES POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**

# LE 7 ET LE 8 MARS, TOUTES & TOUS EN GRÈVE & EN MANIFESTATION



# Capitalisation, l'autre nom

Les plus grosses manifestations de l'histoire de Rodez. Records battus à Laval ou Clermont-Ferrand. Deux cent mille personnes à Marseille. Depuis des semaines, la mobilisation est puissante. Sans doute parce que l'enjeu excède l'âge de la retraite et le texte examiné au Parlement. Dans les rues de France, on rejette aussi une société du chacun pour soi, où l'accumulation spéculative l'emporte sur la solidarité.

PAR GRÉGORI RZEPSKI

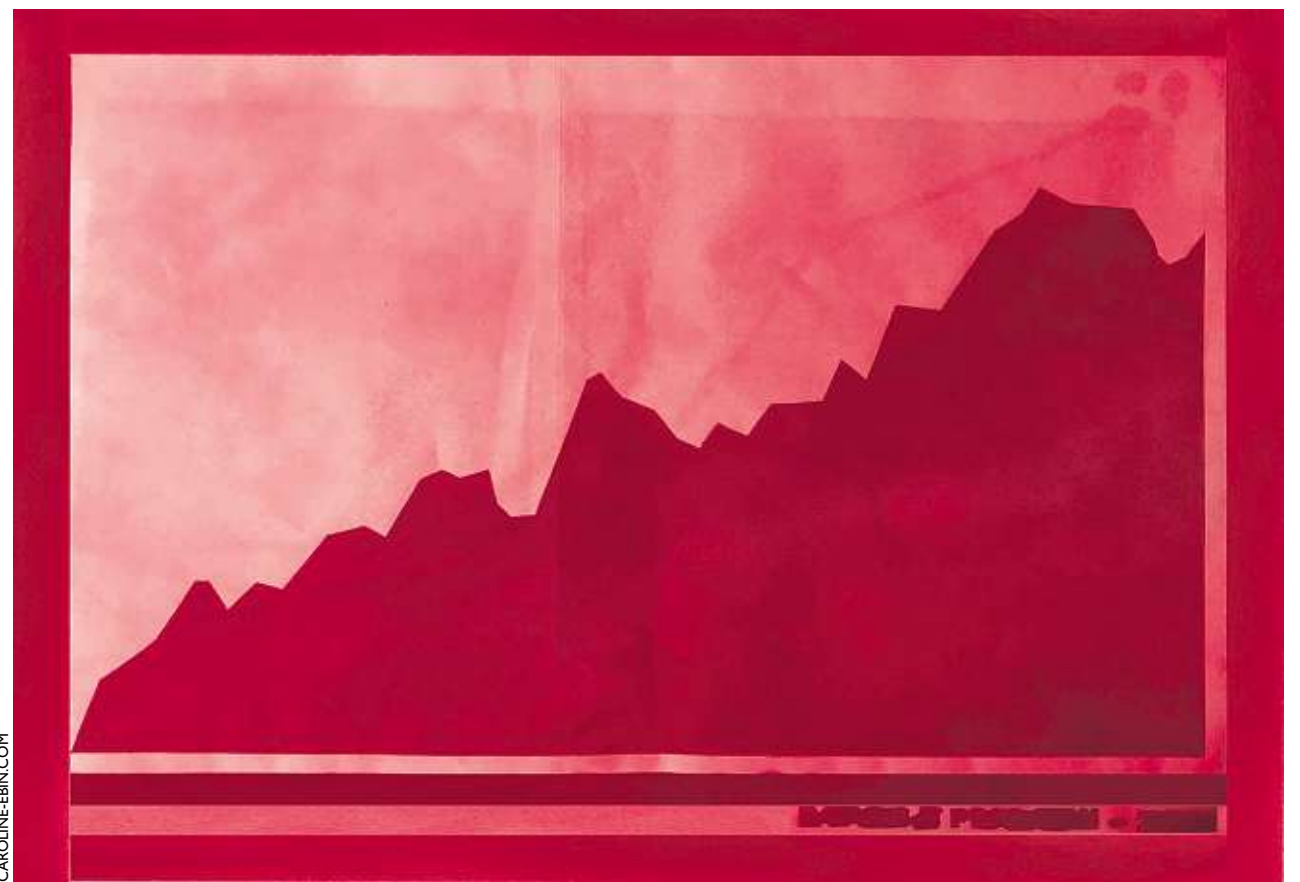
TOUT le monde ou presque adore la répartition. Même M. Emmanuel Macron. Un système où « celui qui travaille paye pour celui ou celle qui est à la retraite, expliquait le président de la République en 2019 à Rodez, c'est notre force ». La première ministre, Mme Élisabeth Borne, déclare se battre pour éviter sa disparition « au profit de la retraite par capitalisation, qui incarne le règne du chacun pour soi (1) ». Seuls quelques forcenés se risquent encore à soutenir que chaque actif devrait financer l'essentiel de sa propre retraite par l'épargne et les revenus tirés de son placement. Ainsi, M. David Lisnard, maire Les Républicains (LR) de Cannes, où vivent 34 % de retraités selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), une des villes les plus chères du monde. Ou M. Philippe Juvin, député (LR) des Hauts-de-Seine, qui, en 2021, a retiré 209 455 euros de revenus net du cumul de ses mandats et de son activité de médecin (2). Ou encore quelques think tanks droits dans leurs bottes – la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (Ifrap) de Mme Agnès Verdier-Molinié, les Instituts Molinari et Sapiens – ainsi que leurs relais, le quotidien *L'Opinion*, Dominique Seux sur France Inter ou dans *Les Échos*.

Ces quelques rares voix exceptées, la répartition ne compterait guère d'ennemis. Et pourtant, comme le constatait récemment *Le Monde*, elle « cède peu à peu du terrain (3) ». Alors qu'en 2011 9,7 millions de personnes cotisaient à un régime facultatif par capitalisation d'entreprise ou à des produits d'épargne-retraite individuels, on en comptait 15,3 millions dix ans plus tard. Au cours de la décennie, le montant total des versements collectés par ces dispositifs a quasiment doublé, s'élevant désormais à près de 20 milliards d'euros par an. Dès lors, si les prestations servies en 2021 n'ont correspondu qu'à 2,3 % de toutes celles versées au titre de la retraite, cette proportion, en constante augmentation, devrait s'envoler à moyen terme. D'ailleurs, les assureurs l'anticipent : depuis dix ans, le montant de leurs provisions au titre des retraites supplémentaires – c'est-à-dire des réserves constituées afin de garantir le paiement de prestations à venir – a crû de plus de 70 %, pour dépasser les 250 milliards d'euros. Il excède ainsi très largement celui des réserves imposées par la loi au titre des régimes complémentaires obligatoires (Agirc-Arrco notamment), soit un peu moins de 150 milliards (4).

## À quoi rêvent les sociaux-démocrates ?

COMMENT expliquer une évolution d'une telle importance pour une population qui n'avait rien demandé ? Comment ce projet a-t-il autant avancé en une décennie alors que ni la réforme de l'assurance-vieillesse de M. Nicolas Sarkozy en 2010, ni celle de M. François Hollande en 2013 ne prévoyaient l'extension du domaine de la finance aux retraités ?

Dans les années 1980, alors que surgit la crainte d'un déséquilibre entre actifs et retraités, un débat sur le recours à la capitalisation est lancé « avec le soutien des institutions financières et particulièrement du secteur des assurances qui y voit un nouveau marché (5) », comme l'expliquera M. Michel Laroque, ancien haut fonctionnaire au ministère des affaires



CAROLINE EBIN. – « Love Investment 1 » (Investissement amoureux 1), de la série « Love Love », 2021

sociales. Le krach boursier de 1987 modère provisoirement les ardeurs réformatrices. Mais, au cours des années suivantes, les rapports de la Banque mondiale ou le droit de l'Union européenne diffusent et imposent comme légitime une vision de la retraite en trois piliers – la répartition, la capitalisation et l'épargne individuelle. Ces organisations internationales contribuent ainsi à encourager la financiarisation des pensions là où prévalaient l'impôt ou la cotisation sociale (6). En 1991, dans *L'Heure des choix* (Odile Jacob), M. Hollande et son camarade socialiste Pierre Moscovici peuvent présenter le recours aux fonds de pension comme un « rêve à la fois capitaliste et social-démocrate [qui] fait pâlir le modèle français, où nos entreprises combinent trop souvent un endettement élevé, consenti à des taux d'intérêt prohibitifs, et des fonds propres insuffisants, sans association probante des salariés à la marche de l'entreprise ».

C'est le temps de la pédagogie ; le temps de la dépolitisation où l'empire des experts écrase les choix démocratiques. Le temps

aussi de l'engouement médiatique pour les modèles étrangers dont la modernité supposée rendrait la Sociale archaïque ; le modèle néerlandais ; celui du Royaume-Uni de M. Anthony Blair où les fonds de pension détiennent des centaines de milliards d'euros d'actifs. Les publications s'enchaînent – universitaires, institutionnelles ou patronales, comme celles de France Pensions, une association présidée par le futur conseiller social de M. Sarkozy, M. Raymond Soubie, qui regroupe des dirigeants d'entreprise – et promeuvent la capitalisation sous ses différentes formes. Alors qu'en 1980 un rapport du Commissariat général du Plan la dénonçait comme « une régression sociale fondée sur des illusions économiques (7) », en 1999 le commissaire Jean-Michel Charpin lui-même la soutient dans « L'avenir de nos retraites », une réflexion menée à la demande du premier ministre, M. Lionel Jospin, et fondée sur des comparaisons aux modèles américain, canadien ou britannique : « La technique de capitalisation collective, résumé M. Charpin, pourrait apporter un appui utile à la gestion en répartition du système français de retraite. » L'année précédente,

dans une note pour le Conseil d'analyse économique (CAE), M. Olivier Davanne, ancien banquier d'affaires chez Goldman Sachs, avait, pour sa part, tiré argument de la flambée en cours des valeurs boursières pour critiquer le médiocre rendement de la répartition.

(1) Entretien au *Journal du dimanche*, Paris, 5 février 2023.

(2) Déclaration d'intérêts et d'activités déposée à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) le 28 juillet 2022.

(3) Aurélie Blondel, « Retraites : la capitalisation s'installe à bas bruit chez les Français » et « Le PER, un "bulldozer" de la défiscalisation », *Le Monde*, 16 février 2023.

(4) Jeu de données mis en ligne le 7 février 2023, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

(5) Michel Laroque, « L'adaptation de la politique d'assurance vieillesse au vieillissement », *Vie sociale*, n° 15, Paris, 2016.

(6) Cf. Gaël Coron, « L'inscription des retraites dans la politique de l'Union européenne », dans Nicolas Castel et Bernard Friot (sous la dir. de), *Retraites : généraliser le droit au salaire*, Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine, 2022.

(7) « Vieillard demain », rapport du groupe Prospective personnes âgées pour le VIII<sup>e</sup> Plan, La Documentation française, Paris, 1980.

# Emplois, salaires, pensions,

Départs plus tardifs, retraites moins élevées : la bataille en cours a mis en évidence les inégalités subies par les femmes. Si le projet du gouvernement les aggrave à l'évidence, quelles mesures y remédieraient ?

PAR CHRISTIANE MARTY \*

« S'vous reportez l'âge légal, a dû admettre M. Franck Riester, les femmes sont évidemment un peu pénalisées. » Le 23 janvier dernier, sur LCP, le ministre des relations avec le Parlement concédait l'évidence. Les intéressées, elles, n'avaient pas eu besoin de lui pour advenir à la lucidité : selon un sondage publié par l'IFOP une semaine avant ses déclarations, 73 % d'entre elles s'opposaient à la retraite à 64 ans, soit un niveau de rejet supérieur de six points à celui des hommes. Comme l'avaient affirmé ceux de M. Jean-Marc Ayrault en 2013 et de M. Jean Castex en 2019, le gouvernement de Mme Élisabeth Borne soutient depuis des mois qu'il poursuit un objectif de justice (1). Mais plus rien n'y fait.

Préconisée par de grandes institutions comme le Fonds monétaire international (FMI) ou la Commission européenne, la même logique s'observe un

peu partout depuis trente ans. Les réformes successives visent la limitation, voire la réduction, de la part de la retraite publique par répartition dans la richesse nationale et, ce faisant, à terme, l'extension du champ de la capitalisation (*lire ci-dessus*). Toutes tendent à baisser le niveau des pensions en durcissant les conditions requises pour les obtenir à taux plein (2). Et, de ce fait, toutes renforcent le lien entre cotisations versées au cours de la carrière (les contributions) et pensions reçues. Plus le montant des secondes est fonction des premières, plus le système est dit contributif. Or cette corrélation accentuée entre montant des pensions et « effort contributif » affaiblit la part de solidarité dans la détermination des retraites.

Divers dispositifs existent en effet qui visent à compléter les pensions des personnes ayant soit connu des périodes de chômage, de maladie, de retraits d'activité liés aux enfants, soit exercé des métiers pénibles ou des carrières longues. Ils sont essentiels aux femmes, qui bénéficient notamment des majorations de durée de cotisation et des minima de pension. Le renforcement de la contributivité sanctionne toutes les carrières hachées, raccourcies et moins rémunérées ; il pénalise donc en majorité celles des femmes dans une société où la division du travail, salarié ou domestique, reste régie par la domination patriarcale. À partir des années 1960, du fait de la participation accrue des femmes au marché du travail et de leurs meilleures qualifications, les écarts de pension avec les hommes diminuent ; mais cette réduction a été freinée par les effets des réformes successives et, depuis sept ou huit ans, ils stagnent. Aujourd'hui, les pensions de droit direct des hommes sont supérieures de 67 % à celles des femmes. Le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié en septembre dernier précise en outre

que « 10,4 % des femmes retraitées sont pauvres, contre 8,5 % des hommes retraités », et que « cet écart a tendance à se creuser depuis 2012 ».

Cette situation résulte des réformes conduites depuis celle mise en œuvre par M. Édouard Balladur et son gouvernement en 1993 (3). Mais elle découle aussi d'une inadéquation aux évolutions de la famille et de l'emploi. À sa création, et dans les décennies suivantes, notre système de retraite a certes permis un progrès social majeur en affirmant la solidarité entre les générations. Mais, dans le modèle qui prévaut alors, il incombe à l'homme de percevoir les revenus de la famille : il travaille à temps plein, sans interruption de carrière (le chômage n'est pas encore un problème), il cotise et bénéficie de droits propres à une couverture sociale, dont la retraite. Sa femme s'occupe du foyer et des enfants, et bénéficie de droits dérivés en sa qualité d'épouse. Ce qui relève d'une logique de dépendance.

## Tirer le fil des inégalités pour envisager des solutions

Si, à partir des années 1960, l'emploi des femmes se développe massivement, à temps complet dans un premier temps, il se caractérise néanmoins par des interruptions de carrière dès lors qu'elles assument l'essentiel de la prise en charge des enfants. À compter des années 1990, les politiques publiques de lutte contre le chômage encouragent le temps partiel. En pratique, il va concerner essentiellement les femmes, enjoignant à concilier vie familiale et vie professionnelle. Près d'un tiers d'entre elles travaillent ainsi à temps partiel au début des années 2000.

Le modèle, avec des carrières plus courtes et des périodes de temps partiel, est donc différent de celui des hommes sur lequel a été conçu le calcul des droits de retraite... D'une part, les périodes à temps partiel pénalisent fortement le niveau de pension ; d'autre part, le calcul du montant de celle-ci se révèle discriminant pour les carrières courtes – du fait de la prise en compte des vingt-cinq meilleures années de salaire depuis 1993, au lieu des dix meilleures, et de la décote. Celle-ci constitue une double pénalisation des carrières incomplètes, comme l'avait reconnu M. Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites jusqu'en 2019 (4). La pension est en effet déjà calculée au prorata de la durée de carrière réalisée par rapport à la durée exigée. La décote constitue un abattement supplémentaire de 5 % par année manquante. Pour éviter de la subir, ce sont ainsi 19 % des femmes et 10 % des hommes de la génération 1950 qui ont attendu l'âge qui annule la décote (67 ans) pour liquider leur retraite (5).

Tirer ainsi le fil des inégalités de pension permet d'identifier ce qui dans le système de retraite lui-même contribue à défavoriser plus particulièrement les femmes. Et à envisager des solutions pour y remédier. À cet égard, il va de soi que les droits fami-

(1) Lire « La double peine des femmes », *Le Monde diplomatique*, septembre 2013, et « Au nom de l'équité, davantage d'inégalités », mai 2019.

(2) Lire Michaël Zemmour, « Bientôt, la retraite à 70 ans ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2022.

(3) Lire Martine Bulard, « Briser le collectif », *Le Monde diplomatique*, janvier 2020.

(4) Dans son rapport intitulé « Pour un système universel de retraite » remis le 18 juillet 2019.

(5) « Les retraités et les retraites », direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Paris, 2022.

\* Chercheuse, membre du conseil scientifique d'Attac et de la Fondation Copernic. Auteure de *L'Enjeu féministe des retraites*, La Dispute, Paris, à paraître le 21 avril 2023.



EN EMBUSCADE

# de la réforme des retraites

En pratique, cependant, malgré cette mobilisation des élites, la cause de la capitalisation progresse alors assez peu. Le mouvement contre le plan Juppé de 1995 a mis en évidence l'attachement de la population française à la répartition et à la Sécurité sociale... ainsi que sa détermination à les défendre. Les compagnies d'assurances redoutent quant à elles la concurrence de fonds de pension qui viendraient capter une part significative de l'épargne, au détriment notamment de l'assurance-vie. Au cours des années 1990, elles convainquent l'exécutif français de freiner l'adoption d'une directive européenne sur

le cadre d'exercice de ces fonds qui n'interviendra qu'en 2003. Et si, en janvier 2008, le rapport de la commission pour la libération de la croissance – présidée par M. Jacques Attali et animée par M. Macron – propose l'affiliation automatique aux fonds de pension, le sort de ces derniers est scellé quelques mois plus tard par le krach financier, qui achève de discréditer leurs promoteurs français et les modèles donnés en exemple. Au dernier trimestre de la même année, 925 000 Américains âgés doivent reprendre le travail à la suite de l'écroulement de leurs systèmes de retraite. 104 000 ont plus de 75 ans (8).

*Français*». Et, le 16 janvier 2023, dans un billet pour le site Boursorama, M. Philippe Trainar, *chief risk officer* chez le réassureur Scor, dramatise la situation du système par répartition («*massivement déficitaire*») : «*Pour les Français qui ne sont ni fonctionnaires ni éligibles au minimum vieillesse, il est encore plus impératif aujourd'hui qu'hier de se constituer une épargne-retraite qui leur permette de lisser un tant soit peu leur niveau de vie au cours du cycle de vie.*»

Dans leurs réclames, les assureurs mettent aussi en avant l'importante défiscalisation que permet la souscription d'un PER. Ils relaient le discours à la profession de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, qui se vantait le 25 octobre 2019 d'avoir offert un «*considérable*» avantage. Désormais, il est en effet possible de déduire de ses revenus d'activité les fonds ainsi placés, dans la limite de 32 419 euros. Mais cela ne suffit pas au lobby. Dans ses «*propositions pour l'élection présidentielle*» parues au début de l'année dernière, France assureurs a demandé le doublement de cette incitation.

À l'hiver 2019-2020, de très nombreux Français s'étaient pourtant mobilisés contre un projet de réforme dit «*systémique*» qui aurait dégagé des perspectives aux fonds de pension ou aux gestionnaires d'actifs comme BlackRock (10). La population n'a jamais voté pour cet essor de la capitalisation, pas plus que pour le démantèlement de La Poste, de l'université, des petites et moyennes lignes de trains. Dans tous ces cas, la dégradation de la qualité des prestations rendues a obligé les usagers à

riches est quatre fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres. Le taux d'épargne, dix fois. Cette capacité à mettre de l'argent de côté croît donc beaucoup plus vite que la faculté d'en gagner. Et aux plus modestes il ne reste presque rien chaque mois. Tout le monde adorera la capitalisation ?

GRÉGORY RZEPSKI.

(8) Laurent Carroué, «*La crise économique et financière états-unienne : enjeux géographiques et géopolitiques*», *Hérodote*, n° 132, Paris, 2009.

(9) Julien Duval, *Le Mythe du «*trou de la Sécurité*»*, Raisons d'agir, Paris, 2008.

(10) Lire Sylvain Leder, «*BlackRock, la finance au chevet des retraités français*», *Le Monde diplomatique*, janvier 2020.

## Mieux vivre votre argent

ET pourtant la capitalisation se relève une fois encore. Là où elle dominait comme là où elle émergerait. Aujourd'hui, deux fois plus de Français y recourent qu'avant la crise de 2008. Car, en réalité, sa montée en puissance procède surtout de la conjonction dans la durée du déséquilibre des comptes sociaux, de la détérioration du niveau de vie des retraités et de l'instauration des dispositifs de retraites supplémentaires. Bref, d'une mécanique qui consiste à dégrader ce qui fonctionne pour imposer comme une fatalité ce dont nul ne voulait. Il y a d'abord la réduction du «*coût du travail*». Les exonérations de cotisations sociales ou les politiques de gel des salaires, dans la fonction publique en particulier, assèchent les recettes des régimes de retraite. Les discours de peur entretiennent le «*mythe du trou de la Sécurité*» (9) et justifient la régression sociale. Il y a, ensuite, une dégradation du niveau des pensions, dès la première contre-réforme, en 1993, qui conduit à les calculer en fonction des vingt-cinq meilleurs salaires annuels, au lieu de dix, la tendance s'accroissant nettement au cours de la période récente. Il y a enfin l'anxiété qui grandit. L'inquiétude de la pérennité du système par répartition, l'inquiétude de ce qu'on percevra au terme de sa carrière. Et la tentation de se tourner vers les produits par capitalisation que le législateur a créés, avant de les rassembler en un produit unique en 2019, le plan d'épargne-retraite (PER).

En 2022, le nombre de nouveaux souscripteurs de ce plan a augmenté de 30 % par rapport à l'année 2021, déjà excellente. Et le «*placement n'est pas le seul à profiter de l'anxiété des épargnants en matière de retraite*», constatait *Le Figaro* le 3 février

dernier. *Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), qui investissent dans des immeubles (bureaux, commerces) et reversent un rendement régulier, ont aussi fait carton plein l'an passé*. Certaines des institutions financières qui commercialisent ces produits n'hésitent pas à profiter de ces craintes. En juillet 2019, AXA met en ligne une publicité. «*L'équilibre financier du système de retraite est aujourd'hui remis en cause*», peut-on lire sur cette infographie, et «*la baisse programmée des futures pensions*» devrait convaincre de l'«*attractivité de l'épargne-retraite*». Le 5 décembre dernier, alors que le gouvernement Borne finalise son projet de réforme, c'est au tour de Crédit agricole assurances d'annoncer dans un communiqué de presse le lancement de son fonds de retraite professionnelle supplémentaire, «*à l'heure où la préparation de la retraite apparaît comme une préoccupation majeure de nombreux*

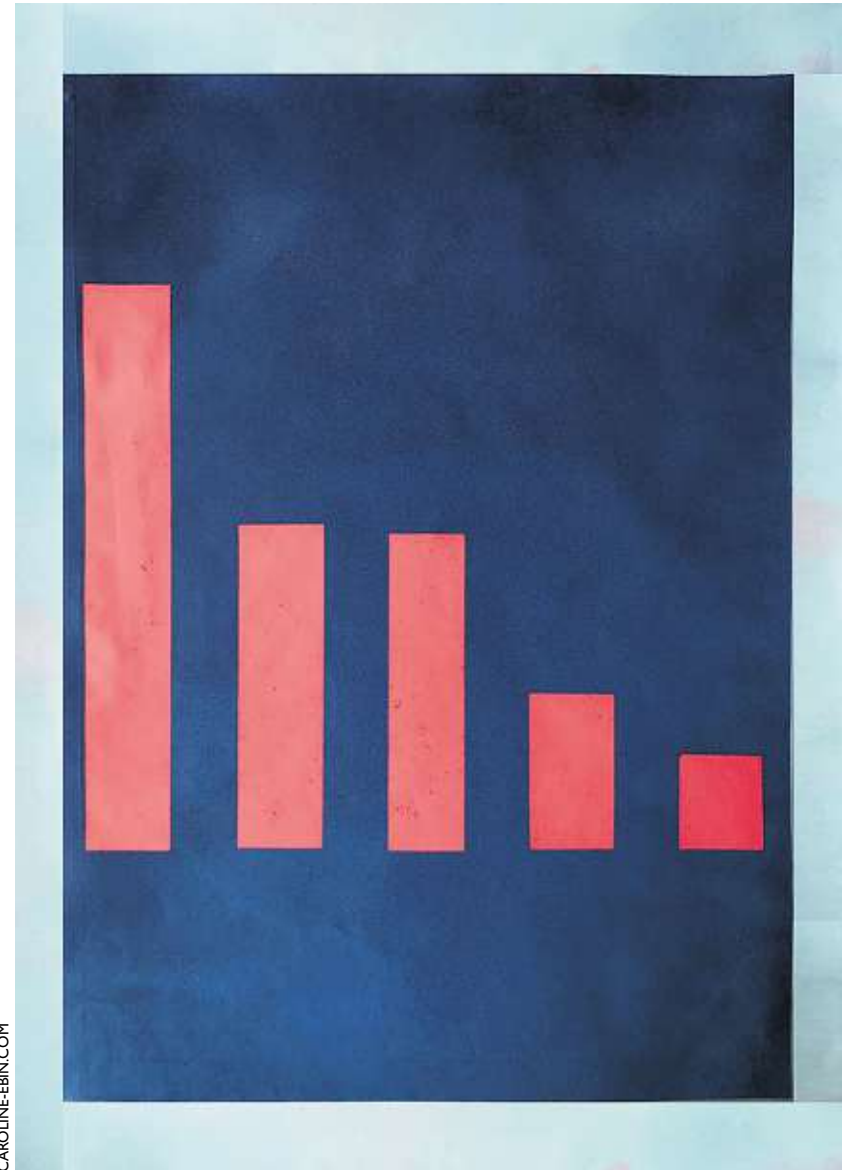
## Des systèmes multiformes

PAR-DELÀ la distinction de principe, chaque système de retraite peut lui-même revêtir des formes assez différentes.

Des régimes de base et des régimes complémentaires prennent en charge la répartition. Elle relève, dans les deux cas, de la solidarité intergénérationnelle ; les retraites d'aujourd'hui sont financées par les cotisations actuelles. Mais le fonctionnement des régimes de base, par annuité, se distingue de celui en accumulation de points de l'Agirc-Arrco qui sert des retraites complémentaires proportionnelles aux rémunérations perçues.

La souscription à un produit de retraite par capitalisation est, quant à elle, individuelle ou collective. En France, il existe des plans épargne retraite (PER) entreprise (*lire ci-dessus*). Il existe également un établissement public en charge de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). Abondée par une part des primes administratives, cette entité gère ses 40 milliards d'euros d'actifs comme un fonds de pension anglo-saxon, en capitalisant les cotisations et en versant le produit à ses adhérents quand ils cessent le travail.

LUDMILLA CRÉMOUX.

CAROLINE EBIN. – «*Break Up*» (Rupture), de la série «*Love Love*», 2021

# debout les femmes !

liaux accordés au titre des enfants restent indispensables pour atténuer les inégalités de retraite entre les sexes, tant que la prise en charge des enfants n'a pas évolué et reste principalement dévolue aux femmes. Mais il ne peut pas être non plus question de faire du renforcement de ces droits l'outil d'une politique en faveur de l'égalité de pension. Ils ne font en effet que compenser (très partiellement) a posteriori les inégalités sans agir à leur source... quand ils ne contribuent pas à les entretenir en enfermant les femmes dans le rôle de mère.

## L'autonomie financière décisive pour l'émancipation

Si une institution sociale comme la retraite attribue des droits supplémentaires aux femmes en lien avec les enfants, elle perpétue nécessairement l'idée que les femmes auraient vocation à s'en occuper. Or une politique progressiste cohérente doit contribuer tout à la fois à la réduction des inégalités de pension entre les sexes et à la transformation du modèle de protection sociale : cela signifie non pas renforcer des droits complémentaires pour les femmes – ce qui serait contre-productif car entretenant la division sexuelle du travail – mais renforcer leur droit propre à une pension à taux plein. Un système de retraite devrait en effet permettre à toute personne de se constituer des droits à une pension suffisante, les dispositifs de solidarité assurant des compléments pour les accidents de parcours.

D'une part, cela suppose d'agir dans le système de retraite en corrigeant ce qui défavorise les carrières plus courtes des femmes, et, pour commencer, à supprimer la décote. Cela suppose aussi de ren-

forcer le lien entre la pension et les meilleurs salaires de la carrière, à l'opposé de l'évolution actuelle qui renforce le lien entre cotisations versées et pension. Cela suppose enfin de retenir une durée de carrière complète qui corresponde à la réalité du marché du travail. Tel n'est pas le cas aujourd'hui : les durées de carrières validées diminuent depuis la génération 1955, selon le COR, alors que celle exigée de cotisation continue d'augmenter. L'écart se creuse ainsi entre les deux, programmant une baisse accrue des pensions. Un changement progressiste de modèle pourrait ainsi rapprocher la durée de cotisation requise de la carrière moyenne des femmes.

D'autre part, et surtout, il est essentiel d'agir en amont de la retraite pour éradiquer les inégalités en matière de salaires, de carrières et d'accès des femmes à un emploi. Ce qui implique la transformation des rapports sociaux de sexe dans l'ensemble de la société. Et de déterminer quel est le modèle d'égalité souhaité. La perspective féministe d'émancipation tourne le dos à la conception de rôles complémentaires pour les femmes et les hommes qui se traduit, partout, par la dévalorisation du rôle féminin. Il ne s'agit pas non plus de faire rentrer les femmes dans le «*moule*» masculin du monde existant. Au contraire, c'est un modèle dans lequel, par exemple, les parents s'investiraient autant dans l'éducation des enfants. Les tâches domestiques et parentales étant partagées à égalité, les mères n'auraient plus à se retirer de l'emploi, ni à travailler à temps partiel.

L'autonomie financière est décisive pour l'émancipation des femmes, pour leur assurer par l'acquisition de droits propres les moyens d'existence sans dépendre ni d'un statut conjugal, ni de la stabilité toujours incertaine d'un couple. Avoir un emploi, de

qualité, à temps complet, ne pas subir d'inégalités salariales – ce qui implique aussi la revalorisation des métiers à dominante féminine – sont des conditions indispensables non seulement pour la retraite future des femmes, mais pour leur autonomie tout au long de la vie. C'est en même temps un levier très efficace pour améliorer le financement des pensions, l'égalité salariale et l'égalité des taux d'activité procurant un supplément non négligeable de gains de cotisations.

## Favoriser l'émergence d'un nouvel imaginaire

En 2021, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les taux d'activité des femmes et des hommes entre 25 et 54 ans étaient de 84 % et 92 %, soit un écart de 8 points. S'ils avaient été égaux, c'est 1,1 million de femmes de plus qui seraient en activité. Alors que, depuis quarante ans, l'écart s'est continuellement réduit, son niveau actuel est pérennisé tel quel dans les projections de l'Insee et du COR jusqu'en 2070. Cela traduit une résistance au progrès relevant de l'idéologie conservatrice en matière d'emploi des femmes !

Lever les obstacles à l'emploi des femmes implique encore de répondre de manière satisfaisante aux besoins liés à l'accueil de la petite enfance. Même si la situation en France est meilleure que dans les pays voisins, près d'un million d'enfants de moins de 3 ans, soit la moitié, ne trouvent pas de place d'accueil (6). La promesse de la première ministre Elisabeth Borne faite en juillet 2022 de créer 200 000 places en crèche paraît donc loin du compte. Satisfaire ces besoins, ainsi que ceux dans les services auprès des personnes

en perte d'autonomie, dans le cadre de services publics améliorés, permettrait de créer de nombreux emplois, qui auraient vocation à s'adresser aux hommes comme aux femmes, et dont il faudrait reconnaître la valeur. Tout ce pan de l'activité humaine, assuré essentiellement par les femmes dans la sphère marchande comme dans le secteur public, crée le lien social.

En prendre conscience favoriserait l'émergence d'un nouvel imaginaire et conduit, plus largement, à s'interroger sur le sens du travail, sur nos modes de vie, sur la nature et les priorités de la production économique. L'enjeu féministe rejoint, à cet égard, l'enjeu écologique. Dans les deux cas, c'est bien la question d'une réduction générale du temps de travail qui se pose, et non pas son augmentation : recentrer le travail autour des activités essentielles à la vie, tournées vers le bien-être, l'utilité sociale, l'attention à autrui et la préservation de la planète. Dans l'histoire longue de l'émancipation humaine, un élément-clé du progrès social a toujours été la réduction du temps de travail, à la journée, la semaine, puis sur l'ensemble de la vie.

La critique du système actuel de retraite ainsi couplée à l'affirmation d'une perspective féministe conduit progressivement à poser des jalons pour une transformation globale de la société. Atteindre l'égalité demandera certes du temps, mais l'invisibilisation actuelle du potentiel lié à l'emploi des femmes dans les réflexions des responsables, n'aide certainement pas à la faire advenir.

CHRISTIANE MARTY.

(6) «*L'accueil du jeune enfant en 2019*», Observatoire national de la petite enfance (Onape), 2020.



# Immigration : le Sénat se prépare à durcir le texte

- Les ministres de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et du Travail, Olivier Dussopt, sont auditionnés ce mardi devant la commission des Lois du Sénat.
- La majorité sénatoriale pourrait amender suffisamment le texte pour envisager de le voter.

## POLITIQUE

Jacques Paugam  
@jacques\_paugam

La réforme des retraites fait son entrée au Palais du Luxembourg, mais un autre texte, non moins polémique, suscite aussi l'attention des sénateurs. Ce mardi a lieu en commission des Lois du Sénat l'audition du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et du ministre du Travail, Olivier Dussopt, sur le projet de loi immigration et intégration. Le texte doit être examiné en première lecture à la chambre haute à la fin du mois de mars, avant son passage à l'Assemblée nationale.

Le contenu du texte s'inspire en partie d'un rapport du président de la commission des Lois au Sénat, François-Noël Buffet. Le même qui ouvrira ce mardi l'audition sur les principales mesures destinées à « contrôler l'immigration » et « améliorer l'intégration ». Ce qui devrait donner lieu au dépôt d'un certain nombre d'amendements en provenance de la majorité sénatoriale.

### Jambe gauche défaillante

« Gérald Darmanin, qui voit des parlementaires de droite toutes les semaines, a dit aux sénateurs d'enrichir le texte à leur convenance. Carte blanche, en quelque sorte », confie un cadre républicain. « Tout ce que LR a toujours demandé sur l'immigration, nous le proposons », justifiait déjà le ministre dans un entretien conjoint avec Olivier Dussopt accordé au « Figaro », en décembre dernier. Manière de préparer le terrain législatif après s'être dit « certain » d'arriver à « un compromis sans dénaturer le texte ».

Sur la méthode, le parallèle avec l'actuelle réforme des retraites, qui fait chaque année l'objet d'un amendement sénatorial, n'a pas échappé aux élus de tous bords. Mais là, le volet « intégration » du texte suscite les plus vives réticences chez les sénateurs. En cause, la création d'un titre de séjour « métiers en tension », qui tient lieu de « jambe gauche » du texte, à destination des travailleurs irréguliers. « On ne peut pas justifier la régularisation de clan-

destins par le simple fait de venir combler un manque de personnel dans les secteurs où il y a une forte pénurie », réfute Henri Leroy, sénateur LR des Alpes-Maritimes.

Appuyé sur sa « jambe droite », le projet de loi fait la part belle à des mesures plus répressives. Il s'agit de réduire le délai d'examen des demandes d'asile, de faciliter l'expulsion des étrangers ayant commis des délits ou crimes en France, ainsi que de réduire le nombre de protections juridiques contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF). Un versant « contrôle » que le Sénat souhaite durcir.

### La création d'un titre de séjour pour les métiers en tension cristallise les blocages.

« On sent bien que le gouvernement cherche une voie de passage vers un texte acceptable tant du côté des sénateurs que des députés, perçoit Roger Karoutchi, vice-président de la chambre haute. Darmanin veut à tout prix éviter le recours à un 49.3. »

Des pistes d'enrichissement existent déjà sur le durcissement des critères du regroupement familial ou le niveau de langue attendu s'agissant des contrats d'accueil. Reste que le retrait, ou du moins l'aménagement du dispositif « métiers en tension » par le biais de quotas définis par le Parlement, demeure un préalable.

Un risque pour l'exécutif qui doit se concilier les Républicains des deux chambres sans mécontenter son flanc gauche. Les députés LR ne cachent pas non plus vouloir placer le gouvernement dans l'embarras, peu importe l'apport du Sénat. « Les sénateurs vont tomber dans le piège tendu par Darmanin et voter un texte, certes durci, mais toujours aussi insuffisant », critique vertement Pierre-Henri Dumont, député LR du Pas-de-Calais. Et d'ajouter, catégorique : « Politiquement, on ne peut pas être un parti d'opposition et voter à la fois en faveur des retraites et de la loi immigration. » ■



Entre 200.000 et 300.000 postes sont à pourvoir dans l'hôtellerie-restauration, selon les syndicats patronaux. Photo Eric Tschaen/REA

## L'hôtellerie-restauration attend plus d'avancées pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre

**Au-delà de sa probable inscription sur la liste des métiers en tension, la filière plaide pour une régularisation des travailleurs étrangers présents sur le territoire.**

Yann Duvert  
@YannDuvert

S'ils n'entendent pas se mêler de querelles politiques, les professionnels de l'hôtellerie-restauration observeront avec la plus grande attention le parcours du projet de loi immigration, examiné à partir de ce mardi par la commission des Lois du Sénat. Et plus particulièrement l'une de ses mesures phares, qui doit créer un titre de séjour dédié aux secteurs touchés par une pénurie de main-d'œuvre. Seront concernées les professions inscrites sur la liste

des « métiers en tension », dont la dernière actualisation remonte à 2021. Pour l'instant, la filière n'y figure pas, au grand dam de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) et de son nouveau président, Thierry Marx. « Nous demandons que cette liste des métiers en tension soit actualisée, afin d'ouvrir les possibilités de recrutement, car nos besoins vont encore augmenter », martelait-il en décembre dans « Le JDD ». Cela devrait bien être le cas, ce qui permettra notamment de simplifier les démarches administratives.

### Parcours du combattant

Car aujourd'hui, l'emploi d'un travailleur étranger (hors UE) peut s'apparenter à un parcours du combattant. « Il faut d'abord que Pôle emploi publie une offre, puis attendre trois semaines sans qu'elle

ne soit pourvue. On doit ensuite vérifier les documents présentés par le candidat en les transmettant à la préfecture, qui régularise sa situation. Cela prend six mois en moyenne », détaille Franck Trouet, délégué général du Groupement des hôtelleries et restaurations (GHR).

Alors que l'hôtellerie-restauration compte entre 200.000 et 300.000 emplois vacants, son inscription sur la liste « est une des solutions, tout comme la régularisation des travailleurs étrangers qui sont déjà sur le territoire », poursuit le dirigeant.

L'enthousiasme est un peu plus modéré du côté de l'Umih, principal syndicat patronal de la filière. S'il salue le signal envoyé par le gouvernement, il regrette les conditions imposées aux travailleurs étrangers pour bénéficier du titre de séjour métiers en

tension (ancienneté de séjour d'au moins trois ans en France, activité professionnelle d'au moins huit mois lors des vingt-quatre derniers mois).

### Accélérer le processus d'intégration

« Nous cherchons de la compétence. Or, pour en trouver, l'une des options est de chercher à l'étranger », résume Olivier Dardé, porte-parole de la commission sociale de l'Umih. « Ce qu'on demande, c'est que lorsqu'on identifie quelqu'un à l'étranger, qu'on lui garantit un contrat de travail et un logement, on puisse rapidement l'intégrer. »

Le syndicat craint que le texte ne soit qu'une goutte d'eau dans un désert de candidats à l'embauche. Et que des milliers de serveurs, cuisiniers, femmes de chambre ou réceptionnistes continuent de manquer à l'appel. ■

## Ce que prévoit l'accord signé sur le partage de la valeur

### ENTREPRISES

Après la CFDT, FO et la CFTC, la CFE-CGC a décidé lundi de signer l'accord sur le partage de la valeur.

Leïla de Comarmond  
@leiladeco  
et Isabelle Couet  
@icouet

Et de quatre ! La CFE-CGC vient de décider lundi, lors de la réunion de son comité directeur, de signer, elle aussi, l'accord sur le partage de la valeur auquel ont abouti les négociations entre les partenaires sociaux le 10 février dernier. On n'attend plus que la décision de la CGT, mais celle-ci n'est entourée d'aucun suspense : ses négociateurs n'ont pas caché lors des discussions leurs désaccords de fond sur le sujet. L'accord n'en aura pas moins une très forte légitimité : le poids relatif des syndicats signataires avoisine donc les 75 %.

La CFDT a été la première à annoncer sa signature le 15 février, suivie de peu par la CFTC. Force ouvrière a pris un peu plus de temps que prévu, prenant soin de faire valider sa décision par sa commission exécutive, qui est sa direction élargie. Le sujet est en effet sensible, car historiquement, FO est hostile aux dispositifs d'épargne salariale.

L'accord a une dimension très politique à plus d'un titre. La négociation s'est ouverte à la demande du gouvernement, sous la pression de la menace du parti présidentiel

Renaissance de s'emparer du sujet. Sa conclusion est donc une forme de réponse à la tentation, maintes fois réitérée, de la majorité de s'inviter sur le terrain des partenaires sociaux. En plein conflit dur sur les retraites, c'est aussi, pour les syndicats signataires, l'occasion de démontrer qu'ils ne versent pas dans l'opposition systématique.

### Une victoire en soi

Enfin, c'est, pour les syndicats en soi une victoire, au regard des résistances du patronat à imposer des contraintes aux entreprises, car l'accord comporte des dispositions normatives : il impose aux employeurs de 11 à 49 salariés qui font des bénéfices de mettre en œuvre un dispositif de partage de la valeur et instaure l'obligation de négocier un dispositif de partage en cas de superprofit. Si les discussions se sont focalisées sur ces sujets, l'accord comporte aussi des mesures nouvelles destinées à permettre le développement et la sécurisation de l'actionnariat salarié, ainsi que d'autres pour simplifier et étendre les dispositifs existants.

### DES « PLANS DE PARTAGE DE LA VALORISATION DE L'ENTREPRISE »

La complexité des opérations et la nécessité d'ouvrir la gouvernance de l'entreprise lorsqu'on ouvre le capital refroidissent certains dirigeants. L'accord crée un nouvel outil pour lever ces freins à la mise en place de l'actionnariat salarié, en particulier pour des PME et ETI non cotées. Les « plans de partage de la valorisation de l'entreprise » bénéficieraient à l'ensemble des salariés ayant au moins un an d'ancienneté.

Concrètement, ceux-ci se verraient attribuer un montant indicatif et pourraient toucher, au bout de trois ans, une bonification. La somme perçue correspondrait à un pourcentage de valorisation de l'entreprise, qui diffère de l'évolution des résultats. Pour les entreprises non cotées, des indicateurs de valorisation (comme un multiple d'Ebitda, par exemple) devraient être négociés à la mise en place du plan.

### FACILITER L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Les partenaires sociaux sont aussi tombés d'accord pour ouvrir une

plus grande portion du capital aux salariés. L'accord propose ainsi d'augmenter le plafond global d'attribution d'actions gratuites (AGA) lorsque ce type de plan est offert à tous les salariés : le plafond serait fixé à 40 % du total du capital de l'entreprise, au lieu de 30 %. Le plafond serait aussi relevé dans le dispositif classique, à 15 % pour les ETI et 20 % pour les PME. Les signataires proposent enfin de corriger les limites auxquelles se heurtent, individuellement, les salariés et dirigeants qui ont choisi d'être des investisseurs de long terme dans leur entreprise.

### ÉVITER UNE IMPOSITION EXCESSIVE DES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Lorsqu'une entreprise établit son siège social dans un autre pays que la France, les salariés actionnaires peuvent se voir imposer la fiscalité de ce pays. Les signataires demandent à l'administration de veiller à ce que les conventions fiscales internationales négociées par la France prennent en compte les intérêts des salariés actionnaires pour éviter une imposition excessive.

### PROMOUVOIR UNE ÉPARGNE SALARIALE VERTE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

L'accord prévoit que les gestionnaires de fonds devront proposer dans les plans d'épargne entreprise/retraite en comptes-titres au moins deux fonds qui prennent en compte des critères extra-financiers. Dans la même logique, il veut « faciliter le choix de critères RSE dans les accords d'intéressement en précisant la notion de critères aléatoires ».

### SIMPLIFIER ET ÉLARGIR LE CHAMP DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Autoriser des avances périodiques pour la participation, sécuriser l'attribution de primes d'intéressement plus favorables aux bas salaires, faciliter la prise en compte des temps partiels, congés parentaux ou mi-temps thérapeutiques, promouvoir l'intéressement de projet, simplifier la procédure de révision des plans interentreprises ou encore mettre en place un nouvel abondement au PEE déplafonné... L'accord prévoit aussi des mesures d'assouplissement des dispositifs existants pour l'épargne salariale. ■

Les Echos

Déterminez les opportunités de votre marché. Abonnez vos équipes au temps d'avance.

Découvrez nos offres Entreprises :  
abo-entreprises.lesechos.fr



Par  
**MARGAUX LACROUX**

**P**our mieux gérer les risques, autant « se préparer au pire ». Voici le message que souhaite faire passer le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu à esquisse déjà le portrait d'une France où le réchauffement atteindrait +4 degrés, contre 1,8 degré aujourd'hui. Une manière de mettre dans le débat public le dossier de la nécessaire adaptation (*lire ci-contre*). À la lumière de ce qui a été fait au Royaume-Uni ou au Japon, deux scénarios vont être examinés par l'exécutif courant 2023, un à +2 degrés et un à +4 degrés à l'horizon de la fin du siècle.

«Dici 2100, la France aura totalement changé de visage», signale Magali Reghezza-Zitt, géographe spécialiste de l'adaptation au changement climatique, membre du Haut Comité pour le climat et chroniqueuse pour Libération.

La France, qui élabore une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique depuis une quinzaine d'années, peine en effet à la développer. Un coup d'accélérateur sera bientôt, jugent les experts. L'hexagone se réchauffe un peu plus vite que la moyenne de la planète: la hausse de la température s'élevait actuellement à +1,2 degré et pourrait grimper à +3,2 degrés d'ici 2100, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). Le chiffre de +4 degrés brandi par le ministre Christophe Béchu n'est donc pas farfelu. Cet objectif trappant s'appuie sur les données du dernier rapport du Giec et coïncide avec les projections climatiques établies par Météo France. Il ne s'agit pas d'un scénario du pire mais plutôt d'une estimation raisonnable au vu de la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre.

#### «ON ADAPTE TOUT»

À quoi ressemblerait une France à +4 degrés? Le pays serait la proie d'événements extrêmes bien plus intenses et fréquents qu'aujourd'hui. Pendant l'été, la température grimperait de 5 degrés en moyenne, et jusqu'à plus de 6 degrés dans certaines régions. Les pics de chaleur pourraient dépasser les 50 degrés «pendant plusieurs jours, peut-être chaque année», signale le géopolitologue et expert du Giec François Gemenne. Les canicules seraient presque quotidiennes pendant la saison, avec des vagues de chaleur cinq à dix fois plus nombreuses à la fin du siècle, selon Météo France.

Dans une France à +4 degrés, les périodes de sécheresse s'allongeraient de dix jours en moyenne. «Et 80% des sols seraient en déficit actuel», toujours selon le service de météorologie. Qui précise: «Les régions de la moitié sud-ouest du pays, de la Bretagne au pourtour méditerranéen, seront les plus touchées.» La durée de la saison des feux serait deux fois plus longue et les grands incendies pourraient ravager la partie nord du territoire. La neige risquerait de disparaître en moyenne montagne, comme les glaciers des Pyrénées. Les pluies, elles, devraient être bien plus intenses et subites, avec un risque d'inondations accru. Ce qui n'empêcherait pas une baisse du débit des cours d'eau, de l'ordre de 10 à 40% à l'horizon 2070-2100.

À cause du réchauffement, la mer avance. Avec une montée des eaux d'environ 1 mètre, le littoral français serait aussi soumis à davantage d'érosion et à un risque accru de submersion. Les régions de Dunkerque, du Havre, de Brest, le marais poitevin, l'embouchure de la Gironde, le bassin d'Arcachon, les alentours de Narbonne et la Camargue se retrouveraient les pieds dans l'eau. Comment s'adapter à un tel scénario non prof pour 2100? Cela revient à réorganiser en profondeur nos investissements et nos normes,

# Climat Comment se mettre en quatre degrés

Constructions, agriculture, ressources en eau, îlots de chaleur urbains, hausse du niveau de la mer, centrales nucléaires... Face au dérèglement climatique, la France va devoir s'adapter. Le gouvernement a annoncé un plan pour 2023 fondé sur un scénario de +4 degrés.



Selon le ministre Christophe Béchu.

à rendre nos politiques publiques plus transversales, tout en misant sur des solutions économes en eau et en énergie. «Choisir le scénario +4 degrés veut dire qu'on adapte tout, dans tous les domaines», résume Roman Dantec, sénateur écologiste et coauteur d'un rapport d'information sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050. Un des chantiers prioritaires de l'exécutif concernera les constructions. Faute de quoi, craint Dantec, «on risque de devoir démolir et reconstruire toute digue ou route littorale neuves». Toutes les infrastructures de réseaux sont aussi concernées. «Impossible de faire rouler des TGV quand la température au sol dépasse 57 degrés...» poursuit François Gemenne. Des innovations techniques seront nécessaires dans ce domaine. Le visage des villes devra changer. Pour lutter contre les îlots de chaleur, la liste des possibles est longue: des toits et revêtements blancs réfléchissant la chaleur, des biomatériaux plutôt que du béton, des bâtiments renouvés et isolés pas seulement contre

le froid mais contre la fournaise, une végétalisation accrue et peu gourmande en arrosage. Par endroits, ces pistes ont déjà fait leur preuve mais reste à les généraliser. «C'est une adaptation assez "facile"», on sait ce qu'il faut faire, ça ne coûte pas très cher, précise François Gemenne. Il faut également anticiper des baisses considérables de productivité des travailleurs, y compris des employés de bureau, et donc: sans doute modifier des horaires de travail.»

#### AIDES CONSÉQUENTES

Pour ne pas perdre une goutte d'eau potable, toutes les canalisations devront être réparées et les eaux usées pourraient être réutilisées au niveau individuel (l'eau de la douche pour alimenter les toilettes) ou collectif (l'eau des stations d'épuration récupérée et traitée pour laver les voiries, remplir les citernes des pompiers, arroser les légumes). Les normes pourraient aussi évoluer pour les fondations des maisons, évitant les fissures dues au gonflement de l'argile, phénomène accentué par la sécheresse. Afin d'être prête à vivre avec 4 degrés de plus, la France va devoir opérer une révolution de son modèle agricole et touristique, pointent nombre d'experts de l'adaptation. «Il ou fallait le repenser auparavant. C'est déjà beaucoup trop compliqué et coûteux», ajoute François Gemenne. Avec une disette d'eau, avec des climats modifiés dans les terroirs, certaines cultures devront migrer plus au nord, d'au-

tres, plus méditerranéennes, feront leur apparition dans l'hexagone, ce qui supposera des aides conséquentes pour financer les conversions. Les pratiques agronomiques devront, elles, évoluer pour limiter les effets du réchauffement: agroforesterie pour faire pousser les cultures à l'abri des arbres; diminution du labour et utilisation d'un couvert végétal pour garder l'humidité dans le sol; restauration de zones humides. En mortgane, au lieu de construire des retenues d'eau pour alimenter les canons à neige, élus et exploitants devront imaginer un autre tourisme, jusqu'au pas s'étalant sur les quatre saisons. La disparition de certains secteurs économiques doit aussi être planifiée.

Une autre spécialiste française de l'adaptation au dérèglement climatique glisse que le futur plan gouvernemental pour 2100 ne manquera pas d'interroger les priorités politiques de moyen terme. «La question de l'adaptation et du nucléaire, c'est le sujet le plus polémique, grince-t-elle. Ça se réveille déjà avec les débats du moment». Ainsi, le projet de construction de nouveaux EPR voulu par Emmanuel Macron devra-t-il être questionné à la lumière des contraintes liées à une augmentation de la température de 4 degrés. Car les centrales se refroidissent avec l'eau des fleuves, à condition que celle-ci ne soit pas trop chaude. Le site de Gravelines, à proximité de Dunkerque, pourrait de son côté être menacé par la hausse du niveau de la mer du Nord. ◀

«Impossible de faire rouler des TGV quand la température au sol dépasse 57 degrés...»

**François Gemenne**  
géopolitologue et expert du Giec



«On va aller, si on continue, vers une hausse de 2,8 degrés à 3,2 à l'échelle mondiale». PHOTO OLIVIER THEBAUD, HANS LUKAS

## Christophe Béchu se réchauffe la voix

Avec sa sortie sur une hausse moyenne de 4 degrés d'ici à 2100, le ministre de la Transition écologique se fait enfin entendre en soutenant préparer le pays à une pente plus raide et désastreuse que prévue jusqu'alors, mais se défend de tout défaitisme.

Il a reçu les remerciements de plusieurs experts et de l'européputé Renee, Pascal Canfin... mais aussi suscité un vent de panique sur les réseaux sociaux. Le discret Christophe Béchu n'est pas habitué à voir ses déclarations passer le mur du son. Là, il a frappé fort. Sur France Info mercredi, le ministre de la Transition écologique, appelant à «sortir du défilé», a évoqué la nécessité de «préparer notre pays

à [une hausse de température moyenne de] 4 degrés».

«Pieds dans le plat». Un chiffre choc, assuré, qui tranche avec l'objectif des Accords de Paris de contenir le réchauffement mondial sous 2 degrés (de préférence à 1,5 degré). Comme si ce but semblait inatteignable, le ministre dessine une pente bien plus raide, fondée sur une des hypothèses (même pas la

pire) des scientifiques du Giec: «On va aller, si on continue, vers une hausse de 2,8 degrés à 3,2 degrés à l'échelle mondiale. Cela voudrait dire 4 degrés en France», projette Béchu, le changement climatique étant plus rapide dans le pays. Jeudi, son cabinet précise qu'il s'agit d'une piste à l'horizon de 2100 et d'une température «moyenne»: «Ça ne veut pas dire que le réchauffement sera partiel, à tout moment de 4 degrés.» Certains ont d'abord cru à une bouzou. «De Béchu? Une stratégie? J'en doute...» ironise le conseiller d'un ministre. A son cabinet, on revendique mettre en exergue le chiffre pour «faire entrer l'adaptation dans l'atmosphère». Fin 2022, Béchu reçoit le rapport de l'Inspection générale de l'Environ-

nement et du développement durable comparant les politiques d'adaptation dans huit pays. Certains se fondent sur des scénarios de référence plus réalistes quand la France campe sur l'hypothèse de «2 degrés. «Cela m'est apparu comme une évidence», explique le ministre à Libération. Il faut se battre pour respecter les trajectoires. Mais alors qu'on sait qu'à l'échelle mondiale on s'en écarte, on ne peut pas fixer des normes qui ne tiennent pas compte de la réalité.» Apparaît une fenêtre de tir: le Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnac) doit être révisé en 2023. «Il faut mettre les pieds dans le plat», estime l'ancien maire d'Angers, qui en rend compte à Matignon. Fin janvier, lors d'une conférence organisée sur France Stratégie, il aborde l'idée de «modéliser cette trajectoire». Jeudi, Béchu a installé un comité de pilotage ministériel sur l'adaptation, qui serait probablement passé inaperçu. Bingo, cette fois, on se penche sur le dossier.

«Atténuation». Le sénateur écologiste Romain Dantec, qui a longtemps pêché dans le désert sur le sujet, se réjouit de l'initiative: «Il y avait un tabou sur l'adaptation, il est le premier ministre à affronter clairement la question et «4 degrés, c'est un bon objectif, ça frappe les esprits.» Parmi les nombreuses réactions, un avertissement revient: s'adapter, oui, mais sans renoncer à lutter. «Quel que soit le niveau de référence [...], cela ne signifie pas qu'il faille cesser nos efforts d'atténuation», prévient sur Twitter la géographe Magali Regebeza-Zitt. La députée LFI Alma Dufour saute l'idée «d'ouvrir le débat sur ce sujet dont on ne parlait jamais, mais à condition d'y mettre les moyens: on parle d'investissements colossaux. Gestion des incendies, eau, adaptation des territoires côtiers, on en est très loin dans le budget 2023», ajoute-t-elle, active en environnementale, qui rappelle que «l'Etat ne tient pas non plus ses engagements sur le plan de l'atténuation». En abordant l'adaptation, Béchu, lui, se défend de tout défaitisme: «Au contraire, ça nous aide à accélérer. Il ne faut pas parler qu'en tonnes de CO<sub>2</sub> mais en conséquences concrètes pour les territoires. A 2 degrés, on perd 9% de neige en montagne. A 4, on perd 25%. Ça a une portée réelle ne suffit plus. Quand on parle de sécheresse multipliée par cinq, de montée des eaux de 125 cm dans la deuxième moitié du siècle, d'ouragans, on comprend pourquoi il faut que se bouge le «4 degrés, les skis ne sera pas le premier souci».

LAURE ÉQUY

**Libération**

**ABONNEZ-VOUS**

**Offre intégrale 34.90€** par mois

avec plus de 40% de réductions par rapport au prix de vente au détail. Offre à durée limitée. Votre engagement valide jusqu'au 31.12.2023.

**S'ABONNER À LIBÉRATION EN CONTACTANT**  
LE 01 55 56 71 40 OU SUR ABO.LIBERATION.FR



# Comment la com' de Borne a battu en retraite

En tentant d'expliquer sa réforme, le gouvernement a multiplié boulettes et contradictions. Objectif du projet, allongement de l'âge de départ, pension minimale, un flou sans bornes !

IL VA FALLOIR ajouter fissa deux noms au « Livre Guinness des records » : ceux d'Elisabeth Borne et d'Olivier Dussopt. Leur communication sur la réforme des retraites a atteint des sommets jamais gravés de maladresse et d'obscurité.

Certes, il y a eu la Nupes, qui a bloqué la discussion via des Himalaya d'amendements. Et Les Républicains, pseudo-alliés du gouvernement, saisis de scrupules alors qu'ils prônaient naguère des solutions encore plus dures. Mais les deux ministres ont donné l'impression de ne jamais réussir à répondre à leurs critiques – justifiées ou non. A cet amateurisme s'ajoute celui de l'ensemble du gouvernement, qui en a remis dans la cacophonie. Celui-ci, commente le patron d'une importante caisse de retraite, « n'a pas su raconter une belle histoire pour convaincre ». Parce que cette histoire n'était, en fait, pas si belle ? Résultat : pour une bonne partie de l'opinion, la réforme est entourée d'un halo d'ambiguïtés et de mensonges, alors que, selon les prévisions officielles (« Le Canard », 15/2), elle risque fort de ne pas atteindre son but – équilibrer les retraites en 2030. Ni le beurre ni l'argent du beurre ! Florilège de cet exemplaire catalogue d'anti-communication.

## Une réforme pour quoi faire ?

« Pour réduire la dette du pays », affirme Macron le 3 décembre au « Parisien ». « Il veut faire plaisir à Bruxelles et aux marchés financiers », dénoncent le RN et la Nupes. Le 31 décembre, changement de cap : dans ses vœux, le Président précise qu'il s'agit seulement d'« assurer l'équilibre du système des retraites », rien de plus. Et les mauvais esprits de ressortir une phrase du dernier rapport du Conseil d'orientation des



retraites (COR), selon lequel « les dépenses des retraites sont globalement stabilisées et même, à très long terme, diminuent ». Matignon n'a, alors, pas l'idée de préciser que, d'après le même COR, ce fragile équilibre entraînera « une baisse relative des pensions d'un tiers ». Et préfère trouver une troisième justification à la réforme. « C'est un projet de justice », affirme Borne en présentant le texte, le 17 janvier. Ouvrant illico la boîte des procès en injustice à l'égard des femmes, des seniors, des carrières longues, etc.

## Rallonger la sauce

Le 3 décembre 2022, dans son interview au « Parisien », Macron est catégorique : pour assurer la survie de notre système de retraites, il faudra travailler jusqu'à 65 ans. Six semaines plus tard, dans le projet présenté par Borne, c'est 64 ans. Un âge que le chef de l'Etat jugeait pourtant « hypocrite » en 2019, beaucoup de seniors étant déjà hors du monde du travail...

Même pastis frelaté sur la durée de cotisation. Le 15 décembre 2022, Dussopt est droit dans ses bottes : « Nous n'irons pas au-delà de 43 annuités pour obtenir le taux plein. » Mais, moins d'un mois plus tard, Borne présente un projet où les « carrières longues » (les salariés qui ont commencé à travailler entre 14 et 18 ans) arrivent jusqu'à 44 annuités. Avant de baisser le curseur – sous la pression des Républicains. Ce sera, en règle générale, 43 ans (lire ci-dessous). Curieusement, Matignon se prive d'un atout majeur : signaler que cette durée de 43 ans était celle déjà prévue dans la réforme de la socialiste Marisol Touraine, adoptée en 2014. Seule différence, on arrivera en 2030 au lieu de 2035.

## L'accordéon des carrières

Le projet de Borne est à peine connu que fusent, de l'extrême droite à l'extrême gauche, les critiques sur

le sort fait aux carrières longues, injustement pénalisées. A l'écoute des amis Républicains, Borne met progressivement de l'eau dans son vin. Les 14-15 ans verront leur sort s'améliorer : ils cotiseront un ou deux ans de moins qu'actuellement et partiront également un ou deux ans plus tôt. Pour les 16, 17, 19 et 20 ans, la réforme ne change rien. Seuls touchés, ceux qui ont commencé à travailler à 18 ans partiront un an plus tard et cotiseront un an de plus.

## 1 200 euros fondants

Le pompon de la confusion a été remporté par le débat sur la « pension minimum à 1 200 euros pour ceux qui ont cotisé toute leur vie autour du smic, soit une augmentation de 100 euros par mois », annoncée le 10 janvier par Borne. En clair : après la réforme, aucun retraité ne touchera moins de 1 200 euros par mois. A condition d'avoir cotisé pendant une carrière complète au smic. Mais, pour les nécessités de la communication gouvernementale, cette condition expresse est peu à peu oubliée.

Olivier Véran, le porte-parole du gouvernement, donne le ton en annonçant une « pension minimale à 1 200 euros », qui semble catapulte vers le haut le minimum vieillesse ! Jusqu'au ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, qui l'assure encore mordicus le 6 février. La polémique expose le 17 février, quand l'économiste Michaël Zemmour – qui avait appelé à voter Mélenchon à la présidentielle – refait les calculs et démonte la communication du gouvernement. Olivier Dussopt, visiblement dépassé, s'emmele dans les chiffres et zappe un argument « social » : la mesure va améliorer la pension des salariés précaires ayant cotisé toute leur vie et travaillé à temps partiel.

Il avait oublié de relire la déclaration de la Première ministre ?  
**Hervé Martin**



## Un Français otage de Bangui ou de Moscou ?

IL POURRA bientôt fêter son anniversaire... Dans quelques semaines, cela fera deux ans que Remy Quignolot, ex-militaire reconverti dans la sécurité (notamment pour l'ONU), est privé de liberté en Centrafrique. Accusé sans preuves d'« espionnage » par le régime de Bangui, le Français se voit aussi reprocher la détention d'armes utilisées dans son métier.

## Wagner à la baguette

En septembre dernier, après que « Le Canard » et d'autres médias ont mentionné le vide de son dossier et sa santé alarmante, il a été recueilli à l'ambassade de France. En attendant son procès, il ne peut en sortir. En décembre, le procureur centrafricain chargé de son cas, qui s'est rendu à son chevet, a déclaré à la radio nationale que, vu son état, « il n'était pas en mesure de tenir une conversation ». Mais, au cours des jours suivants, les

autorités du pays ont relancé des accusations tout aussi fantaisistes que les premières : le fait de détenir une boîte de cartouches, par exemple, qui lui a été remise à l'occasion d'une mission anti-bricquage !

Contacté par le Palmipède, le Quai d'Orsay indique avoir demandé – sans succès – l'évacuation sanitaire de Quignolot vers la France. Si le ministère continue de suivre sa situation de près, il n'a pas sollicité le Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU, qui pourrait pourtant accélérer sa libération. Problème : le régime de Bangui se trouvant aujourd'hui sous la coupe russe – notamment des paramilitaires de Wagner –, le processus ne dépend pas seulement du bon vouloir local, il dépend aussi de celui d'Evgueni Prigojine, le patron de ces milices. Autant dire du Kremlin. Comment dit-on « kif-kif », en russe ?

**J.-F. J.**

# Le gouvernement dérape dans sa course au nucléaire

Avant de lancer le chantier de ses nouveaux EPR, l'Elysée veut réduire le rôle des experts de l'IRSN cloués au pilori par le lobby pro-atome.

QUINZE JOURS après avoir annoncé la dissolution de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et sa dispersion façon puzzle entre plusieurs institutions, le gouvernement s'est retrouvé, le 23 février, contraint

d'amender son projet. La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher voulait, au départ, éclater l'IRSN entre le ministère de la Défense, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Autorité de sûreté

nucléaire (ASN). Au risque de se prendre une mégadose de radiations syndicales...

Le but inavoué de cette fusion était de réduire le rôle des experts de l'IRSN, qui sont accusés par le lobby nucléaire de freiner le business de l'atome avec des études jugées trop alarmistes. Pas question de voir ce scénario se répéter avec les six nouveaux EPR annoncés par Macron.

Pas de bol : les personnels de l'IRSN n'ont eu aucun mal à démontrer que le démantèlement de leur institut allait conduire à des pertes de compétence majeures et risquait de ruiner le crédit accordé à la sûreté nucléaire française. Dans ces conditions, le gouvernement pouvait se retrouver sans majorité pour faire voter sa réforme au Parlement... Agnès Pannier-Runacher assure désormais que les 1 725 salariés de l'IRSN seront « transférés autant que possible » à l'ASN. Cette formulation alambiquée évite à la ministre de se prononcer sur une

question épineuse : celle du rattachement au ministère des Armées du secteur défense de l'IRSN. Les militaires sont demandeurs, mais la mise en œuvre de cette mesure s'avère pour le moins casse-gueule. Par exemple, comment séparer les équipes de l'IRSN qui travaillent sur les menaces d'incendie dans les installations civiles aussi bien que militaires ? Mettre 50 spécialistes d'un côté et 50 de l'autre ne risque-t-il pas de se traduire par des expertises au rabais ?

## Le ministre serre l'avis

Un autre coup de Jarnac se prépare. Il s'agit de supprimer une tradition aujourd'hui bien ancrée dans le nucléaire français : tous les avis rédigés par l'IRSN et par les autres groupes permanents d'experts qui travaillent sur les risques nucléaires civils pour l'ASN sont rendus publics dans le mois qui suit leur rédaction. Cette habitude énerve au plus haut point EDF et certains pro-

nucléaires, comme ceux de Patrimoine nucléaire et Climat, une association patronnée par des notables LR, socialistes, souverainistes ou communistes.

Ces élus ou ex-ministres estiment que la publication anticipée des avis pousse l'ASN à durcir ses décisions et à ordonner l'arrêt de réacteurs nucléaires qui pourraient – imaginant-ils – continuer de tourner malgré des incidents de fonctionnement. Ils jugent ainsi abusive la fermeture temporaire de nombreuses installations ordonnée après la découverte, en 2022, d'une grave épidémie de corrosion. Ces trouillards de l'ASN auraient cédé trop vite à l'IRSN...

Il s'agirait désormais de ne publier les avis que plusieurs mois, voire plus d'un an, après leur rédaction, et surtout une fois que les décisions finales auront été prises par l'Autorité de sûreté. En somme : leur retirer l'essentiel de leur pouvoir de nuisance en leur imposant une période de secret. Inter-

rogé par « Le Canard », le ministère botte en touche et affirme qu'« il n'y a pas encore de décision prise sur la date de publication des avis ». Aussi courageuse que téméraire, l'ASN assure, de son côté, qu'elle n'a pas de « position sur la question ». En réalité, la décision a déjà été prise et fait

partie d'un deal passé entre l'Autorité de sûreté et le gouvernement : l'extension du périmètre de l'ASN se fera en échange du musellement des experts de l'IRSN. Au risque de déclencher quelques réactions en chaîne parmi les professionnels...

**Hervé Liffra**

## L'OPA des militaires

UNE PLUIE d'étoiles à la retraite ne cesse de tomber sur les institutions nucléaires civiles. Le contre-amiral Christophe Bourmaud vient ainsi de remplacer un ingénieur à la tête du centre – sans activités militaires – de Cadarache du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Même jeu de chaises musicales en août 2021 à Saclay, cette fois en faveur du général de corps d'armée Christian Bailly.

Toujours en 2021, EDF a confié à un autre marin, l'amiral Jean Casabianca, l'inspection générale de la sûreté de ses sites nucléaires. La direction générale des 56 réacteurs de l'électricien est d'ailleurs elle-même entre les mains d'un très bon ami des militaires : Cédric Lewandowski, qui fut cinq ans durant directeur de cabinet du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian. La mode « kaki et col bleu » fait également feu chez l'industriel Orano (combustibles pour les centrales), qui a embauché l'amiral Pascal Wilz pour veiller à la sûreté de ses usines.

Tous ces hauts gradés ont – bien sûr – une forte expérience en matière de nucléaire. Mais les experts civils ont la désagréable impression d'être mis sur la touche pour laisser la

sphère militaire régler les questions de sûreté atomique, loin des polémiques et des médias...

Cette crainte est d'autant plus vive que le gouvernement s'est appuyé à son tour sur les vareuses et les treillis étoilés pour lancer son programme de nouveaux EPR. En novembre dernier, Matignon a ainsi laissé à l'ingénieur général de l'armement cinq étoiles Jol Barre le soin de diriger la toute nouvelle délégation interministérielle au renouvellement du nucléaire. A peine installé, Barre a d'ailleurs nommé superviseur du chantier des futurs EPR un autre ingénieur général de l'armement : Hervé Guillou, ex-patron de Naval Group, la société nationale chargée des navires militaires.

Simple coïncidence ? Le programme – purement civil – des réacteurs a été enterré, le 3 février dernier, lors d'un très martial Conseil de politique nucléaire tenu à l'Elysée et organisé par le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Ce jour-là, les décisions ont été prises sur la base d'un rapport rédigé par Daniel Verwaerde, un civil qui a longtemps dirigé le département des applications militaires du CEA. Et qui a toute la confiance de l'Elysée et des généraux...



# Un général français chargé de "réformer" l'Otan

Une réunion sur le changement de doctrine militaire se tiendra bientôt à 200 km des frontières russes.

VILNIUS, la capitale de la Lituanie, accueillera, les 11 et 12 juillet prochain, un nouveau sommet des 30 ministres de la Défense des pays membres de l'Otan. A la demande expresse des Etats-Unis, il y sera ouvertement question d'un « changement de doctrine », que les alliés de la Grande Amérique seront priés d'accepter et d'applaudir. Avoir choisi d'organiser un tel rendez-vous à Vilnius – à quelque 200 km de la Sainte Russie – n'a rien d'innocent. La Lituanie a été l'un des premiers Etats ex-soviétiques à rejoindre, en 2004, l'organisation militaire de l'Alliance et l'Union européenne. C'est donc un message adressé à la fois à Vladimir Poutine et aux pays de l'Est, qui, toujours inquiets d'avoir ce dernier pour voisin, ont besoin d'être rassurés.

A l'origine de cette évolution que les stratèges de Washington disent nécessaire – mais il s'agit plutôt d'une justification –, la guerre déclenchée par Poutine et les qualités dont ont fait preuve les Ukrainiens face à cette agression. Aux Etats-Unis, à Norfolk, une équipe d'officiers d'état-major de diverses nationalités est chargée de réfléchir aux nouvelles options stratégiques que suppose un tel changement de doctrine, et c'est un général français, Philippe Lavigne, qui en est le chef. Ancien patron de l'armée de l'air, ce général savait ce qui l'attendait quand, en 2021, il a été promu commandant suprême allié pour la transformation

de l'Otan, au grand dam des quelques gaullistes qui survivent encore au Quai d'Orsay et au sein des armées.

## Outils militaires raffinés

Selon les Américains, parrains de cette organisation militaire, il est grand temps d'anticiper les guerres du futur et leurs enjeux. Et cette transformation accélérée doit être mise en musique par l'équipe de Norfolk, qualifiée par un expert français de « cerveau de l'Otan ». Objectif : « renforcer la posture de dissuasion de l'Alliance » et déployer sur le champ de bataille tout un éventail d'« outils militaires » offensifs et défensifs, permettant de gagner la guerre.

Ces « outils » ne se limitent pas aux

chars de 60 tonnes, aux avions de combat, aux canons et aux fantassins blotés dans des tranchées, loin de là. De l'ordinateur à la cyberguerre, tout doit être envisagé : intelligence artificielle, munitions intelligentes, robots armés, armes « informationnelles » (réseaux sociaux, propagande), missiles hypersoniques, systèmes d'armes autonomes à longue portée, « essais » de drones tueurs, etc. Et l'on entendra bientôt, sur le petit écran, quelques experts se réjouir de ces inestimables progrès dans l'art de la guerre.

A Vilnius, en juillet, l'Otan devra démontrer qu'elle va réussir sa mue et se doter de « capacités offensives multidomaines », comme le demande le patron du Pentagone, Lloyd Austin,

« face à un adversaire dont le but affiché est de détruire ».

Impossible d'imaginer qu'un débat sur ces nouvelles ambitions de l'Otan puisse être organisé au Parlement. Cette pratique n'est pas au goût de Macron. Certains élus ne s'en plaignent guère, d'ailleurs, tels les deux sénateurs Cédric Perrin (LR) et Jean-Marc Todeschini (PS). Tous deux membres de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, ils sont les auteurs d'un rapport, daté du 6 février, sur les enseignements de la guerre en Ukraine, d'où est extraite cette prédiction historique : « Soit la France sera un allié exemplaire au sein de l'Otan, soit elle sera marginalisée. »  
**Claude Angeli**

## Double aubaine pour Dassault et son Rafale

LA SEMAINE DERNIÈRE, lors de sa visite au salon de l'armement d'Abu Dhabi, le président serbe, Aleksandar Vučić, a annoncé son intention d'acquérir des Rafale pour remplacer ses vieux Mig russes. Montant du contrat : environ 3 milliards d'euros, soit une douzaine d'avions et leurs armements. L'an dernier, le 27 avril 2022, « Le Canard » avait eu vent de ce futur contrat. La Serbie s'était alors émue de constater que la Croatie, sa voisine et rivale, s'était déjà dotée de 12 Rafale. Bien décidée à étoffer son équipement

militaire, la Serbie, qui jusqu'alors s'équipait plutôt à Moscou, ne met plus tous ses œufs dans le même panier. Elle a acheté des systèmes de défense aérienne et des drones tactiques à la Chine, des munitions guidées et des drones « kamikazes » aux Emirats arabes unis.

Autre excellente nouvelle, un rapport du Government Accountability Office, l'équivalent de notre Cour des comptes, a été remis au Congrès américain, et il a tout pour réjouir les dirigeants de Dassault. Dans ce document d'une di-

zaine de pages, les auteurs détaillent les faiblesses de l'avion de combat américain F-35 (fiabilité du moteur, production des pièces de rechange). Et son principal défaut : près de la moitié sont d'ordinaire cloués au sol pour raisons techniques ou mécaniques.

L'histoire ne dit pas comment ce rapport est arrivé chez Dassault. En revanche, les vendeurs de Rafale en feront certainement bon usage, en offrant une copie de ce document aux différents clients étrangers tentés d'acquiescer le F-35 américain.





## PFAS

# En France, près de 1000 sites contaminés

L'enquête du « Monde » révèle l'existence de dizaines de lieux pollués à des niveaux dangereux pour la santé. Les autorités méconnaissent l'ampleur du problème et tardent à réagir

L'ampleur de la contamination du continent européen par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), des composés ultratoxiques pour la santé et persistants dans l'environnement, n'épargne pas la France. Plusieurs centaines de sites pollués et cinq des vingt usines européennes de production de PFAS ont été recensés dans l'Hexagone par *Le Monde* et ses partenaires de l'enquête « Forever Pollution Project », qui tente pour la première fois de mesurer et de cartographier l'ampleur de cette contamination en Europe. Plus de 900 sites sont contaminés en France. Le chiffre sous-estime pourtant très largement la réalité et la gravité de la pollution par ces produits chimiques, dont l'extrême persistance dans l'environnement leur a valu le surnom de « polluants éternels ». Pour localiser ces sites, nous avons dû récolter les données issues de plusieurs bases publiques contenant des mesures de polluants. A ce jour, aucun recensement officiel n'existe. Une partie importante de ces localisations, soit 108, sont des « hot spots de contamination », c'est-à-dire des échantillons où les concentrations de PFAS sont si élevées (plus de 100 nanogrammes par litre [ng/l]) qu'elles sont jugées dangereuses pour la santé par les experts compétents.

Un certain nombre de ces hot spots ont été identifiés au cours des années 2010 par une équipe de chercheurs du laboratoire d'hydrologie de Nancy de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Mais leurs noms n'étaient pas publics. Après plusieurs mois à résoudre des devinettes scientifiques et grâce à une procédure de demande d'accès à des documents administratifs, nous avons pu identifier une trentaine de ces sites. La plupart, de Pierre-Bénite (dans le Rhône, au sud de Lyon) jusqu'à la mer Méditerranée, doivent leur contamination aux rejets de seulement deux usines : Arkema et Daikin. Dans le parc chimique de Pierre-Bénite, les deux groupes chimiques utilisent des PFAS pour fabriquer des plastiques haute performance, appelés « fluoropolymères » : l'un du PVDF depuis 1981, l'autre des fluorocopolymères depuis 2002. Des décennies de rejet dans l'eau qui avoisineraient plusieurs dizaines de tonnes de PFAS, selon les calculs du laboratoire de l'Anses.

Depuis la diffusion d'une émission d'« Envoyé spécial », sur France 2, en mai 2022, c'est le branle-bas de combat autour de Pierre-Bénite. Les PFAS sont recherchés... et détectés

partout. Dans les œufs, dans la mâche et la carotte, dans toutes les espèces de poissons du Rhône. A 15 kilomètres en aval, les usines de traitement des eaux de Grigny et Ternay, qui desservent 208 000 foyers, sont touchées. « Il n'est ni faisable ni pertinent de réaliser un suivi sanitaire chez les personnes exposées », a cependant estimé Santé publique France, consultée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Jamais le surnom de cette célèbre zone industrielle, la « vallée de la chimie », qui propage ses PFAS jusqu'à la Méditerranée, n'aura semblé plus pertinent que depuis la découverte de cette pollution massive, la plus élevée et la plus vaste à ce jour en France.

## 80 KILOGRAMMES PAR JOUR

Plus au nord, à Villers-Saint-Paul (Oise), se trouve une troisième usine de PFAS. Elle appartient à Chemours. Cette firme américaine concentre toutes les activités PFAS du groupe DuPont, qui s'en est séparé en 2015, dans la foulée des milliers de procès qui lui sont intentés pour avoir contaminé les alentours de ses installations aux États-Unis.

Désormais sous la bannière de Chemours, l'usine française fabrique des PFAS employées dans des mousses anti-incendie et des revêtements antitaches pour les papiers, tapis et textiles depuis 1996. Les PFAS qu'elle rejette en quantités « impressionnantes si l'on considère que tous n'ont pas été identifiés », précisent les chercheurs de l'Anses, étaient, en 2013, détectés jusqu'à plus de 60 kilomètres en aval, à Méry-sur-Oise (Val-d'Oise). Mais, par chance, le hasard a voulu que l'usine de traitement des eaux y utilise un système de nanofiltration pour débarrasser l'eau de toutes les PFAS. Quid de la partie avant Méry-sur-Oise ? Chemours s'apprête à agrandir ses capacités pour produire entre autres des membranes fabriquées avec du Teflon. Une aide financière de la région Hauts-de-France, actuellement en négociation, pourrait s'élever à plusieurs centaines de milliers d'euros d'après les informations du *Monde*.

Les deux autres usines de production de PFAS que nous sommes parvenus à localiser en France sont la propriété du belge Solvay. Sur sa plate-forme de Tavaux (Jura), le groupe de chimie produit du HFC 365mfc. Employé dans les mousses de polyuréthane ou les solvants, ce gaz fluoré fait partie de la famille nombreuse des PFAS. Après avoir longtemps produit plusieurs types de PFAS comme le trifluorométhylbenzène (TFMB), sa vieille usine de Salindres (Gard) synthétise depuis les années

## La pollution éternelle de la France

### ◆ Sites de production de PFAS

#### Site où des PFAS ont été détectés

Concentration de PFAS mesurée, en nanogrammes par litre

- Plus de 10 000 (3 clusters\*)
- De 1 000 à 10 000 (5 clusters)
- De 100 à 1 000 (100 clusters)
- De 10 à 100 (778 clusters)

### ◆ Sites où l'usage de PFAS est documenté

(27 sites industriels) mais contamination non mesurée

Près de 110 clusters en France peuvent être considérés comme des hot spots de contamination

### ◆ Sites présumés contaminés par les PFAS (1 007 sites)

sur la base d'études et d'avis d'experts en l'absence de prélèvements



Source : The Forever Pollution Project  
Infographie Le Monde : Eugénie Dumas

## LES SITES QUI STOCKENT OU EMPLOIENT DES MOUSSES ANTI-INCENDIE RÉSERVENT DE TRÈS MAUVAISES SURPRISES

nées 1980 des PFAS appelées acide trifluoré et acide trifluoroacétique (TFA), servant à la fabrication de pesticides et de médicaments. Les rejets de TFA s'élevaient à 80 kilogrammes par jour en 2012, selon une étude sur les rejets de l'usine que nous nous sommes procurés.

### « CURAGE DES RÉSEAUX D'EAU »

Hors du radar jusque très récemment, malgré son omniprésence dans l'environnement, le TFA est sans doute la plus petite des PFAS, et donc la plus mobile. Quelques « coups de sonde ou hasard » effectués par l'Anses montrent des concentrations très élevées « dans des endroits éloignés des principales sources d'émission » ou d'activités humaines notables, explique Xavier Dauchy, chercheur au laboratoire d'hydrologie de l'Anses. Les effets sur la santé sont inconnus : les rares études de toxicité sur l'animal ont été sponsorisées... par les industriels.

Les usines de production ne constituent pas les seuls epicentres de contamination majeure. Les utilisateurs de PFAS ne sont pas en reste. Ainsi, en Europe et aux États-Unis,

les sites qui stockent ou emploient des mousses anti-incendie réservent souvent de très mauvaises surprises : en premier lieu les aéroports, les bases militaires et les centres d'entraînement anti-incendie. Employées pour éteindre les feux d'hydrocarbures, les mousses AFFF contiennent en effet des PFAS. Elles sont à l'origine des trois quarts des hot spots de contamination européens aujourd'hui sous surveillance.

L'un d'eux figure justement parmi les premiers hot spots de France dans nos données. A Saint-Marcel (Eure), les exercices menés depuis 1980 dans une ancienne usine chimique transformée en centre de formation, le Gesip Vernon, ont contaminé la source Chevrier de Saint-Just, qui alimentait en eau potable un millier d'habitants. Si cette pollution a été découverte en 2014 par Xavier Dauchy et son équipe de limiers de la contamination aux PFAS dans l'Hexagone, le fait n'avait pas été rendu public. La source a été fermée sur ordre du préfet au début de l'année 2015, et plusieurs mesures de remédiation ont été imposées au Gesip comme le « curage des réseaux d'eau », et l'excavation et incinération de 400 tonnes de terres et de sédiments très contaminés. Contacté, le Gesip explique ne plus employer que des mousses de « nouvelle génération » sans PFAS depuis fin 2019. Quant à d'éventuels effets sur la santé, « la mise en place d'un suivi sanitaire n'était pas appa- rante », explique l'agence régionale de santé de Normandie au *Monde*.

Parmi les hot spots que nous avons identifiés figurent aussi deux communes proches de sites susceptibles d'avoir employé ces mousses : Mauguio (Hérault), près de l'aéroport de Montpellier, et Breuches (Haute-Saône), à proximité de la base aérienne 116 « Lieutenant-colonel Papin » de l'armée de l'air à Luxeuil-Saint-Sauveur. Ces deux aéroports figurent par ailleurs sur notre liste de 1069 sites « présumés contaminés », en raison d'une activité exercée actuellement ou par le passé. Nous avons aussi localisé 27 usines utilisatrices de PFAS, pour lesquelles nous ne disposons pas de données de prélèvement.

Les services de l'Etat ont identifié 4 000 installations à travers le pays : une campagne de prélèvement dans leurs rejets aqueux est

## Comment « Le Monde » a suivi la trace des PFAS à travers l'Europe

**DES MOIS DE TRAVAIL DE FOURMIS.** C'est ce qu'il a fallu au *Monde* et à ses 17 partenaires du « Forever Pollution Project » pour établir, pour la première fois en Europe, la carte de la pollution éternelle, qui révèle l'étendue de la contamination par les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées). Soucieux d'opérer avec rigueur, nous avons adapté les méthodologies développées par des scientifiques et des spécialistes de renom. Ils nous ont guidés dans cette enquête journalistique d'une nature inédite qui mêle science, cartographie, histoire, économie et politique. Même si nos chiffres sont largement sous-estimés, notre carte constitue une ressource inédite, perfectible à la disposition de tous.

Après un périple virtuel dans des notes de bas de page, des rapports annuels des firmes, des portfolios de produits et dans les vues en 3D de Google Maps, nous avons d'abord localisé 20 producteurs de PFAS en Europe. Ensuite, une centaine de bases de données collectées dans 23 pays européens, au terme d'un travail de compilation inédit, nous ont

permis de localiser plus de 17 000 sites de « contamination connue », dont plus de 2 100 « hot spots », au niveau de pollution très élevés.

### « A la fois nécessaire et effrayant »

Au cœur de l'enquête, un chiffre plus impressionnant encore : nous avons localisé près de 21 500 sites présumés contaminés à travers l'Europe. « Présumés » car leur activité industrielle, exercée par le présent ou par le passé, est documentée comme à la fois utilisatrice et émettrice de PFAS. C'est une équipe de chercheurs du PFAS Project Lab (Boston) avec leurs collègues du PFAS Sites and Community Resources Map qui a établi les critères de cette présomption dans une méthodologie destinée à cartographier la pollution aux États-Unis.

« Notre modèle », expliquent Alissa Cordner (Whitman College, Walla Walla) et Phil Brown (Northeastern University, Boston), ne dit pas qu'un site de contamination présumée est effectivement contaminé par des PFAS. « Mais il » permet aux responsables pu-

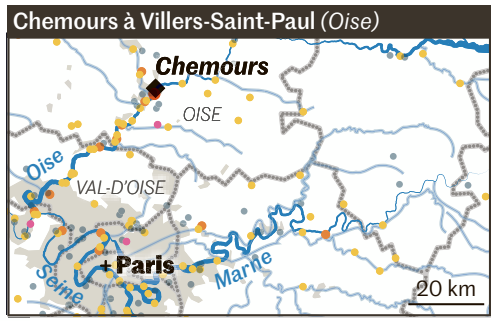
blics de savoir où cibler leurs interventions en identifiant des sites très probablement contaminés ». Trois grandes catégories d'activités sont ainsi identifiées comme causes d'une possible contamination.

Malgré l'inexistence de bases de données réunissant les coordonnées de géolocalisation des activités économiques dans l'Union européenne, notre carte du continent indique les adresses de milliers de sites de stockage et de rejet de mousses anti-incendie comme les aéroports et les bases militaires, des sites de traitement des déchets et des eaux usées et près de 3 000 activités industrielles, comme les usines à papier. A cela s'ajoutent plus de 230 usines utilisatrices de PFAS.

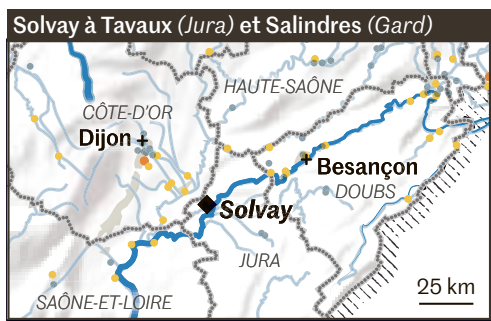
« C'est un résultat à la fois nécessaire et effrayant », souffle Phil Brown. « Il manquait quelque chose de similaire pour l'Europe », renchérit Martin Scheringer, chercheur en chimie de l'environnement à l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse).

RAPHAËLE AUBERT, GARY DAGORN, STÉPHANE HOBEL ET LUC MARTINON

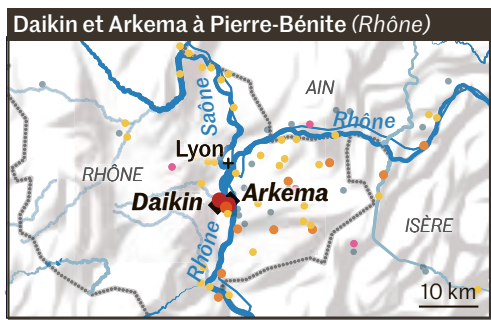




Auparavant propriété du groupe américain DuPont, qui est la cible de milliers d'actions judiciaires aux Etats-Unis, cette usine fabrique depuis 1996 des PFAS employés dans des mousses anti-incendie et des revêtements anti-taches pour les papiers, tapis et textiles.



Le groupe belge Solvay possède deux usines de production de PFAS. L'une produit un gaz fluoré, le HFC-365mfc. L'autre synthétise des PFAS appelées acide trifluoré et acide trifluoroacétique, qui sert à la fabrication de pesticides et de médicaments, depuis les années 1980.



Situées dans la « vallée de la chimie », ces deux usines ont rejeté dans l'eau des dizaines de tonnes de PFAS pendant des décennies, les diffusant tout le long du Rhône jusqu'à la Méditerranée et créant la plus grave et la plus vaste pollution connue en France à ce jour.

prévue d'ici à l'été 2023. D'une ampleur sans précédent, cette opération cible les mêmes catégories d'activité que nous avons identifiées : « La teinturerie, l'impression et l'imperméabilisation textiles ; la papeterie ; la production et l'utilisation de Teflon ; la production, l'utilisation d'agents extincteurs d'incendie ; le traitement de déchets ; la fabrication de produits chimiques », précise le ministère de la transition écologique dans un courriel.

#### RÉACTION PUBLIQUE TARDIVE

C'est en toute légalité que les PFAS, au cœur d'un processus d'interdiction total à Bruxelles, sont rejetées dans la nature en France. La directive européenne relative aux émissions industrielles oblige les installations aux capacités de production importantes à déclarer leurs émissions. Mais elle n'inclut pas les PFAS, les polluants les plus persistants inventés par la chimie moderne, dont les dangers sont pourtant connus depuis le milieu des années 2000. Jusqu'à début 2023, la France réglementait seulement la présence du PFOS (acide perfluoro-octanesulfonique), interdit depuis 2009 par la convention de Stockholm sur les produits organiques persistants.

Sommé d'agir après la médiatisation de la pollution à Pierre-Bénite, le gouvernement a en effet décidé d'agir plus vite que ne le prévoit la directive-cadre européenne sur l'eau, qui devait entrer en vigueur en 2026. Vingt PFAS considérées comme préoccupantes font désormais l'objet d'une surveillance obligatoire et doivent rester sous la limite de 100 ng/l. Soit cinquante fois plus que la valeur limite danoise, la plus sécuritaire adoptée en Europe. Sans compter que la famille des PFAS comprend plusieurs milliers, voire plusieurs millions de composés.

Le 17 janvier, le ministère de la transition écologique a lancé son « plan d'action PFAS ». Ses promesses reflètent une considérable ignorance du sujet, qu'il tente de compenser en collectant le plus d'informations possibles pour cerner l'ampleur de la pollution. Par exemple, aucun recensement des sites concernés par des incidents avec des mousses antifeu n'est prévu. Ces dernières années, la Suède en a répertorié plus de 10 000. ■

STÉPHANE HOREL ET STÉPHANE MANDARD

# Une pollution qui affecte la santé de 16 millions d'Européens

## Les PFAS sont soupçonnées de provoquer des cancers, de causer des problèmes cardio-vasculaires ou encore de perturber la fertilité

Peu étudiées avant les années 2000, quasi inconnues du public, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont pourtant omniprésentes dans les produits que nous utilisons et consommons, dans l'environnement, et aussi dans nos organismes. Classés comme toxiques, bioaccumulables et persistants, ces « polluants éternels », qui se déclinent en des milliers, voire des millions de composés chimiques, ne se dégradent pas dans l'environnement et constituent l'une des plus graves contaminations auxquelles le monde est aujourd'hui confronté.

Face à cette menace, la prise de conscience politique est tardive : le gouvernement français vient de lancer un plan d'action national, et un projet d'interdiction de toute la famille des PFAS est engagé au niveau européen. Des projets qui se heurtent aux résistances des industriels. Pourtant, les effets sur la santé sont nombreux.

#### Dans le sang de toute la population

En France, des PFAS (en particulier le PFOS et PFOA, des PFAS « historiques », interdits depuis 2009 et 2019) sont présentes dans le sang de la totalité de la population, adultes et enfants, comme l'a montré le programme de biosurveillance Esteban en 2020. Des travaux scientifiques conduits sur la population des Etats-Unis parviennent au même constat, ou presque : les PFAS sont en effet retrouvés dans 97 % à 100 % des échantillons testés.

Selon les premiers résultats du programme de recherche européen HBM4EU – rendus publics en 2022 –, le sang de plus de 14 % des adolescents européens contient des PFAS qui atteignent des niveaux supérieurs à la valeur indicative de l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Douze PFAS ont été détectés parmi les près de 2 000 échantillons collectés dans neuf pays européens, dont la France. Les valeurs les plus élevées se situaient en Europe du Nord et de l'Ouest.

Les niveaux de PFOS et de PFOA dans le sang des populations ont tendance à décliner depuis leurs interdictions respectives. Mais ces PFAS à « chaîne longue » (composées de plus de six atomes de carbone) ont été remplacées dans les procédés industriels par d'autres PFAS, à « chaîne courte », dont la plupart sont également toxiques ; tous sont très mobiles dans l'environnement.

Depuis le milieu des années 2000, l'attention scientifique croissante a mis en évidence de nombreux effets sur la santé au travers d'enquêtes sur les animaux et d'études épidémiologiques auprès des populations les plus exposées : les employés d'usines où les PFAS sont synthétisés et utilisées, et les riverains de ces sites industriels. De multiples maladies sont observées chez les personnes exposées à des doses importantes de PFOS et PFOA : problèmes cardio-vasculaires, augmentation du taux de cholestérol, perturbation de la fertilité et de la spermatogenèse, diminution de la réponse immunitaire aux vaccins (liée en particulier à une exposition au PFOA).

Ces mêmes études mettent par ailleurs en évidence un risque pour le développement du fœtus et un lien entre le niveau de PFOA dans le sang et une diminution du poids de naissance des bébés, une fréquence accrue d'hypertension artérielle ou de prééclampsie pendant la grossesse (une maladie qui associe une hypertension artérielle et la présence de protéines dans les urines), un risque accru de fausse couche, de naissance prématurée, de malformations congénitales et

d'enfants mort-nés. On observe également des atteintes de la glande thyroïde et des rectocolites hémorragiques (inflammations de l'intestin), même si les données restent à ce stade limitées sur ces pathologies.

Associé à un risque accru de cancers du rein et des testicules, le PFOA a été classé « cancérigène probable » par le Centre international de recherche sur le cancer, en 2016. Puisque la majorité des travaux scientifiques se sont concentrés sur le PFOS et le PFOA, les connaissances des effets de la plupart des autres PFAS sont encore limitées, en particulier concernant leur caractère cancérigène.

Si la qualité et la quantité des données varient selon les types de PFAS, un rapport du Conseil nordique des ministres, considéré comme une référence, a tenté d'estimer le « coût de l'inaction » face à cette pollution. D'après les estimations, 15,6 millions d'Européens seraient touchés par des pathologies dues à une exposition aux PFAS. Le coût annuel des dépenses liées y est chiffré entre 52 et 84 milliards d'euros. Les problèmes d'hypertension causés par les PFAS pourraient être responsables de la mort de 10 000 personnes chaque année. En France, près de 2 millions de Français seraient affectés.

#### Présents dans l'alimentation

C'est grâce à leur grande stabilité chimique que les PFAS sont si persistantes dans l'environnement. Et c'est cette persistance qui les rend si désirables pour les industriels. La chaîne d'atomes de carbone et de fluor qui les compose est une des liaisons les plus fortes et les plus stables de l'histoire de la chimie, ce qui leur confère des propriétés remarquables. Antiadhésives, antitaches, imperméabilisantes et résistantes aux hautes températures : ces qualités les ont rendues indissociables d'un nombre considérable d'usages.

Pratiques dans les objets du quotidien comme les textiles déperlants ou les ustensiles de cuisine, el-

**LA NOURRITURE CONSTITUE LA SOURCE MAJEURE D'EXPOSITION AUX PFAS. PARMI LES ALIMENTS LES PLUS CONTAMINÉS FIGURENT LES POISSONS ET LES FRUITS DE MER**

les servent dans des applications plus techniques comme les pièces d'avion ou d'éoliennes, les semi-conducteurs ou certains équipements médicaux. Certains conditionnements alimentaires comportent un revêtement contenant des PFAS. En 2021, des tests effectués par des organisations non gouvernementales à travers l'Europe ont montré la présence de PFAS dans la majorité des emballages de fast-food de grandes enseignes comme McDonald's, KFC, Subway ou Dunkin Donuts.

La nourriture constitue la source majeure d'exposition aux PFAS. Le programme européen HBM4EU estime que l'alimentation représente en effet de 97 % à 98 % de l'exposition au PFOS et au PFOA. Parmi les aliments les plus contaminés figurent les poissons et les fruits de mer. Le bétail élevé sur des terres polluées ou qui s'abreuve d'eau contenant des PFAS peut également contaminer les humains par la consommation de viande, de lait ou d'œufs.

Lorsque les PFAS pénètrent l'organisme, elles peuvent y rester de quelques jours à quelques années et ont tendance à s'accumuler avec l'âge. Certaines, comme le PFHxS, pourraient y atteindre une durée de demi-vie de plus de cinq ans : le temps nécessaire pour que le corps se libère de la moitié des molécules. Le corps humain peine en effet à excréter ces composés, en particulier les PFAS « à chaîne longue ». Si leur production a été interdite, elles sont sans doute là pour toujours. ■

GARY DAGORN ET S. HO.

**LE PFOA A ÉTÉ CLASSÉ « CANCÉROGÈNE PROBABLE » PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER EN 2016**

# Des substances nocives même à très faible dose

## Des experts jugent trop élevées les valeurs limites encadrant la présence des PFAS dans l'eau

Où se situe exactement la frontière entre l'inoffensif et le nocif ? La contamination du monde par les PFAS (substances perfluorées et polyfluoroalkylées), une famille de milliers, voire de millions, de composés ultra-toxiques qui ne se décomposent pas dans l'environnement, soulève des questions pressantes en matière de santé publique. Existe-t-il même une valeur « sûre » ?

Depuis plus de dix ans, Philippe Grandjean (université du Danemark du Sud et école de santé publique Harvard T.H. Chan, Etats-Unis) l'affirme : notre eau potable ne devrait pas contenir plus de 1 seul nanogramme par litre de ces « polluants éternels ».

En 2012 déjà, les travaux de ce professeur en santé environnementale renommé avaient montré un effet négatif des PFAS sur la réponse immunitaire des enfants aux vaccins. « Pour chaque doublement de l'exposition aux PFAS, les enfants présentaient en moyenne

des niveaux d'anticorps inférieurs de 50 % », explique-t-il.

Autrement dit, d'après nos calculs : un quart de goutte d'acide perfluoro-octanoïque (PFOA), qui servait à fabriquer le Teflon, dans une piscine olympique serait déjà trop. Une dose à laquelle plus de 200 millions d'Américains, soit près des deux tiers de la population, sont exposés chaque jour en buvant l'eau du robinet.

#### Révision des seuils

C'est en s'appuyant sur ces recherches qu'en juin 2022 l'Agence américaine pour la protection de l'environnement a établi des valeurs limites sanitaires indicatives si minuscules que les outils de détection employés aujourd'hui ne sont pas capables de les identifier, comme 0,004 ng/l pour le PFOA.

Tous les experts des PFAS que nous avons interrogés sont catégoriques : les valeurs limites établies par l'Union européenne sont bien trop élevées. En 2020, la directive-

cadre européenne sur l'eau les a fixées à 100 ng/l pour la somme de vingt PFAS « considérées comme préoccupantes » et à 500 ng/l pour la somme totale de toutes les PFAS. Le tout pour une entrée en vigueur qui n'aura pas lieu avant... 2026.

« Ces limites étaient visionnaires à l'époque où elles ont été discutées [en 2017-2018], commente Gretta Goldenman, une juriste spécialisée en environnement et experte sur la question des PFAS, mais nous en avons tellement appris, depuis, sur les PFAS et sur leurs effets sur la santé qu'elles semblent désormais obsolètes. »

De son côté, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a avancé en 2020 une dose hebdomadaire tolérable très basse, qui correspondrait à 4,4 ng/l. Une dissonance intenable dans un pays tel que le Danemark, qui a adopté ses propres valeurs limites, les plus basses du continent, avec 2 ng/l pour la somme de toutes les PFAS détectées dans un seul échantillon. Notre enquête montre que 17 000 sites à travers toute l'Europe dépassent 10 ng/l et que plus de 2 100 hot spots se situent au-dessus de 100 ng/l. ■

**DES TRAVAUX AVAIENT MONTRÉ UN EFFET NÉGATIF DES PFAS SUR LA RÉPONSE IMMUNITAIRE DES ENFANTS AUX VACCINS**

S. HO.



## REPÉRAGES Événement



GI. MICHEL/SIPA

Palliant les carences du secteur médical, les pompiers sont sursollicités pour les urgences préhospitalières.

### 5,39 Md€

C'est le total des dépenses des Sdis en 2021. Les trois quarts servent à financer la masse salariale.

Source: mission IGA, 2023.

### 197 756

volontaires en 2021

soit des effectifs stables (- 2%).

La départementalisation n'a pas entraîné de désaffection du volontariat mais une fidélisation et une disponibilité plus difficiles.

Source: mission IGA, 2023.

## Sécurité civile

# Financement des Sdis: la grogne des pompiers

**Sursollicitation liée aux déserts médicaux, financement à bout de souffle... les sapeurs-pompiers aimeraient profiter de la publication d'un rapport de l'inspection générale de l'administration sans appel pour faire entendre leur mécontentement latent.**



Le Covid aura au moins eu un bénéfice: dévoiler la fragilité du système de santé français et son impact sur les sapeurs-pompiers.

Mais trois ans plus tard et huit mois après les incendies qui ont brûlé plus de 62 000 hectares de végétation l'été dernier, les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) s'inquiètent de ne voir venir aucune remise à plat de leur financement.

Un rapport confié à l'inspection générale de l'administration (IGA), rendu public fin janvier, a pourtant eu pour effet de révéler la réalité du fonctionnement des Sdis et les contraintes financières qui sont les leurs. Si les situations sont hétérogènes en fonction

des départements, un constat unanime ressort: l'augmentation massive du recours au 18. En vingt ans, selon l'IGA, le nombre total d'interventions a atteint près de 4,7 millions en 2021 (+29%).

La première cause de cette hausse d'activité est identifiée: la désorganisation de notre système de santé. «Nous devons en permanence pallier les carences du secteur médical. Il y a moins de médecins, on peut moins se faire soigner, moins se faire transporter à l'hôpital, et donc on sollicite plus régulièrement les sapeurs-pompiers pour des urgences préhospitalières», témoigne le contrôleur général Hugues Deregnaucourt, directeur du Sdis de l'Ain (653 700 hab.).

Sont pointées du doigt, notamment, des interventions qualifiées de «carences ambulancières», tel le transport de patients. Elles sont de plus en plus fréquentes, n'ont souvent pas d'enjeu sanitaire et sont refusées par les transporteurs privés. Même si elles sont indemnisées par les agences régionales de santé,



## REPÉRAGES

### QUESTIONS À...



C. MARIONI / SDS44

**STÉPHANE MORIN**, président de l'Association nationale des directeurs de Sdis et directeur du Sdis de la Loire-Atlantique

#### Que pensez-vous du rapport de l'inspection générale de l'administration ?

L'état des lieux est très bon, notamment sur les effets de la départementalisation. La plupart de nos propositions ont été reprises même s'il y a un peu de frilosité, comme sur l'augmentation de la part du bloc local. Pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, la part perçue par les départements pour les Sdis nous paraît également trop limitée au regard de nos missions.

#### Quelles sont les autres sources de financement à explorer ?

On peut penser, par exemple, à la taxe de séjour dans les territoires touristiques. Nous préconisons aussi le transfert de charges entre le secteur de la santé et la sécurité civile pour le transport des patients. Certaines diminutions de charges pourraient également nous donner de l'air.

#### A quoi ressemblera la sécurité civile si aucune mesure n'est prise ?

Les Sdis sont très opérationnels au regard de leur financement. Mais les sapeurs-pompiers commencent à tirer la langue, surtout face aux difficultés du système de santé et à la pression du réchauffement climatique. L'impact de l'inaction en matière de financement se mesurerait dans nos délais d'intervention pour répondre aux urgences.

elles entraînent régulièrement un record d'attente aux urgences. « Il n'est pas normal que le ministère de la Santé ne compense pas totalement ces dépenses », estime Frédéric Monchy, le président du Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels.

#### MANQUE CRIANT DE MOYENS HUMAINS

Outre les failles du système de santé, le colonel Jean-Luc Beceari, directeur du Sdis des Bouches-du-Rhône (2,03 millions d'hab.), met en avant un certain « consumérisme de nos concitoyens », qui voient dans les sapeurs-pompiers le premier recours pour résoudre des situations plus ou moins urgentes. Au point qu'Alain Laratta, secrétaire général du syndicat de cadres Avenir secours, dénonce « une perte de sens du métier ». « Les pompiers sont devenus l'essuie-tout de la société », regrette-t-il.

Les syndicats pointent aussi un manque criant de moyens humains malgré une forte augmentation, depuis 2002, des dépenses de personnels. « Dans certains Sdis, il manque 50 personnes de garde par jour », raconte Sébastien Delavoux, délégué CGT des agents de Sdis. Fin 2022, le syndicat FO-SIS 87 a même porté plainte contre X auprès du parquet de Limoges pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison du non-respect des effectifs minimum dans les centres de secours de l'agglomération.

Le contrôleur général Hugues Deregnaucourt relève une fragilisation du volontariat : « Notre ressource est composée à 80 % de pompiers volontaires. Ils ont un

travail à côté et sont donc davantage disponibles en soirée, la nuit et les week-ends, alors que notre activité a principalement augmenté en journée. Si nous ne perdons pas d'hommes, nous n'en gagnons pas non plus tandis que le volume de missions est plus important. » Sébastien Delavoux regrette leur transformation « en travailleurs à bas coût pour remplacer les professionnels que l'on n'embauche pas ».

Les problèmes touchent par ailleurs le matériel, même si le rapport de l'IGA souligne « une incontestable modernisation depuis la départementalisation. Mais pour maintenir à niveau les moyens, Philippe

Sauzey, l'un des auteurs du rapport, chiffre à 180 millions d'euros par an le renouvellement du matériel et entre 350 et 400 millions annuels la rénovation des casernes.

Les capacités d'investissement des Sdis représentent l'une des principales craintes pour l'avenir, d'autant que « les dépenses d'énergie ont, a

**« Il manque 50 personnes de garde par jour dans certains Sdis. »**

Sébastien Delavoux, délégué CGT des agents de Sdis

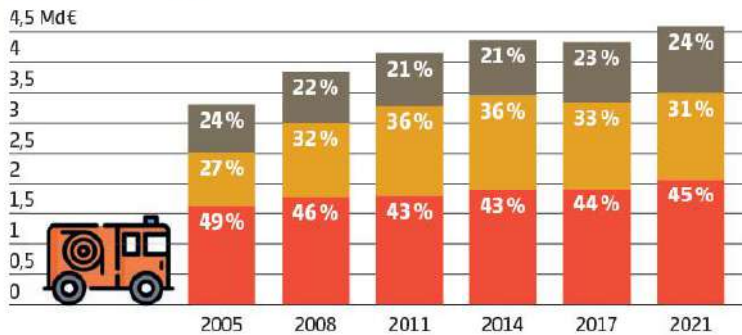
minima, triplé, voire quintuplé, dans certains Sdis », constate le contrôleur général Stéphane Morin, directeur du Sdis de la Loire-Atlantique (1,44 million d'hab.). Autres menaces, le changement climatique ou le vieillissement de la population, relèvent les auteurs du rapport. « Nous ressentons très clairement l'allongement et l'intensification de la période ☺●

## REPÉRAGES Événement

### QUI FINANCE LE FONCTIONNEMENT DES SDIS ?

Répartition des contributions depuis 2005

■ Bloc communal ■ Départements (hors TSCA) ■ TSCA



TSCA: taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

Source: Inspection générale de l'administration, octobre 2022.



CD DE LA MAYENNE

«A une exception près, les départements reversent bien la totalité de leur part de TSCA destinée aux Sdis. Nous saurons mettre en place les moyens nécessaires. Les contributions des départements sont déjà largement supérieures à celles des dernières années. Il n'y a pas de défaut d'équipement ou de moyens dans les casernes. Qui accepterait de mettre la vie de nos concitoyens en jeu?»

Olivier Richefou, président (UDI) de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours et de la Mayenne.

«des feux de forêt», pointe le colonel Jean-Luc Beccari. En effet, les Sdis doivent aujourd'hui intégrer à leur fonctionnement des interventions dans leur territoire mais aussi des sollicitations extra-départementales plus fréquentes, parfois dans des zones jusqu'ici préservées par les feux. A l'été 2022, pour le Sdis des Bouches-du-Rhône, 21 colonnes de renforts ont été mobilisées dans treize départements, soit une période d'intervention extra-départementale de quarante-trois jours. De quoi mettre à mal la capacité des pompiers à être disponibles pour leurs concitoyens, sans parler des camions abîmés qui ne seront pas réparés pour les prochains feux.

#### LE FRANÇAIS PAIE 83 EUROS PAR AN

L'inefficacité du financement des Sdis se fait déjà sentir: le délai moyen d'arrivée des secours a été rallongé de deux minutes depuis 2016. Une augmentation des recettes paraît inévitable. Alain Laratta rappelle qu'en moyenne un Français ne paie que 83 euros par an pour les pompiers. «On est capable de dépenser plus de deux fois plus pour faire ramasser ses poubelles», s'indigne-t-il.

Comme recettes supplémentaires, l'IGA évoque le dégel des contributions communales pour tenir compte de la croissance démographique, la création par l'Etat d'un fonds d'intervention dédié aux Sdis, alimenté par la croissance de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), mais aussi la création d'une fiscalité additionnelle aux impôts locaux affectée

aux Sdis, une meilleure facturation des carences ou une ouverture des dotations d'investissement.

Jean-Paul Bosland, le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, réclame «une plus grande participation de l'Etat via la fraction de la TSCA». Les syndicats ne s'y opposent pas mais, avant, il faudrait réformer les défauts de cette taxe reposant sur le nombre de véhicules immatriculés en 2003. Ils souhaiteraient aussi récupérer une part de la taxe de séjour pour compenser l'affluence de touristes et un versement direct de la TSCA aux Sdis, par souci de transparence. Un casubelli aux yeux des départements qui estiment déjà contribuer davantage que ce que cette taxe rapporte.

**Les pompiers aimeraient récupérer une part de la taxe de séjour pour compenser l'affluence de touristes.**

Emmanuel Macron attend les conclusions, d'ici l'été, de la mission nationale sur la sécurité civile et les risques majeurs, confiée au maire (Horizons) de Toulon, Hubert Falco. Le Président s'est déjà engagé à débloquer 400 millions lors de la présentation de son plan de lutte contre les feux de forêt, le 28 octobre.

Si de nouvelles mesures sont prises, elles figureront dans la loi de finances pour 2024 ou la proposition de loi consacrée aux feux de forêt venant du Sénat. En attendant, les pompiers devront prendre leur mal en patience. ● Romain Gaspar et Pierre Garcia



# « IVG dans la Constitution: liberté ou droit, quelle différence? »

Le Sénat a voté, le 1<sup>er</sup> février, l'inscription dans la loi fondamentale de la « liberté » de recourir à l'avortement. L'Assemblée nationale entendait, elle, en garantir le « droit ». Qu'est-ce que cela change ?

**La version de l'Assemblée offrait une protection plus solide, en garantissant le droit et son accès tout en continuant d'améliorer le cadre existant.**

Aujourd'hui, en France, l'IVG est seulement protégée par une jurisprudence constitutionnelle. Alors, quand la Cour suprême américaine est revenue sur sa jurisprudence emblématique *Roe v. Wade*, les député·e·s de gauche et les associations féministes ont saisi cette opportunité pour inscrire officiellement le droit à l'IVG dans la Constitution et ainsi le protéger des futurs changements politiques qui pourraient le remettre en cause. La France, alors pionnière, lancerait un symbole fort de soutien aux droits reproductifs dans le monde. Comme cette idée avait déjà été discutée et rejetée auparavant en 2018 et 2019, c'est à la surprise générale que le Sénat, généralement conservateur en matière d'avancées sur l'IVG, a voté en faveur de son inscription dans la Constitution en février 2023. Cependant, il y apporte une modification importante, et « la loi garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'interruption volontaire de grossesse » est devenu « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse ».

Certain·e·s considèrent que ce vote est une victoire importante, mais, du côté de la sphère prochoix, on estime que cette victoire est incomplète en raison de la différence sémantique et juridique entre les termes « liberté » et « droit » mais aussi entre « garantit » et « détermine les conditions ». La liberté est unilatérale et s'exerce seul·e, tandis qu'un droit nécessite une autre entité pour en garantir l'exercice. Par conséquent, jouir de la « liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse » ne garantit pas l'accès aux services d'IVG



**PAULINE DIAZ**  
Responsable de projet de santé sexuelle et reproductive, directrice de [safe2choose.org](http://safe2choose.org)

par le législateur, contrairement à ce que prévoyait la version précédente.

La version du Sénat renforcerait tout de même la jurisprudence mais l'utilisation plus large et floue de « liberté » et de « détermine » n'assure pas la non-régression, notamment en ce qui concerne les délais. On ne peut oublier la forte opposition du Sénat à la loi sur l'allongement des délais. La version de l'Assemblée offrait une garantie plus solide, une obligation de garantir le droit et son accès tout en continuant d'améliorer le cadre existant. Il est important de souligner que, malgré l'inscription dans la Constitution, des recours restent toujours possibles et il est donc nécessaire de rester vigilant·e·s car si les conservateur·rice·s argumentent souvent que les droits à l'IVG ne sont pas menacés, on peut tout de même s'interroger sur les intentions derrière ce changement de texte.

**« La liberté est unilatérale et s'exerce seul·e. Un droit nécessite une autre entité. »**

Le texte sera soumis de nouveau à l'Assemblée et, si celui-ci est adopté, le gouvernement aura la possibilité d'un référendum ou de déposer un projet de révision afin de réunir trois cinquièmes des suffrages du Congrès. Bien qu'un sondage Ifop indique que 81 % des Français·es sont favorables à l'inscription de l'IVG dans la Constitution, un référendum dans une société déjà très polarisée et instrumentalisée par des organisations antichoix avec des ressources considérables pourrait s'avérer dangereux. ■



**POUR ALLER PLUS LOIN**

Site [planning-familial.org](http://planning-familial.org)

Plateforme [safe2choose.org](http://safe2choose.org)

Pour mieux comprendre la constitutionnalisation de l'IVG : [journals.openedition.org/revdh/14979](http://journals.openedition.org/revdh/14979)

**La rédaction adoptée par le Sénat doit être améliorée afin que notre Constitution garantisse réellement l'effectivité et l'égal accès au droit à l'IVG pour toutes et tous.**

L'adoption par le Sénat de la proposition de loi de la députée Mathilde Panot visant à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution est historique pour les femmes et la société tout entière. Inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution est une nécessité. Car même si, en France, aucun parti politique ne dit aujourd'hui clairement être opposé à l'IVG, la restriction des conditions d'accès, la diminution des crédits, ou encore des menaces qui pèsent sur ce droit, sont déjà des réalités. À travers le monde, le droit à l'avortement est actuellement gravement menacé. Criminalisées, empêchées d'accéder aux structures pratiquant les IVG, victimes de pressions et de harcèlement, les femmes qui souhaitent avorter se retrouvent en grand danger. Les mouvements antichoix, ultrafinancés, sont très actifs partout dans le monde. Ils mènent des actions de lobbying dans les sphères politiques et économiques, au point de faire basculer la Cour suprême aux États-Unis, par exemple. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous inquiéter des résultats des élections en Italie et en Suède, et des politiques menées en Pologne et en Hongrie, très restrictives en matière d'accès à l'avortement.

En France, en dépit des avancées juridiques, la pratique ne suit pas toujours et les femmes qui souhaitent mettre fin à une grossesse se heurtent encore à des obstacles importants. Aux difficultés matérielles et aux



**SARAH DUROCHER**  
Présidente du Planning familial

inégalités territoriales, liées notamment au manque de professionnel·le·s et de structures pratiquant l'IVG, s'ajoutent celles liées au tabou et à la stigmatisation qui règnent encore. Ces difficultés, le Planning familial les constate chaque jour dans ses permanences et via le numéro vert national 0 800 08 11 11. Le droit formel à l'IVG, motivé à l'origine exclusivement par des considérations de santé publique, doit répondre désormais à un véritable droit des femmes à disposer de leur corps. Par ailleurs, les hommes trans à l'état civil ont la possibilité d'être enceints, mais n'ont toujours pas le droit d'avorter. Pour toutes ces raisons, la rédaction adoptée par le Sénat doit être améliorée afin que notre Constitution garantisse réellement l'effectivité et l'égal accès au droit à l'IVG pour toutes et tous. Le texte doit réintégrer les termes « droit » et « personne » et être réécrit ainsi : « La loi garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'IVG à toute personne. » Aussi, les députés doivent donc enrichir ce texte pour garantir un accès réel et effectif à l'IVG. Le gouvernement doit inscrire l'examen de cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale lors de la semaine d'initiative parlementaire de la majorité (début mars) s'il souhaite montrer son attachement au droit des femmes à disposer de leur corps. Rappelons qu'Emmanuel Macron et certains membres du gouvernement ont apporté publiquement leur soutien à cette proposition de loi dans sa version telle qu'adoptée initialement à l'Assemblée et soutenue par plus de 80 % de la population française. ■

**« Le droit formel à l'IVG doit répondre à un véritable droit des femmes à disposer de leur corps. »**



# « La guerre est impuissante à régler les problèmes »



## ENTRETIEN

**Roland Nivet, porte-parole national du Mouvement de la Paix, relaye l'appel international pour une mobilisation mondiale en faveur de la paix ce vendredi et samedi, partout en France.**

**La Marseillaise :** Que peuvent les mouvements pacifistes en temps de guerre ?

**Roland Nivet :** Les mouvements de paix sont déjà intervenus lorsqu'il y avait déjà la guerre en 2014, et nous avons alerté sur le danger et la possibilité d'escalade de la guerre en Ukraine. Mais mobiliser les opinions publiques est difficile. Entre la conscience des gens qui considèrent que ce n'est pas leur affaire et la conscience de la responsabilité que l'on a de s'exprimer, de descendre dans la rue et de faire pression auprès des gouvernants, il y a un cap et c'est celui-là qu'il faut franchir.

D'où l'appel du Bureau international pour la paix (BIP) qui a été relayé par 300 organisations dans le monde. On s'est inscrit dans l'appel d'Europe for peace. Nous avons contacté le forum social mondial qui organisera en Autriche une grande action pour la paix.

**Ces efforts parviendront-ils à faire bouger les lignes ?**

**R.N. :** La mobilisation dans l'histoire du mouvement pacifiste c'est pas sim-

plement de crier non à la guerre, mais de faire des propositions. La charte des Nations unies par exemple est le résultat de l'expression d'une volonté de paix qui a abouti à la création des premiers éléments du droit international. Depuis, on peut remarquer l'importance des gains : de nombreux accords sur le désarmement nucléaire, le traité d'interdiction des armes nucléaires validé en 2017, des résolutions sur le commerce des armes... On a gagné l'idée que la guerre n'est pas la solution. Elle est toujours un échec et les dernières guerres qui ont eu lieu en Libye, en Afghanistan ou en Irak... ont montré l'impuissance à régler les problèmes par des logiques de force, de domination et de puissance militaire.

**Un an après le début de la guerre en Ukraine, sommes-nous à un tournant historique ?**

**R.N. :** On est face à une situation extrême. On a trois guerres en même temps : une guerre civile, entre un État et une partie de sa population, entre l'Ukraine et la Russie et derrière une guerre mondialisée entre la Russie, l'Ukraine et ses soutiens : l'Otan, l'Union européenne. Aujourd'hui le conflit est déjà mondialisé par une guerre économique, politique. Elle peut devenir une guerre mondiale avec des circonstances que l'on n'a pas prévues du tout, avec sur la table la possible utilisation d'armes nucléaires. C'est pour cela que nous avons lancé un appel à ne pas franchir une nouvelle étape.

Le Mouvement de la paix ne peut être entendu que s'il est clair sur ses objectifs : d'abord la condamnation d'une agression, d'une violation du droit international de la fédération de Russie sur l'Ukraine. Puis, la solidarité avec les victimes. On s'appuie sur la charte des Nations unies dans toute sa dimension. L'article 2 condamne toute agression vis-à-vis de l'intégrité territoriale d'un État. L'article 51 prévoit que dans une situation d'agression un pays a le droit de se défendre et ça, on ne le nie pas. Mais en même temps, l'article 51 dit que dès qu'un conflit éclate, il est de la responsabilité des Nations unies, du conseil de sécurité, et de l'ensemble de la



Un rassemblement organisé par le mouvement de la paix à Marseille en décembre dernier. CREDIT PHOTO DR

communauté des États de trouver une solution politique, négociée. C'est là qu'il y a la panne.

**Des pays ont envoyé des chars à l'Ukraine, est-ce que cela alimente d'une certaine manière le conflit ?**

**R.N. :** On a fait une déclaration très claire là-dessus. La France doit dire non aux choix insensés d'escalade militaire. Renoncer à l'envoi d'armes lourdes, abandonner l'idée d'envoyer des chars de combat, travailler de concert avec les Nations unies pour aider les parties à mettre fin à ce conflit insensé. Les occasions de négocier la paix existent. Lula fait des propositions intéressantes : une conférence mondiale. Au dernier sommet de Munich il y a eu des tiraillements entre la France et l'Europe. Il faut revenir à des propositions raisonnables et s'appuyer sur les dernières déclarations de Guterres, secrétaire général des Nations unies qui dit que l'on est au bord de la catastrophe totale.

**S'il y a une guerre à mener, c'est**

**celle de l'opinion pour gagner la paix ?**

**R.N. :** On cherche le rassemblement le plus large dans une situation qui n'est pas simple. Y compris tendre la main à ceux qui aujourd'hui oublient de soutenir la solution diplomatique et favorisent l'envoi d'armes. Il nous faut développer des éléments de compréhension : comment en est-on arrivé là. Parce que c'est vrai que l'Otan n'a respecté aucun des engagements pris. Poutine a choisi la voie de la force et l'Otan se trouve renforcé, les budgets militaires augmentent de partout. Viennent aussi les questions de justice, d'environnement et de social, parce qu'aujourd'hui le budget de la France est passé à 413 milliards pour la loi de programmation militaire. Tous les gens sérieux disent que la solution est de passer par le désarmement de nos sociétés, de répondre notamment aux problèmes de sécurité alimentaire : 800 millions de personnes. Les 23 et 24 février sont une étape pour dire non à la guerre.

**Entretien réalisé par Catherine Walgenwitz**

## LES RENDEZ-VOUS

### Vendredi 24 février

#### ■ Marseille

À 18h, une manifestation de soutien en mémoire aux victimes est organisée sur le Vieux-Port, face à l'Hôtel de Ville. Des bougies seront allumées et un service commémoratif sera assuré par l'abbé de l'Église greco-catholique ukrainienne Nikolai Hryvnak. Un rassemblement soutenu par la Ville de Marseille et organisé par les associations marseillaises de solidarité envers le peuple ukrainien.

#### ■ Venelle

À 18h30, un rassemblement est organisé places Logis avec une bougie, organisé par Olga, joueuse pro au Pays d'Aix Venelles Volley Ball, avec le soutien du collectif de citoyens de Venelles.

#### ■ Toulon

Le Comité Varois pour la paix appelle au rassemblement pacifiste à la place de la liberté à 19h, un an jour pour jour après le début du conflit Ukrainien. S'il y a des anniversaires que l'on ne veut pas célébrer, il est parfois nécessaire de le faire. « *C'est un rassemblement pour tous les peuples en guerre* », rappelle Christian Goron, vice-président du comité Varois. À Toulon, le mouvement pour la paix a prévu 44 pancartes pour rappeler à tout le monde les conflits qui grondent dans 44 pays comme en Syrie, Birmanie ou au Soudan. « *Ce drame a réveillé les consciences, sur tous les conflits que l'on banalise* », pense Janine Lecler, présidente du comité varois du mouvement de la Paix. Sur la rade, l'arsenal fait écho à ce combat pour la paix. « *La France a une politique agressive, les budgets de l'armée augmentent. Peut-être qu'il y a autre chose à faire avec cette ressource* », questionne Janine.

#### ■ Avignon

Le Comité Vauclusien du Mouvement de la paix appelle à un rassemblement devant la mairie à 18h. De 15h à 16h, la préfète Violaine Desmaret présentera les actions mises en place par l'Etat dans le département au hall J du parc des expositions.

### Samedi 25 février

#### ■ Marseille

Deux rendez-vous sont programmés samedi. À 10h30, un rassemblement « Ensemble pour la paix » est organisé par le Mouvement pour la paix 13, au Vieux-Port, sur la Canebière, pour une prise de parole, suivie d'une marche jusqu'à la préfecture. L'après-midi, à 14h, les Ukrainiens de Marseille ainsi que la Ligue des droits de l'Homme appellent à un rassemblement devant le consulat russe (3 avenue Ambroise Paré, 7°).



# Le bio, grand oublié des aides du gouvernement

La filière est peu soutenue, alors que l'agriculture conventionnelle touche des centaines de millions d'euros

Rarement l'Etat aura été aussi attentif aux appels à l'aide des agriculteurs. Le « quoi qu'il en coûte », mot d'ordre du gouvernement français aux premières heures de la crise due au Covid-19, il y a trois ans, reste d'actualité pour le secteur agricole. L'année 2022 en a fourni une parfaite illustration, et 2023 semble démarrer sous les mêmes auspices. A une exception près, toutefois, celle de l'agriculture biologique. En crise depuis près de deux ans, elle se heurte au mur de l'indifférence du gouvernement d'Elisabeth Borne.

Avant le Salon de l'agriculture, qui ouvre ses portes du 25 février au 5 mars, à la porte de Versailles, à Paris, le moment est souvent propice pour faire pression sur la Rue de Varenne. La filière viticole a ainsi obtenu des gages sonnants et réverbérants, le 6 février. Les vignobles de Bordeaux et du Languedoc, victimes d'une surproduction, souhaitaient alléger leurs stocks. Ils ont décroché une enveloppe de 160 millions d'euros pour distiller leurs surplus de rouge, voire de rosé. Une mesure qui bénéficiera aussi aux caves ou aux viticulteurs d'autres régions qui en feront la demande.

En outre, Bordeaux, confronté à la baisse structurelle des ventes de ses bouteilles en grande distribution et au retournement du marché chinois, souhaite arracher 10 % de ses ceps. Même si le montant de l'opération n'a pas encore été chiffré par le ministère, les outils nécessaires à l'obtention des subventions sont sur la table. Il est à noter qu'en 2020, en pleine crise

liée au Covid-19, la filière viticole avait déjà obtenu 160 millions d'euros pour distiller des surplus.

Le 7 février, une armada de tracteurs envahissait l'esplanade des Invalides, à Paris. A deux pas de l'Assemblée nationale et à un pas du ministère de l'agriculture. A la tête de cette manifestation organisée par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, les betteraviers. A la suite de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne d'interdire toute dérogation pour l'utilisation des néonicotinoïdes, un insecticide dit « tueur d'abeilles », sur la betterave, ils demandaient un plan d'aide en cas d'attaque de la jaunisse, transmise par les pucerons, dans les champs cette année.

## Grippe aviaire

Le lendemain, le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, assurait que l'Etat pallierait toute baisse de production dans la filière en cas d'aléas. Les pouvoirs publics avaient indemnisé les betteraviers à hauteur de 60 millions d'euros en 2020, lors d'une précédente crise de la jaunisse.

En 2022, le gouvernement a dû gérer d'autres dossiers brûlants. Comme celui de la crise sanitaire qui a secoué la filière volaille. La grippe aviaire a une nouvelle fois sévi en France. D'abord, à partir de l'automne 2021 et jusqu'au printemps 2022, le Sud-Ouest, épicentre de la production de foie gras, a vu ses élevages de canards, mais aussi de poulets, touchés par le fléau. Puis le virus s'est propagé de manière virulente à partir du printemps dans les Pays de la Loire.

**En 2022, un budget de 500 000 euros a été alloué à une campagne publicitaire pour l'agriculture biologique**

Après une accalmie durant l'été, il a refait son apparition en France, touchant de nouveau les Pays de la Loire. Résultat : le ministère de l'agriculture a chiffré à près de 1,2 milliard d'euros le montant du soutien à la filière volaille. Les éleveurs se mobilisent actuellement pour demander des aides supplémentaires.

Enfin, il y a quasiment un an, la filière porcine tirait la sonnette d'alarme. Alors que le marché européen était déstabilisé par le freinage des exportations vers la Chine et par les difficultés liées à la peste porcine africaine, les cours du porc plongeaient. Au moment même où les coûts de production s'envolaient, avec la flambée des cours des céréales et du soja. Résultat : une situation financière délicate pour de nombreux éleveurs.

Là encore, le ministère a sorti le carnet de chèques, d'abord à hauteur de 270 millions d'euros, puis pour une rallonge de 80 millions. Ce complément provenait d'un fonds de 400 millions d'euros à répartir entre toutes les filières d'élevage, débloqué pour faire face à l'enchérissement des céréales après le déclenchement de la guerre en Ukraine. « Nous ne pou-

rons que remercier le gouvernement. Normalement, la filière porcine n'est pas aidée, c'était le premier plan de soutien depuis des décennies », réagit François Vally, éleveur breton, vice-président de l'interprofession Inaporc.

Face à ces centaines de millions d'euros déboursés pour soutenir les agriculteurs, l'aide de l'Etat versée à au bio, affecté par une baisse soudaine de ses ventes, est dérisoire. En 2022, un budget de 500 000 euros a été alloué à une campagne publicitaire. Pour 2023, le ministère de l'agriculture a attribué 750 000 euros pour des actions de communication et 150 000 pour mener des études.

Enfin, le fonds Avenir bio, dont le budget devait baisser de 13 millions à 8 millions d'euros, a été maintenu, et un reliquat du plan de relance de 2 millions d'euros a

été fléché vers la production porcine bio.

Aucune mesure de gestion de crise n'a été financée. Alors même que le gouvernement a décidé, en 2017, de supprimer l'aide au maintien, considérée comme une rémunération des services environnementaux rendus – ce soutien prenait le relais de l'aide à la conversion versée pendant cinq ans à l'agriculteur désireux de se passer des produits phytosanitaires de synthèse – et que l'Etat s'est fixé l'objectif d'atteindre 18 % de surface agricole utile cultivée en bio en 2027, contre plus de 10 % aujourd'hui.

Le syndicat Confédération paysanne demande une aide d'urgence de 15 000 euros par agriculteur bio, afin de passer ce cap difficile. Sera-t-il enfin entendu ? ■

LAURENCE GIRARD

## Remous entre industriels et distributeurs

Les traditionnelles négociations annuelles, perturbées par l'inflation, s'éternisent

Avec la flambée des prix, les négociations entre fournisseurs et distributeurs, qui doivent aboutir à des contrats signés d'ici au mercredi 1<sup>er</sup> mars pour établir les tarifs de l'année, sont encore plus tendues qu'à l'accoutumée. Les premiers tentent de faire passer la hausse de leurs coûts de production (énergie, transport, matières premières...) dans leurs prix de vente ; les seconds essaient de limiter ces augmentations, qui risquent de faire fuir leurs clients.

Difficile toutefois de généraliser, nuance Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution, qui représente les enseignes. Il faut, selon lui, distinguer les grands industriels et les PME. « Avec [elles], 90 % à 95 % des contrats ont déjà été signés, car nous avons pris en compte leurs coûts de l'énergie », explique-t-il.

Avec les grandes marques, en revanche, « les discussions sont encore plus difficiles que d'habitude », et seulement 60 % environ des contrats ont déjà été signés. « Sur un même produit, on a des demandes de hausse 50 % plus élevées que celles des PME », souligne-t-il. Il y en a clairement qui cherchent à profiter de la situation. »

Ces dernières semaines, les distributeurs ont sonné l'alarme pour prévenir les consommateurs d'une vague inflationniste à partir de mars. Michel-Edouard Leclerc, président du comité stratégique des centres E. Leclerc, avait annoncé quelques évolu-

tions de tarifs demandées par les industriels comme « Mondelez (LU, Milka, Granola, Mikado, Oreo) : + 17 %, Kellogg's (Pringles) : + 17 %, Beiersdorf (Nivea) : + 15 %, Unilever (Maille et Amora) : + 25 %, Unilever (Axe, Rexona, Dove, Skip, Signal, Sun, Omo) : + 14 % ».

Preuve que les négociations sont tendues, Olivier Dauvers, spécialiste du secteur de la grande distribution, et le magazine *Rayon Boissons* ont relevé la disparition, début février, dans les rayons de Carrefour, des jus d'orange Tropicana.

## Rééquilibrer le rapport de force

A l'issue de cette période de tractations, les prix devraient augmenter d'au moins 10 %, estime M. Creyssel. Les courses vont donc coûter encore plus cher aux Français. L'inflation en 2022 les a déjà contraints à dépenser 280 euros de plus qu'en 2021 pour remplir leur chariot de produits de grande consommation, selon le cabinet d'études NielsenIQ. En 2023, ce surcoût pourrait atteindre 790 euros par rapport à 2021, d'après ses hypothèses.

Ces négociations ont lieu alors que de nouvelles règles pour rééquilibrer le rapport de force entre fournisseurs et distributeurs sont en discussion. La proposition de loi « visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation » devrait passer en commission mixte paritaire mercredi 8 mars, mais elle ne concernera pas les contrats signés en 2023. ■

CÉCILE PRUDHOMME

CHARTE HARMONIE

POUR DE BONS BISCUITS

DU BON BLÉ

LU

Créateur de biscuits depuis 1846

L'amour, ça se cultive.

Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour. [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)



# Pierre Rosanvallon

## « Le débat sur les retraites est le signe d'un ébranlement de notre démocratie »

L'historien et sociologue affirme que, si le gouvernement peut invoquer la légitimité « procédurale » née de l'élection, il ne peut invoquer la légitimité « sociale », fondée sur l'intérêt général et la perception citoyenne

### ENTRETIEN

**D**epuis sa présentation au conseil des ministres, le 23 janvier 2023, la réforme des retraites a été critiquée par les syndicats, dénoncée par l'opposition et contestée par des manifestations massives. L'adoption à marche forcée d'un texte aussi controversé constitue-t-elle un manquement démocratique ? Comment penser, sous la V<sup>e</sup> République, la complémentarité entre les différentes légitimités démocratiques – celle du chef de l'Etat, celle des députés, celle des syndicats et celle des manifestants ? L'historien et sociologue Pierre Rosanvallon, professeur honoraire au Collège de France et auteur de nombreux ouvrages historiques et théoriques sur l'histoire de la démocratie, analyse cette notion aux dimensions plurielles.

#### Que vous inspire le débat autour de la réforme des retraites ?

Il est, à mon sens, le signe d'un profond ébranlement de notre système démocratique – un ébranlement du sens et des fondements de la notion de légitimité, un ébranlement des formes d'expression de la démocratie, un ébranlement de la notion même de représentation et un ébranlement du fonctionnement parlementaire.

**Vous évoquez un ébranlement de la légitimité. C'est pourtant cette notion qu'invoque Emmanuel Macron pour justifier sa réforme : il affirme que son projet, qui a été présenté pendant la campagne présidentielle, a été validé par sa victoire électorale. Le verdict des urnes a-t-il, selon vous, conféré à cette réforme une légitimité démocratique ?**

Pour répondre à cette question, il faut s'arrêter un instant sur la définition de la légitimité, qui est double. La première est procédurale : elle consiste à dire qu'est légitime ce qui est conforme aux prescriptions de la loi. Cette légitimité de statut définit la légitimité comme légalité – et de ce point de vue, celle d'Emmanuel Macron ou de la majorité parlementaire ne peut être contestée, puisque le propre des démocraties, c'est d'être encadrées par des règles et qu'en l'espèce, elles ont été respectées. Mais il y a une deuxième dimension, plus large, de la légitimité : c'est la légitimité comme qualité. Sa définition est moins juridique que sociale, voire morale : elle désigne, non pas un statut ou une procédure, mais ce qui est perçu comme juste et conforme à l'intérêt général. C'est cette définition que retient généralement le sens commun.

Pour mieux comprendre cette distinction entre légalité et légitimité, on peut se reporter à trois grands moments historiques. La référence à la légitimité a, dans chaque cas, revêtu une dimension critique de la légalité.

Le premier usage du terme de légitimité, développé au lendemain de la Révolution française par ceux que l'on appellera les légitimistes, reposait sur une vision morale de l'histoire : les critiques du libéralisme incarné alors par Louis XVIII ont opposé à sa légalité une légitimité fondée sur le respect des traditions – c'est notamment ce qu'a fait Chateaubriand [1768-1848].

Le deuxième usage du terme de légitimité apparaît en Allemagne, avec la crise de la République de Weimar. Ce régime, né en 1919,

avec un parti social-démocrate dominant la vie politique, est alors l'un des plus progressistes au monde – il donne le droit de vote aux femmes et introduit le référendum ainsi que la représentation proportionnelle. Pourtant, l'histoire de la République de Weimar a été celle d'une descente aux enfers : dans les années 1930, la légalité du régime est gangrenée par la montée du nazisme. Un certain nombre d'intellectuels – dont le juriste Carl Schmitt, qui soutiendra pourtant peu après le régime hitlérien – affirment alors que la légitimité morale des démocraties est supérieure à leur légalité formelle. Les Allemands en tireront les conséquences dès la fin de la seconde guerre mondiale : la démocratie doit d'abord être définie par des valeurs, diront-ils. Ils parleront pour cela d'une nécessaire « démocratie militante ».

Le troisième usage du terme de légitimité est celui du général de Gaulle pendant et après la seconde guerre mondiale. Il oppose l'apparente légalité du régime de Vichy – il parle d'une autorité « fictive » – à la légitimité « profonde » de la France libre, qui est fondée sur le lien charnel qu'il entretient avec le peuple et l'histoire de France. Si la légalité formelle est en apparence du côté de Vichy, la légitimité morale est à Londres. Dans *Le Coup d'Etat permanent* (Plon, 1964), François Miterrand [1916-1996] se réfère à cette distinction du général de Gaulle pour la critiquer. « Les péripéties du match légalité contre légitimité racontent et résument toute l'histoire du gaullisme de 1940 à nos jours », écrira-t-il.

#### Cette distinction entre légalité et légitimité permet-elle de mieux comprendre les enjeux politiques du débat sur la réforme des retraites ?

Lorsque Emmanuel Macron parle de la légitimité de sa réforme des retraites, il fait référence au fait qu'il a été élu président par les Français au terme d'une procédure démocratique. Mais ceux qui critiquent son projet de retraite ne remettent pas en cause son élection : ils estiment simplement que son projet n'est pas conforme à l'intérêt général, parce qu'il ne répond pas à une exigence de justice ou de solidarité. Ils reprennent donc à leur compte la distinction classique entre légalité et légitimité.

Qualifier de légitime le projet de réforme des retraites, comme le fait Emmanuel Ma-

cron, est, me semble-t-il, d'autant plus hasardeux que la légalité procédurale elle-même est fondée sur une donnée arithmétique qui, dans des sociétés aussi divisées que les nôtres, est de plus en plus fragile. Les majorités sont en effet devenues de plus en plus courtes et ce sont souvent des majorités négatives de second tour qui font passer au deuxième plan les programmes de premier tour. Les élections, sauf exception, se jouent dorénavant à quelques points. Dans un tel contexte, la légalité procédurale, certes, demeure, mais elle a davantage besoin, pour s'affirmer et fonctionner, de la béquille de la légitimité morale et sociale.

#### Le mouvement contre la réforme a montré la force des syndicats, qu'on avait sans doute enterrés un peu vite ces dernières années, en raison de la faiblesse du taux de syndicalisation français. Comment analysez-vous leur légitimité ?

La légitimité des syndicats est d'abord inscrite dans la loi : depuis 1945, cinq confédérations sont considérées comme structurellement représentatives – même si cette représentation traditionnelle semble, depuis quelques années, un peu ébranlée. Mais leur légitimité est aussi fondée sur le fait social que les syndicats, lors du débat sur les retraites, ont été reconnus par l'opinion comme de bons interprètes de la réalité du monde du travail. Le travail, en effet, doit être désormais appréhendé à partir de la singularité de chaque itinéraire : une carrière, c'est une histoire, des salaires, des statuts, des périodes de chômage, des conditions de travail qui ne sont jamais tout à fait les mêmes – la pénibilité subie par une infirmière n'est pas celle que vit un maçon. Les syndicats, de par leur présence sur le terrain, sont attentifs à cette diversité des mondes professionnels. Ils négocient des conventions collectives, certes, mais ils sont aussi, et c'est essentiel, les témoins directs et permanents de ces vies de travail. Cette approche fine et complexe de l'univers professionnel indique d'ailleurs peut-être la piste d'un renouveau du syndicalisme dans les années à venir.

#### Les manifestations contre la réforme ont été massives. En quoi la légitimité de ces défilés qui ont eu lieu dans toute la France diffère-t-elle de celle du suffrage ?

Le vote produit la légitimité procédurale, mais il constitue une expression de la volonté générale limitée dans le temps et dans l'espace – et, surtout, il ne suffit pas à assurer la fonction de représentation. Parce qu'elle est toujours imparfaite, la représentation doit être multiple – et la manifestation de rue en est une modalité à part entière. Sa première fonction est arithmétique : un défilé, c'est un peuple visible et sensible, et c'est pour cela que la bataille du chiffre qui clôt la journée d'une mobilisation est si importante. Sa seconde fonction est participative : un défilé est l'expression vivante d'un commun partage.

Cette légitimité des manifestations s'impose dès les débuts de la Révolution française. A l'époque, de nouvelles modalités d'expression permettent aux colères et aux impatiences de se faire plus facilement entendre dans la vie sociale. Ce sont les cortèges, souvent spontanés, mais aussi les tribunes de l'Assemblée, qui sont en accès libre et où règne une circulation permanente – Saint-Just [1767-1794] disait que pour que la démocratie règne, il faudrait qu'elle puisse contenir 15 000 personnes ! Sous la Restauration ou la monarchie de Juillet, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les manifestations, quoique interdites, perdurent sous des formes singulières : en 1832, à Paris, les funérailles du général Lamarque, une figure du parti républicain, réunissent des dizaines de milliers de personnes qui font de cet enterrement un événement politique.

#### Après l'instauration du suffrage universel masculin, en 1848, et l'installation de la III<sup>e</sup> République, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quel regard les républicains portent-ils sur cette forme d'expression collective qu'est la manifestation ?

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, beaucoup de républicains interrogent, voire critiquent, cette spontanéité populaire, qu'ils vivent comme une menace. « Le propre des manifestations sociales, écrit Jules Vallès dans *Le Cri du peuple* en 1871, c'est qu'elles n'ont pas de parrain, pas de patron, point de tribune, personne de célèbre à leur tête. Voilà pourquoi les parlementaires les soupçonnent et les fuient. » Il n'a pas tout à fait tort : à la fin des années 1880, une figure du progressisme républicain comme Camille Pelletan se demande à

« LES SYNDICATS ONT ÉTÉ RECONNUS PAR L'OPINION COMME DE BONS INTERPRÈTES DE LA RÉALITÉ DU MONDE DU TRAVAIL »

## Un intellectuel engagé pour les valeurs démocratiques

**PROFESSEUR HONORAIRE AU COLLÈGE** de France, où il occupe la chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique, Pierre Rosanvallon n'a pas le parcours académique classique qu'ont suivi beaucoup d'intellectuels. Après avoir obtenu son diplôme d'HEC, en 1969, il s'engage dans le syndicalisme en devenant conseiller économique de la CFDT, puis conseiller politique d'Edmond Maire et rédacteur en chef de la revue *CFDT-Aujourd'hui* (1973-1977). Dans les années 1970, il contribue, avec *L'Age de l'autogestion* (Seuil, 1976) et *Pour une nouvelle culture politique* (1977), à définir le corpus intellectuel de la « deuxième gauche », incarnée dans le monde politique par Michel Rocard.

A la fin des années 1970, Pierre Rosanvallon rejoint le monde académique – d'abord à l'université de Paris-Dauphine, où il anime le pôle sociologique du centre de recherches Travail et société créé par Jacques Delors, puis, au début des années 1980, à l'École des hautes études en sciences sociales. Son

travail porte notamment sur l'histoire intellectuelle de la démocratie française, à laquelle il consacre une trilogie – *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France* (Gallimard, 1992), *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France* (Gallimard, 1998) et *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France* (Gallimard, 2000).

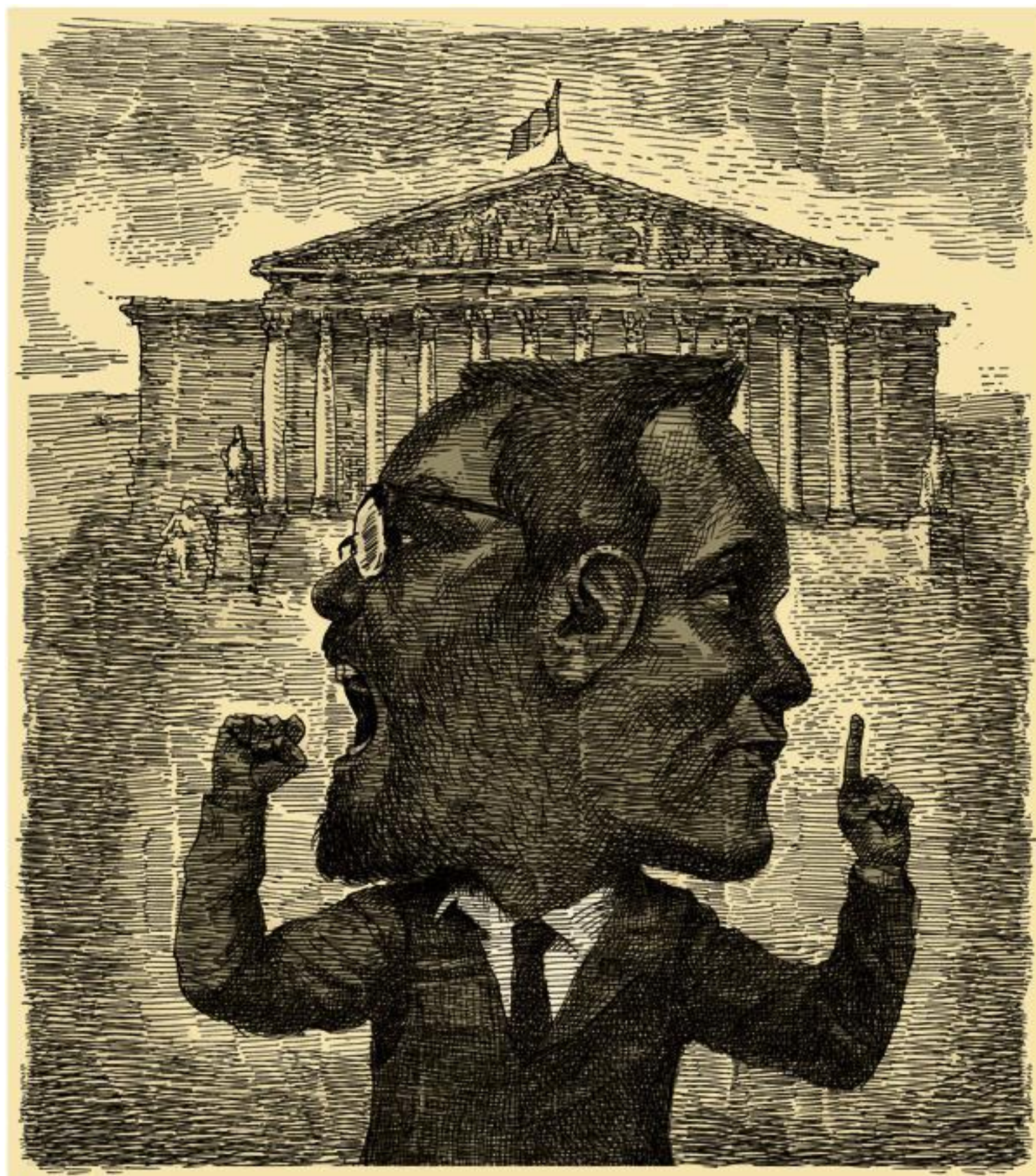
#### Critique du populisme

Depuis son élection au Collège de France, en 2001, Pierre Rosanvallon a publié une nouvelle trilogie consacrée, cette fois, aux mutations de la démocratie contemporaine – *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance* (Seuil, 2006), *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité* (Seuil, 2008), *La Société des égaux* (Seuil, 2011) – ainsi qu'un ouvrage consacré à l'histoire, la théorie et la critique du populisme. Dans son dernier livre, *Les Épreuves de la vie. Comprendre autrement*

*les Français* (Seuil, 2021), il explore la manière dont les émotions forgées dans les « épreuves » – le ressentiment, la colère, la peur – structurent désormais la conflictualité, comme en témoignent le mouvement des « gilets jaunes » ou #metoo.

A ces travaux de recherche se sont toujours ajoutés des engagements politiques dans le débat public. En 1982, il crée, avec l'historien François Furret, la Fondation Saint-Simon, un lieu qu'il définit comme un « espace d'échange social et de production intellectuelle totalement indépendant, diffusé à la fois des clubs politiques et des institutions universitaires ». Vingt ans plus tard, en 2002, il lance la République des idées, un « atelier intellectuel » qui publie, en coédition avec les éditions du Seuil, une collection d'essais aujourd'hui dirigée par l'historien Ivan Jablonka, ainsi qu'une revue en ligne sur la vie intellectuelle internationale nommée *La Vie des idées*. ■





SERGIO AQUINO

quoi servent les manifestations de rue, puisque, avec le suffrage universel, le débat politique se déroule désormais dans les Chambres, qui sont la « représentation nationale ». « Je ne vois pas l'utilité de doubler une discussion qui se produirait dans la salle de séance », explique-t-il.

Même Pierre Waldeck-Rousseau, qui est une grande figure de la République sociale – il a officialisé les syndicats en 1884 –, estime que les manifestations sont une forme « d'usurpation de la voie publique » : il y voit une « confiscation de la rue par des artisans en manifestation extérieures ». Le socialiste Jules Guesde [1845-1922] défend « le droit à la rue », mais les républicains rétorquent que l'espace public est une propriété commune et que ces espaces de circulation ne doivent pas être privatisés par des protestataires.

**Peut-on observer, depuis la Révolution, d'autres formes de représentation du peuple que l'élection ou la manifestation ?**

La représentation narrative est une dimension très importante de la représentation. Sous la Révolution française, les placards qui sont affichés partout dans les rues et les milliers de journaux qui fleurissent à Paris et ailleurs permettent à des individus, des groupes, des clubs ou des comités de prendre la parole. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les premiers titres de la presse ouvrière jouent le même rôle, ainsi que toute une littérature de colportage. Eugène Sue, l'auteur des *Mystères du peuple*, affirme ainsi en 1850, devant la floraison extraordinaire de poètes ouvriers, que si le peuple n'a pas encore de représentation « politique », il a déjà une représentation « poétique ».

Aux deux modèles classiques de la représentation – le « camarade », qui est défini par un rapport d'identité au représenté, et le notable, qui pratique un paternalisme de

proximité –, s'ajoute, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, un troisième modèle : celui du témoin qui raconte une réalité sociale. En 1905, le roman *La Jungle*, de Sinclair Lewis, qui raconte l'enfer des abattoirs de Chicago, a eu un effet décisif sur la croissance du syndicalisme américain ; et sur la législation de la qualité des produits alimentaires et l'hygiène industrielle.

Aujourd'hui, cette fonction est assurée par quantité de romans ou de reportages, dont *Le Quai de Ouistreham* (L'Olivier, 2010), de Florence Aubenas, ou *Leurs enfants après eux* (Actes Sud, 2018), de Nicolas Mathieu, constituent des exemples du fait de l'écho qu'ils ont rencontré.

**Dans les batailles de légitimité qui ont ponctué le débat sur la réforme des retraites, mais aussi les controverses de ces dernières années, un nouvel acteur s'est invité dans le débat public : les réseaux sociaux. Comment analyser sa place ?**

La démocratie n'a jamais été uniquement une démocratie du bulletin de vote : elle a toujours fait une place à l'opinion. Outre l'expression directe de celle-ci dans la rue, on l'appréhende à partir de sondages ou par le biais de paroles estimées représentatives – celle d'un syndicaliste, d'un représentant politique ou d'une personnalité morale. Mais avec les réseaux sociaux, l'opinion existe pour la première fois sous une forme matérielle et directe : elle est formée d'un ensemble mouvant d'expressions dont il est difficile de faire la synthèse, tant elles ne font l'objet d'aucun filtre ni d'aucune canalisation.

Deux motions demandant un référendum sur la réforme des retraites ont été rejetées en février – l'une par le Rassemblement national, l'autre par la Nouvelle Union populaire écologique et sociale.

**« LA DÉMOCRATIE N'A JAMAIS ÉTÉ QU'UNE DÉMOCRATIE DU BULLETIN DE VOTE : ELLE A TOUJOURS FAIT UNE PLACE À L'OPINION »**

**Lorsque la légitimité électorale du gouvernement est en conflit avec la légitimité sociale de la rue, le référendum est-il un bon moyen de recourir en dernier ressort à l'arbitrage du peuple ?**

Le référendum est un outil démocratique incontournable qui permet de trancher, dans un moment de doute, des questions essentielles, à condition qu'il respecte deux conditions. La première est d'éviter les questions programmatiques d'ordre trop général, car, dans ce cas précis, il redoublerait les élections. La seconde, c'est que la question posée contienne, en elle-même, les conditions normatives de sa mise en œuvre. On peut demander aux électeurs si le droit à l'avortement doit être inscrit dans la Constitution ou s'il faut autoriser le mariage entre personnes de même sexe, car ces mesures, si elles sont validées, sont directement applicables.

En revanche, un référendum sur l'arrêt de l'immigration conduirait à une impasse, car cette question en entraînerait beaucoup d'autres – que faire, par exemple, des accords de circulation européens ou des conventions internationales signées par la France ? De même, un référendum sur les retraites paraît difficile : la question du report de l'âge légal est inséparable de celle de la prise en compte des conditions de travail et de la répartition du financement. Il y a, dans ce cas, tout un ensemble de variables qui doivent être ajustées. C'est à cela que sert un débat parlementaire, alors que le propre du référendum est de figer a priori les termes d'une question.

L'Assemblée nationale a été vertement critiquée, pendant la réforme des retraites, par le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger – elle a offert, selon lui, un « spectacle lamentable ». Elle est, depuis

**des années, au cœur d'une crise de « mal-représentation ». Comment la résoudre ?**

Pour renforcer la légitimité du Parlement, les réformes de ces dernières années sont allées dans deux directions différentes. La première a consisté à améliorer la représentativité des élus afin que l'Hémicycle ressemble – un peu plus – au pays. Pour accroître la présence des femmes, l'instauration de la parité, en 1999, a été efficace ; cependant, il est beaucoup plus difficile de faire de l'Assemblée, aujourd'hui dominée par les CSP+, une « image réduite du pays », selon le mot de Mirabeau [1749-1791]. Ce manque de représentativité est une question essentielle ; elle relève néanmoins non du Parlement, mais des partis politiques : c'est parce qu'ils étaient bien implantés dans les milieux populaires que les partis de gauche sont parvenus, dans les années 1950, à faire élire des ouvriers et des employés – ce n'est plus le cas.

La deuxième direction a consisté à donner plus de respiration à l'espace parlementaire. La réforme constitutionnelle de 2008 a ainsi limité la brutalisation du législatif par l'exécutif, ainsi que le caractère mécanique de la domination de la minorité par la majorité. L'opposition s'est vu reconnaître une fonction proprement démocratique : elle a obtenu plus de droits et elle peut davantage se faire entendre. On a ainsi posé que la démocratie consiste dans la confrontation argumentée et organisée entre un pouvoir et une opposition, et pas seulement dans l'affirmation d'une majorité.

Cela suppose toutefois que majorité et opposition acceptent de jouer ce rôle, ce qui n'a pas été le cas la semaine dernière : La France insoumise a incontestablement remporté pendant cette séquence la palme du hors-jeu ! Ce parti n'a fait qu'un usage caricaturalement négatif des droits accordés à l'opposition par le règlement de l'Assemblée nationale. C'est oublier que les institutions ne peuvent fonctionner que si leur esprit est respecté.

**Cette définition de la démocratie pourrait-elle, selon vous, inspirer d'autres réformes ?**

Jeremy Bentham [1748-1832], le grand théoricien du parlementarisme britannique, disait que la démocratie n'est pas seulement la « voix du peuple », mais aussi « l'œil du peuple ». Pourtant, dans la démocratie française, le Parlement n'assume pas vraiment cette fonction de contrôle indépendant du pouvoir. Pour inaugurer une nouvelle étape de la vie démocratique, il faudrait que cette tâche de surveillance soit également et parallèlement assurée par d'autres institutions.

C'est ce qu'a fait, en 2013, le président François Hollande en créant la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, qui est notamment chargée de contrôler les déclarations de patrimoine des élus. La délibération peut, en outre, être élargie : pour le débat sur la fin de vie, le gouvernement d'Elisabeth Borne a demandé l'avis d'une autorité indépendante, le Comité consultatif national d'éthique, et d'une convention composée de citoyens tirés au sort. Parce que la majorité est bridée par son soutien au gouvernement, c'est en démultipliant et en élargissant hors du Parlement les fonctions de contrôle, d'évaluation, d'enquête et de délibération que l'on fera vivre et progresser la démocratie. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE CHEMIN



Recueilli par  
**DOMINIQUE  
ALBERTINI**

**E**mbolie des transports franciliens, personnel hospitalier à bout de souffle, recrutements de professeurs contractuels en *speed dating*, fin du timbre rouge, conseillers injoignables au téléphone... Cet inventaire n'épuise pas les sujets qui ont témoigné, ces derniers mois, des difficultés de nos services publics. Centraux dans la vie et l'imaginaire des Français, avantageusement opposés chez nous au modèle anglo-saxon, ces services semblent aujourd'hui en crise, du point de vue de leur efficacité comme des conditions de travail de beaucoup de leurs agents. Pour Jérôme Fourquet, politologue et directeur du département «Opinion publiques» à l'Ifop, le processus, qui semble acter la descente du pays «en seconde division», nourrit l'arnaque des classes moyennes et la tentation du «chacun pour soi» chez les catégories supérieures.

**Les difficultés de nos services publics ont été un sujet récurrent ces derniers mois. Quels effets ont-elles produits dans l'opinion ?**

Ces «dysfonctionnements» n'ont pas échappé à la sagacité de nos concitoyens. L'impression qui domine est celle d'un système dont même les piliers les plus solides se délètent. Fin 2022, la possibilité qu'il faille faire face à des coupures de courant a créé un choc. Pour l'opinion, c'était impensable, au sens étymologique du terme. De l'électricité plus chère, d'accord, mais plus d'électricité du tout ? Ceci a constitué une blessure d'orgueil national, comme auparavant l'absence d'un vaccin français face au Covid. Une enquête de l'Institut Kantar pour l'Institut Paul-Delouvrier permet d'objectiver ce sentiment très net d'une dégradation de nos services publics, qui se cristallise sur les plus emblématiques d'entre eux. L'éducation d'abord : 39% de bonnes opinions, soit une baisse de 12 points en un an, et de 16 points sur deux ans. Pour la santé, c'est 48%, en baisse de 11 points en un an.

La multiplication de ces difficultés, et le fait qu'elles atteignent des services traditionnellement jugés solides, génère différentes réactions. D'abord de la sidération et de l'insécurité. «Comment est-on arrivé là ?». Puis de la colère : «Ce n'est pas digne d'un pays comme la France.» Ceci débouchant sur un sen-



À Maubeuge dans le quartier des Provinces françaises, le 21 avril 2022. PHOTO STEPHANE DUBICOMEL HANS LUCAS

# «Le délètement des services publics semble signer notre déclin collectif»

Hôpitaux, écoles, EDF... La crise des fleurons publics nourrit chez les Français «sidération» et «colère», décrit le politologue et sondeur Jérôme Fourquet, d'autant plus que les prélèvements n'ont pas baissé en proportion. Il met en garde contre les conséquences de cette «blessure d'orgueil national».



moins comprise que l'usager n'a pas vu baisser dans les mêmes proportions le niveau des prélèvements obligatoires. Prenons l'exemple, souvent invoqué, des chemins de fer britanniques, réputés peu fiables. Pour une large partie de l'opinion, il y a au moins un élément d'explication : leur privatisation. En France, on n'a pas changé de paradigme, et pourtant le système se délite sous nos yeux. Cette situation suscite beaucoup de perplexité et de nombreux Français partagent la fameuse injonction de Jacline Mouraud, figure des gilets jaunes : «*Qu'est-ce que vous faites de notre pays ?*»

Parallèlement, à l'occasion de « l'affaire McKinsey », les Français ont appris que l'Etat recrutait régulièrement des cabinets privés pour des montants très élevés. Incompréhension supplémentaire. Le pays compte plus de cinq millions de fonctionnaires, des grands corps, des palanquées de hauts fonctionnaires, mais il n'y aurait personne pour faire ce travail ? Ainsi, le désarmement de l'Etat se confond à l'heure d'homme à l'hôpital... mais aussi en levant le regard, jusqu'au sommet de l'appareil d'Etat.

**Les Français sont-ils désavantagés par rapport à d'autres pays ?**

**Les Français sont-ils désavantagés par rapport à d'autres pays ?**

**Les Français sont-ils désavantagés par rapport à d'autres pays ?**

**Les Français sont-ils désavantagés par rapport à d'autres pays ?**

**Les Français sont-ils désavantagés par rapport à d'autres pays ?**

**Les Français sont-ils désavantagés par rapport à d'autres pays ?**

**Les Français sont-ils désavantagés par rapport à d'autres pays ?**

des résidences). Tout cela est inquiétant et peut nourrir à terme un non-consentement à l'impôt.

**Y a-t-il une géographie de la crise des services publics ?**

Le sujet se cristallise particulièrement sur la question de l'accès aux soins. Pas seulement à l'hôpital, mais aussi sur l'accès à la médecine libérale qui, dans le regard des Français, est très intégrée au « système de santé » public. Or, la pénurie de médecins touche non seulement la « France périphérique » et les banlieues populaires, mais désormais certains quartiers des grands villages où il faut parfois un an pour obtenir un rendez-vous chez l'ophtalmologue. Cela aussi constitue un choc dans l'opinion.

**Quelle est l'approche du macronisme sur la question des services publics ?**

Traditionnellement, on peut soit faire le choix d'une société « à l'anglo-saxonne », avec moins de prélèvements et moins de services publics – comme aux Etats-Unis, où, chose incompréhensible pour nous, l'idée d'une Sécurité sociale obligatoire suscite un farouche débat. Sinon, préférer de vastes services publics financés par d'importants prélèvements. Fidèle au « même temps », le macronisme a tenté une synthèse : des services publics développés mais mieux gérés. Objectivement, sous Macron, on n'a pas taillé dans les effectifs et on a fait le « saut qu'il en coûtait ». Mais « même temps », le Président considère qu'on dépense « un pognon de dingue » en prestations sociales. Dans la haute et moyenne bourgeoisie, on trouve beaucoup de gens qui ne sont pas des libéraux forcés, mais qui voudraient importer certaines méthodes du monde de l'entreprise. Cette peur s'accompagne d'une novlangue managériale, qui est le propre de ce groupe social, qui bosse dans le public en parlant comme dans le privé et qui s'est reconstruit dans le macronisme.

**Dans votre livre *La France sous nos yeux*, vous évoquez « la grande métamorphose », qui, depuis les années 80, bouleverse le modèle français : le passage d'une économie de production à un système fondé sur la consommation et les loisirs. Comment ce processus s'articule-t-il avec la question des services publics ?**

De manière indirecte. Le moteur productif historique – industrie et agriculture – est très fragilisé. Pendant le Covid, les Français ont ainsi découvert avec stupeur que plus n'était produit sur le sol national. Face à l'effondrement de notre appareil productif, d'autres secteurs ont pris le relais, comme la grande distribution, le tourisme ou la logistique. Mais ils n'ont pas généré autant d'emplois que les premiers. Cette perte a été compensée par la multiplication des prestations sociales, et par des créations massives d'emplois publics depuis quarante ans. Les coupes des années Sarkozy ne représentent pas grand-chose à côté de cette hausse au long cours. Dans beaucoup de villes moyennes, quand l'usine locale a fermé, le match du premier employeur se joue désormais entre la grande surface du coin et l'hôpital public. Or, même si de nombreux fonctionnaires sont objectivement mal payés, il est difficile d'en embaucher davantage au regard de l'endettement de l'Etat et du niveau de prélèvements obligatoires.

## « Une bonne partie du bas de la classe moyenne se voit comme le dindon de la farce, qui paye beaucoup et reçoit peu. »

Jérôme Fourquet

parmi les plus élevés de l'OCDE. On arrive donc aux limites de l'exercice qui a consisté à consacrer d'importants moyens pour financer des emplois publics mal payés.

**Pour défendre sa réforme des retraites, Emmanuel Macron a commencé par dire qu'il fallait travailler plus pour mieux financer nos services publics. Cet argument avait-il une chance d'être accepté ?**

Cela confirme le « même temps » macronien sur le sujet. Le chef de l'Etat ne propose ni d'augmenter les impôts, ce qui serait contradictoire avec son logiciel, ni de tailler dans les services publics, parce que ce n'est ni souhaitable ni possible politiquement. D'où cette troisième voie : travailler plus collectivement pour faire grossir le gâteau. Et le lever le plus rapide pour cela, c'est le recul de l'âge de départ à la retraite. Dans ses derniers

vouloir de nouvel an, il utilise huit fois la formule « *c'est par notre travail...* ». Mais, manifestement, cela passe mal dans l'opinion.

**Faut-il céder au déclinisme ou trouver, malgré tout, des raisons de se rassurer ?**

Malgré toutes ces difficultés, on a quand même mis sur pied en un temps assez court d'énormes campagnes de vaccination contre le Covid, assez bien organisées et relayées sur le terrain. Même s'il faut rappeler que c'est un jeune ingénieur, et pas l'Etat, qui a créé bénévolement « Vite ma dose » et a permis à bien des Français de trouver un rendez-vous... On peut aussi se satisfaire d'avoir été l'un des pays à ouvrir le plus vite nos écoles. Autre réussite, presque oubliée : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Ça, c'est de « l'agilité » qui marche ! Et si beaucoup de fonctionnaires s'interrogent sur le sens de leur mission, les enseignants sont toujours là, pour beaucoup. De même, durant les grands incendies de l'été, nos pompiers ont répondu présent. Même s'ils sont en crise, les services publics restent l'ossature de la société française. ➤

# Demain Images MUSIQUE LES RADARS



C'est le week-end



timent de déclassement. Notre pays s'est en effet construit en bonne partie sur ses services publics, qui incarnaient une forme d'excellence. Cela fait longtemps qu'on ne se compare plus aux Allemands en matière industrielle, mais on restait fière de nos hôpitaux, de notre école et d'EDF. Or, tous ces fleurons sont en crise et la situation actuelle semble signer notre déclin collectif, notre relégation en deuxième division.

**Avec quelles conséquences sur le contrat social français ?**

Si nos services publics étaient puissants, c'est aussi qu'ils étaient adossés à un niveau de fiscalité parmi les plus élevés au monde... Le contrat tacite était que, certes, on prélevait beaucoup, mais pour des services publics globalement efficaces sur tout le territoire. Leur dégradation au cours des dernières années est d'autant



INTERVIEW





ÉCRITURES

Par  
LOLA LAFON Écrivaine

## Le féminisme sans «oui mais»

Nous, enfants des années 70 ou 80, avons cru en une fiction. Un récit rassurant, dans lequel nos droits étaient acquis; nous serions les égales de nos frères, de nos amis. Le féminisme semblait désuet: il appartenait à nos mères. Les marques comme les chansons vantaient un féminisme *light*, nettoyé de toutes velléités révolutionnaires, nous enjoignant à «croire en nous-mêmes». *Just do it*. Ce récit, je l'ai embrassé avec un enthousiasme naïf. Bien sûr, quelques détails auraient dû m'alerter: jouer et faire jouer se conjuguaient à l'impératif, une norme de plus; à l'injonction d'être mince s'ajoutait celle d'être musclée, et l'«horloge biologique» que brandissaient les magazines féminins n'était qu'une nouvelle façon de soumettre le corps des femmes à une date de péremption.

Dans les années 90, les jobs que je décrochais étaient systématiquement précaires et exigeaient que je sache marcher en hauts talons; serveuse, vendeuse, hôtesse d'accueil... La grande fable de l'égalité homme-femme aimait mettre en avant ses rares gagnantes, des lièvres qui nous faisaient courir plus vite encore. Vers quoi, pour «arriver» ou? On ne savait pas. Les statistiques n'en ont rien à faire de la fiction: à 23 ans, ma vie, comme celle de tant d'autres, est devenue une statistique: en une soirée, j'ai été expulsée de la fable. Je faisais désormais partie des victimes de viol. Et comme deux victimes sur trois, je connaissais bien l'agresseur. Je n'ai pas choisi de devenir féministe comme on adhère à une idéologie. Je dois l'avouer: je m'en serais bien passée, du féminisme. J'aurais préféré ne pas comprendre que mon «accident» de parcours n'en était pas un. Que le viol était tragiquement banal et systématique. Je n'ai pas décidé de devenir féministe: ce sont des textes, ce sont des groupes de paroles qui m'ont entendue et relayée. Je me souviens des années 90. De mon tee-shirt



En 2022, à Nantes, lors de la journée de lutte contre les violences sexuelles. M. ROLLAND - HANS LUCAS

Act Up, noir et rose, qui clamait avec raison que le Silence = Mort. Je me souviens des conversations entre amies. Parfois, au détour d'une confidence, on comprenait qu'une d'entre elles... On était tentée de dire aussi que... On se taisait. On avait en commun d'être décrites comme «nerveuses» ou «déprimées». On ne mangeait plus. Ou on mangeait trop. On s'épuisait à ne pas lâcher le bord. Nos mots semblaient lestés, si lourds, qu'ils tombaient dans le néant. À peine se risquait-on à parler à nos proches qu'on se voyait soumise au *vraiment*: était-on sûre que c'était *vraiment* dit non? Le mouvement #MeToo a-t-il éradiqué ce *vraiment*? Ou ce dernier s'est-il insidieusement transformé en *quand même*, comme dans: «Quand même on en parle déjà beaucoup, des violences sexuelles» ou «Quand même, elles en font un peu trop, les féministes». À moins qu'il ne se soit mué en un précautionneux oui mais; comme dans: «MeToo, c'est formidable, c'est important, oui mais...». À quelques jours du 8 mars, Journée internationale des droits des

femmes, quelque chose ne tourne pas rond. Ou au contraire, quelque chose tourne en rond. Ici, c'est un acteur qui s'inquiète de «la féminisation» des hommes. Là, c'est un ministre qui, interrogé sur des accusations de viol portées contre des élus, assène qu'il est temps de «siffler la fin de la récréation», renvoyant ce combat politique à un caprice et celles qui le portent à un statut d'éternelles mineures trop agitées.

**Pendant que certain-e-s s'affolent des «dérives» du féminisme, les chiffres, eux, ne tergiversent pas: une femme sur dix est ou sera victime de violences sexuelles.**

Je ne sais ce que contient cette féminisation fantasmée, mais on peut s'inquiéter de ce terme soit une telle hantise, un repoussoir. Pendant que certain-e-s s'affolent des «dérives» du féminisme, les chiffres, eux, ne tergiversent pas: une femme sur dix est ou sera victime de violences sexuelles. En 2020, d'après une étude du ministère de la Justice, seuls 0,6% des violents déclarés par des majeur-e-s ont fait l'objet d'une condamnation. Le *Buckraha*, titre de l'essai écrit par Susan Faludi en 1991, peut être traduit par «contre-offensive». «Après les poussées d'émancipation des femmes, on observe souvent une réaction pollitique qui provoque une régression de leurs droits et de leurs libertés», explique l'historienne Christine Bard. Cette contre-offensive dit en substance que le mouvement encourageant la prise de parole des victimes va un peu trop loin. Que les droits, on en a bien assez. Peut-être même déjà trop. Si ça continue, on va finir par être trop égales. Allez savoir ce qu'on en ferait, de ces droits, si personne ne siffle la fin de notre récit. ➤



# Jean-Claude Barbier Sur la question des retraites, comparaison n'est pas raison

« Convergences vers la moyenne européenne » pour sauver le système français par répartition, comme l'a affirmé Emmanuel Macron, n'a aucun sens au regard de la diversité des systèmes, analyse le sociologue

En déplacement aux Pays-Bas, le 30 janvier, au moment de la mobilisation contre la réforme des retraites en France, Emmanuel Macron a affirmé que la réforme était indispensable « quand on se compare en Europe » pour « sauver notre système par répartition ». Dans un débat avec le premier ministre néerlandais, Mark Rutte, il a souligné qu'il fallait « converger vers la moyenne européenne » en termes de protection sociale, alors que la réalité fondamentale de l'Union européenne, en matière sociale, c'est que les bases des compromis de justice sont avant tout nationales.

Comparer, ce n'est pas, comme le fait le président, chercher une prétendue moyenne en Europe ; c'est comprendre à chaque fois le complexe système politique, culturel et économique qui préside à l'organisation de la protection sociale du pays dont on parle. Aucune femme ni aucun homme politique français n'aurait l'idée idiote de proposer aux Français d'adopter le système allemand de retraites, qui fait bien plus de pauvres vieillissants dans ce pays que chez nous. Aucun politicien ne pousserait le ridicule jusqu'à vanter le système britannique et ses retraites d'entreprise en crise relative,

ou l'absence d'une pension décente pour les personnes peu qualifiées.

Le point essentiel de la comparaison est donc la diversité, pas la convergence : la France a choisi la répartition, et c'est pourquoi le montant cumulé des fonds de pension du pays est ridicule, en regard de celui des Pays-Bas. Si la part relative du PIB est un indicateur utile, produit par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'indicateur est trompeur car dans certains pays l'immense majorité des dépenses de pensions, comme en France, est publique, ce qui n'est pas le cas en Grande-Bretagne, par exemple ; dans certains autres pays, comme en Allemagne, le poids des fonctionnaires est bien plus faible qu'en France, ce qui fausse des comparaisons imprécises. Et dans d'autres, tel le Danemark, la protection sociale est très fortement financée par des impôts, alors qu'en France la part des cotisations dans le financement de la protection sociale reste élevée (près de 60 %) : cela change beaucoup de choses pour la gestion des fonds et aussi pour leur équilibre.

On ne peut pas faire non plus une « moyenne » vers laquelle converger quand on compare des pays dont la majorité des travailleurs et travailleuses sont des salariés (moins de 12 % d'indépendants en France et au Danemark)

avec des pays comme le Portugal ou les pays d'Europe centrale comme la Pologne (plus de 15 %). On sait bien que la retraite d'un travailleur indépendant est très différente, dans son organisation, de celle d'un salarié.

La remarque du président à La Haye relève plutôt de l'état confus, bien noté dans la presse, des justifications de la réforme par un gouvernement hésitant. Le président, qui prétend « sauver notre système par répartition », sait parfaitement que la France se compare en Europe en n'ayant jamais adopté le même système que la plupart des autres : un système par répartition qui s'impose pour le premier « pilier », c'est-à-dire la retraite de base, et le second, la retraite complémentaire. Si on avait suivi les recommandations de la Banque mondiale et de la

Commission européenne en « se comparer en Europe », nous n'aurions plus de retraite complémentaire par répartition mais un système par capitalisation.

Alors ministre des finances, Laurent Fabius, après bien d'autres, a échoué à développer des fonds de pension par capitalisation par la loi Thomas au début 1997. On ne doit pas oublier, en outre, que l'exercice actuel de réforme est d'abord une renonciation : l'impossibilité est reconnue par le gouvernement de produire, malgré le vote devenu factice du 29 février 2020, une réforme dite « universelle ».

## Méthode désuète

La France « se compare en Europe » d'abord par un fait social et politique : comme ses voisins, elle a construit un système hypercomplexe de protection sociale qui repose sur une activité politique incessante orientée par la façon dont la communauté politique du pays conçoit la justice. En Allemagne, les dernières élections ont beaucoup débattu de la « justice sociale », et il ne viendrait à personne l'idée de remettre en cause les décisions dûment discutées dans les détails entre les partenaires de la coalition SPD-Verts-FDP. Nos voisins allemands savent très bien que l'équilibre et la légitimité de leur système dépendent des liens cruciaux entre le marché du travail, les négociations salariales, mais aussi le système de santé, l'assurance-chômage. Ces liaisons, cruciales aussi en France, sont spécifiques du compromis social dans chacun des pays. Alors que la France s'appête à consolider les sanctions des chômeurs (future loi sur

France Travail), l'Allemagne considère désormais que cette méthode, notamment pour des raisons constitutionnelles, est en grande partie désuète.

Si, depuis plusieurs années, les Français élisent des gouvernements qui font des choix différents, sur certains points, des gouvernements allemand et hollandais, cela trouble peut-être les calculs de Bercy pour évaluer la compétitivité. Mais les indicateurs sociaux du plan national de réforme trahissent partout des performances sociales comparées par Eurostat. Entre 2012 et 2017, la France faisait partie des meilleurs avec les Pays-Bas et les Scandinaves : le taux de pauvreté et de risque d'exclusion publié par la Commission européenne était de 19,1 % (2012) et 17,8 % (2017) (contre 19,6 % à 18,8 % aux mêmes dates en Allemagne). Pendant le premier quinquennat Macron, les performances françaises se sont dégradées : de 17,9 % (en 2018) à 19,3 % (2021), alors que l'Allemagne passait aux mêmes dates de 18,5 % à 20,7 % et les Pays-Bas de 16,5 % à 16,6 %. C'est une comparaison en Europe qu'il conviendra d'éclaircir en détail, pas au détour de chiffres trop simplistes. ■

Jean-Claude Barbier est sociologue émérite au CNRS et au Centre d'économie de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Il a notamment écrit, avec Michael Zemmour et Bruno Thèret, « Le Système français de protection sociale » (La Découverte, 2021)

SI ON AVAIT SUIVI LES RECOMMANDATIONS DE LA BANQUE MONDIALE ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, NOUS N'AURIONS PLUS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE PAR RÉPARTITION

# Baptiste Giraud, Maxime Quijoux et Karel Yon Le front syndical défend des classes populaires de moins en moins représentées

Autrefois affaiblis et marginalisés, les syndicats ont reconstitué un front commun contre la réforme des retraites. L'Etat devrait se souvenir du rôle essentiel joué par les mouvements syndicaux pour l'amélioration du sort des salariés, estiment les trois chercheurs

Après l'assurance-chômage, les retraites : les réformes de la protection sociale se font désormais sans, et même contre les syndicats qui en furent pourtant les principaux gestionnaires pendant des décennies. Et même les architectes : le régime général de la Sécurité sociale a été porté en 1945 sur les fonds baptismaux par Ambroise Croizat, secrétaire général de la fédération CGT de la métallurgie devenu ministre communiste ; l'assurance-chômage est née en 1958 de la négociation paritaire entre le patronat et les syndicats « libres », FO et CFDT. En dépit de positionnements syndicaux divers et souvent opposés au sujet de ces institutions, Emmanuel Macron aura accompli cet exploit de réunifier le camp syndical dans le refus de ses réformes : l'unanimité syndicale contre la réduction des indemnités chômage fin 2022 s'est prolongée dans un refus tout aussi net du recul de l'âge de départ en retraite.

Engagées à marche forcée par le gouvernement, ces réformes ne font pas que dégrader les droits des salariés et des chômeurs. Elles s'attaquent à la légitimité même des organisations syndicales à participer au pilotage de la protection sociale. Elles sont allées de pair, depuis une vingtaine d'années, avec des transforma-

tions du droit du travail qui ont commencé par morceler la négociation collective avant de réduire ouvertement les moyens d'action des syndicats, créant même parfois les conditions de leur contournement, le tout au nom du « dialogue social ». Là aussi, constat unanime : des élus beaucoup moins nombreux, surchargés et fatalement plus éloignés des salariés, un affaiblissement considérable des instances chargées des conditions de travail... Même les syndicats qui ne s'étaient pas prononcés contre les ordonnances de 2017 dénoncent aujourd'hui leurs effets catastrophiques pour la défense collective des salariés.

## Vecteur inégal de participation

Dans le projet de « révolution » macronienne, les syndicats ne sont tolérés que s'ils acceptent d'accompagner par le « dialogue social » les politiques de compétitivité des employeurs. Ils n'ont pas vocation à exister au-delà des entreprises et encore moins à être porteurs de contre-propositions d'intérêt général. Leur refus de la réforme des retraites est accueilli comme une protestation respectable mais infondée par le gouvernement qui mise sur la résignation. Il joue de la carotte et du bâton, félicitant ici les syndicats pour leur dignité dans les manifestations, menaçant là d'encadrer un peu plus le droit

de grève, tout en assénant qu'il n'y a pas d'alternative.

Face à cette politique de mépris social, l'ampleur des grèves et des manifestations qui ont déferlé depuis le 19 janvier, de Paris à Marseille et de Bar-sur-Aube (Aube) à Pont-l'Abbé (Finistère), a montré que les syndicats pouvaient appeler les salariés à se mobiliser et être entendus. Parce qu'ils s'appuient à la fois sur les noyaux de représentants dans les lieux de travail et sur l'infrastructure territoriale des unions locales, les réseaux militants du syndicalisme lui donnent une capacité de mobilisation sans commune mesure.

L'unité du mouvement syndical lui donne même une enver-

gure supplémentaire, que les « gilets jaunes » avaient subrepticement occultée : il se fait « parti » des classes populaires, porte-parole d'un monde du travail de moins en moins représenté dans et par les partis politiques. En cela, il constitue un vecteur inégalé de participation politique et sociale. Quelle autre organisation a la capacité de mobiliser autant de travailleuses et travailleurs, d'univers professionnels aussi variés, notamment parmi les plus modestes dont on sait les difficultés croissantes à prendre part à la vie sociale et politique du pays ? Quelle force sociale peut se targuer de mobiliser dans la durée des millions de personnes ? A l'heure où les inégalités territoriales ne cessent de fracturer le pays, les syndicats sont les seuls à les surmonter et offrir le spectacle d'un peuple uni.

Quelle que soit l'issue de la bataille en cours sur les retraites, un acquis de cette mobilisation exceptionnelle aura été de nous rappeler la contribution essentielle des syndicats à la démocratie. Le gouvernement ferait mieux d'apprécier cet apport et d'entendre les critiques syndicales, plutôt que de stigmatiser les opposants à ses réformes comme des « irresponsables » ou des « gauchistes paresseux ». Il pourrait à cet égard s'inspirer d'autres

pays où les dirigeants politiques ont su voir dans le syndicalisme un atout plutôt qu'un obstacle.

En Espagne, une « loi travail » progressiste, négociée entre le patronat et les syndicats mais arbitrée en faveur de ces derniers a entrepris de faire reculer la précarité et de remettre la négociation collective sur ses pieds. Au Mexique, la réforme des relations de travail redynamise un mouvement ouvrier autrement plus bureaucraté qu'en France, tout en planifiant la revalorisation du salaire minimum. Aux Etats-Unis, un ancien syndicaliste a pris la tête du ministère du travail, une première depuis cinquante ans. Dans un contexte de remobilisation sociale, loin de mettre en garde les salariés contre les « blocages », son administration met à disposition du public un kit de syndicalisation qui décrit les bienfaits du syndicalisme et les moyens de rejoindre le mouvement.

## Rôle de contre-pouvoir

Ces trois exemples montrent que l'Etat n'est pas condamné à se faire le relais de la logique des marchés mais peut, à différents niveaux, encourager l'action syndicale et agir pour améliorer le sort des salariés. Ce sont ces pistes que nous avons explorées dans une note sur le syndicalisme pour le cercle de réflexion Intérêt

général réfléchissant aux moyens de réhabiliter les syndicats dans leur rôle de contre-pouvoir.

Certaines sont immédiatement applicables, comme le renforcement de l'information aux (futurs) travailleuses et travailleurs sur leurs droits sociaux et syndicaux. D'autres impliquent d'inverser la vapeur par rapport aux réformes passées, en restaurant par exemple des mécanismes de négociation qui favorisent le progrès plutôt que le moins-disant social. D'autres enfin sont plus originales, comme l'institution d'un mandat d'organisateur qui permette de faire reculer les déserts syndicaux. Mais toutes sont guidées par la conviction qu'une démocratie véritable a besoin d'un syndicalisme fort et indépendant, qui puisse être à la fois moteur du changement social et contre-pouvoir. ■

Baptiste Giraud est sociologue, maître de conférences à Aix-Marseille Université ; Maxime Quijoux est sociologue et politiste, chargé de recherche au CNRS ; Karel Yon est sociologue, chargé de recherches au CNRS et à l'université Paris-Nanterre

LES RÉSEAUX MILITANTS DU SYNDICALISME LUI DONNENT UNE CAPACITÉ DE MOBILISATION SANS COMMUNE MESURE



# Le mouvement climat cherche une stratégie

Les manifestations traditionnelles peinent à mobiliser, et les militants s'orientent vers d'autres modes d'action

Il y a eu l'interruption de la cérémonie des Césars, les façades de ministères aspergées de peinture orange, les dégonflages de pneus de SUV. Avant cela, c'étaient les jets de soupe et de peinture sur des œuvres d'art, les blocages de routes, les affrontements autour des mégabassines. En France comme à l'étranger, les militants ont multiplié ces derniers mois les actions-chocs pour alerter sur l'urgence climatique et tenter de forcer les dirigeants politiques à agir. Alors que la crise environnementale s'aggrave, les différents groupes écologistes diversifient et radicalisent leurs modes d'action mais cherchent encore la stratégie qui leur permettra d'être plus efficaces, dans un contexte où les manifestations traditionnelles se sont peu à peu essouffées.

Vendredi 3 mars, des jeunes étaient attendus dans la rue à l'occasion d'une journée de grève mondiale pour le climat organisée par Fridays for Future, mouvement né des premières actions de la militante suédoise Greta Thunberg en 2018. En France, où des mobilisations auront aussi lieu samedi, ces étudiants, lycéens et collégiens mèneront des actions de désobéissance civile à Paris ou à Lyon, et défilent à Nantes, à Bordeaux ou à Brest.

Toutefois, et les militants s'y préparent, ces événements ne devraient pas drainer des foules. Seulement une vingtaine de villes ont répondu à l'appel en France et un peu plus de 300 dans le monde. Loin des grandes dates qui avaient vu, en 2019, entre quatre et six millions de jeunes descendre dans les rues, selon les organisateurs, ils n'étaient déjà que quelques centaines d'activistes à se rassembler à Paris lors de la dernière grève mondiale, le 24 septembre 2022, et à peine deux mille le lendemain. Pourtant, l'été avait été caniculaire et marqué par des événements climatiques extrêmes propres à réveiller les inquiétudes et la nécessité de se mobiliser.

Est-ce à dire que les grandes manifestations de rue n'attirent plus, et que les associations lui ont substitué des modes d'action plus extrêmes, susceptibles de susciter l'attention des médias ? L'important mouvement de lutte contre la réforme des retraites est la démonstration, pour ces associations, que la rue peut encore attirer les foules.

## Non-violence ou sabotage ?

« Les activistes ont des difficultés à mobiliser massivement autour de la question climatique car le sentiment d'urgence s'est banalisé dans le grand public », estime Maxime Gaborit, doctorant à Sciences Po, spécialiste des mouvements sociaux. Dans le même temps, explique-t-il, « une partie des activistes ne vise plus uniquement un soutien populaire massif et la sensibilisation de l'opinion publique comme en 2018, mais cherche aussi à s'imposer en choquant et en gênant ». Il juge qu'il n'y a désormais plus un seul mouvement climat mais des « dynamiques militantes autour du climat ».

« Tout le monde teste des choses car personne n'a de réponse tranchée sur comment convaincre le gouvernement d'aller plus vite et de mobiliser le public pour le climat », confirme Jean-François Julliard, le directeur général de Greenpeace France. Il y a beaucoup de tâtonnements. Mais quels que soient leurs modes d'action, toutes les associations argumentent sur leur nécessaire complémentarité. « Nous n'avons pas de formule magique. Ce ne sont pas les marches, les actions de désobéissance ou les pétitions et actions juridiques seules qui suffiront, mais leur combinaison », argue Elodie Nace, porte-parole d'Alternatiba Paris.



L'actrice Léa Drucker et une militante du mouvement Dernière Rénovation, sur la scène de la cérémonie des Césars, à Paris, le 24 février. CHRISTOPHE ENA/AP

## « Personne n'a de réponse tranchée sur comment convaincre le gouvernement d'aller plus vite et de mobiliser le public »

JEAN-FRANÇOIS JULLIARD  
directeur général  
de Greenpeace France

Le mouvement climat reste partagé sur de nombreux aspects : ouverture du mouvement ou radicalité, dialogue ou non avec le gouvernement, non-violence ou sabotages ? Aujourd'hui, les associations sont prêtes à combiner les modes d'action. Dernière Rénovation, qui a interpellé le président de la République, Emmanuel Macron, au Salon de l'agriculture le 25 février, ne voit aucune raison de ne pas répondre favorablement à son invitation de venir dialoguer à l'Élysée. « A condition que l'entretien soit public. Et, si rien de concret n'en sort, nous reprendrons nos actions de perturbation de l'espace public », explique Pierre Taieb, 26 ans, « citoyen engagé avec Dernière rénovation ».

Même si les rangs sont clairsemés, participer à des grèves mondiales reste important dans un « objectif de visibilité et de recrutement », défend Marin Bisson, 19 ans, membre de Youth for Climate et étudiant à Lyon. « Les marches climat sont une porte d'entrée pour les jeunes dans le militantisme. » Mais, considérant qu'elles ne suffisent pas, le groupe s'est aussi réorienté vers la désobéissance civile, voire les actes de sabotage.

Greta Thunberg elle-même ne se cantonne plus aux manifestations : la Suédoise a été interpellée par la police allemande à la mi-janvier dans la zone à défendre (ZAD) de Lützerath, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, alors qu'elle testait contre l'extension d'une

mine de charbon, ou cette semaine, lors de blocages en Norvège avec des jeunes de la communauté autochtone sami, pour réclamer le démantèlement de deux parcs éoliens. À l'inverse, certains s'inquiètent d'une trop forte radicalité. Cela a conduit un petit groupe de militants à faire scission avec Youth for Climate en 2022, pour fonder Fridays for Future France, ajoutant à la confusion.

Autre preuve des hésitations dans la stratégie, au Royaume-Uni, Extinction Rebellion (XR) a décidé d'abandonner temporairement les actions de blocage pour se concentrer sur l'organisation d'une manifestation de masse, prévue le 21 avril, à Londres. Ce revirement a « déstabilisé » les « rebelles » français, qui n'ont pas embrayé, explique Léa (qui préfère ne pas donner son nom de famille), l'une des membres, documentaliste parisienne. Au contraire, à l'instar de Dernière Rénovation,

XR France multiplie les « petites actions-commandos » visant des « cibles précises », comme la dégradation de distributeurs de BNP Paribas ou le blocage de jets privés. Pour « avoir plus d'impact » mais aussi parce que le mouvement « peine à rassembler largement ».

## « Fin du monde et fin du mois »

Si la violence aux personnes reste proscrite, la question des dégâts matériels fait débat au sein de XR, et plus largement au sein du mouvement climat. « Il y a une plus grande tolérance envers certains modes d'action qui par le passé étaient vus comme violents et culpabilisants et qui sont aujourd'hui perçus comme nécessaires », indique Léa.

Les différentes associations s'investissent aussi davantage dans des luttes locales, plus concrètes, en s'opposant à des projets d'infrastructures, routes, mégabassines, entrepôts, etc. Des combats

permettant d'enranger des victoires plus facilement qu'à l'échelle nationale, mais qui suscitent plus de risques d'affrontements violents. « Il faut tenir jusqu'à ce qu'on gagne, y aller malgré la violence physique, juridique, il y a presque un côté sacrificiel », avance la militante Pauline Boyer, autrice de *Manifeste pour la non-violence* (Charles Léopold Mayer, 2022).

Quel bilan tirer du mouvement depuis près de quatre ans ? Avec la pandémie de Covid-19, qui lui a porté un coup, le mouvement s'est essouffé. L'élection présidentielle, en 2022, a aussi été une période de moindre visibilité. En même temps, le rapprochement des préoccupations écologiques et sociales, « fin du monde et fin du mois », à la suite du mouvement des « gilets jaunes », a élargi les sujets de mobilisation.

« Une certaine bataille a été gagnée, le climat est un sujet d'actualité quotidienne, les médias s'en

sont plus et mieux saisis, les scientifiques vont désormais au-delà du simple constat, syndicats et associations ont pris l'habitude de travailler ensemble, le mouvement climat est donc actif », analyse le militant écologiste Jon Palais, auteur de *La Bataille du siècle. Stratégie d'action pour la génération climat* (Les Liens qui libèrent, 208 pages, 20 euros, à paraître le 15 mars).

Pour autant, à l'exception de quelques victoires locales, comme l'abandon de certains grands projets d'infrastructure (terminal T4 de l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle, EuropaCity dans le Val-d'Oise...), « on n'observe pas d'évolution de la politique climatique du gouvernement pour répondre aux revendications des militants », juge Maxime Gaborit. De quoi décourager certains militants, mais en convaincant d'autres de continuer à se mobiliser. ■

RÉMI BARROUX  
ET AUDREY GARRIC

## « Les militants ne peuvent à eux seuls sauver l'humanité »

VENDREDI 3 MARS, LES JEUNES étaient appelés à manifester à l'occasion d'une journée de grève mondiale pour le climat organisée par Fridays for future, le mouvement lancé par Greta Thunberg en 2018. Le chercheur néerlandais Joost de Moor, professeur assistant en sciences politiques à Sciences Po Paris, a analysé dans des études l'engagement des militants pour le climat.

### Quel bilan tirer du mouvement climat ces dernières années ?

Les mouvements, en particulier Fridays for Future et Extinction Rebellion, ont le mérite d'avoir amené un grand nombre d'activistes à s'intéresser à la politique climatique, et souvent à des formes assez radicales de celle-ci, même si l'on constate récemment un déclin des niveaux de mobilisation. Après le Covid-19, seuls les militants les plus expérimentés ont eu tendance à revenir dans la rue. Ils ont diversifié leurs cibles et leurs tactiques. Plus largement, le mouvement a sensibilisé les gens au changement climatique. Au niveau européen, il a aussi contribué à inscrire la question climatique à l'agenda politique. Mais nous devons être réalistes quant à ce que nous pouvons attendre des mouvements clima-

tiques. Ils peuvent être une pièce importante du puzzle, en créant les conditions pour que les transformations se fassent, mais ils ne peuvent être à eux seuls les sauveurs de l'humanité. Les élites et les masses doivent aussi s'impliquer activement.

### Le mouvement parvient-il à définir une stratégie claire ?

Au niveau mondial, le mouvement climat partage certaines visions fondamentales : veiller à une répartition équitable des coûts et de la lutte contre le changement climatique, soutenir les communautés autochtones dans leur protection de la nature, trouver un sens au-delà du consumérisme, etc. Cependant, très peu d'activistes semblent savoir comment y parvenir, ce qui leur inspire souvent un sentiment de fatalisme et de désespoir. Il est plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme. Elaborer une stratégie et essayer de penser trop spécifiquement à la façon de résoudre la crise climatique est si décourageant que les militants préfèrent faire tout ce qui va plus ou moins dans la bonne direction.

### Vos études montrent que l'activisme climatique est pris en étau dans deux

### temporalités contradictoires. Quelles sont-elles ?

Les militants combinent des stratégies qui supposent que l'apocalypse peut encore être évitée avec des récits selon lesquels elle est en cours ou inévitable. Un exemple bien connu de cette tension est le slogan du mouvement Extinction Rebellion : « Agissez maintenant parce qu'il est trop tard. » Les deux temporalités, contradictoires en apparence, existent côte à côte. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les militants eux-mêmes sont souvent hésitants à ce sujet, et peuvent se sentir plus fatalistes à certains moments qu'à d'autres. Ensuite, cela dépend de ce pour quoi il est trop tard et pour qui. Enfin, les militants les plus convaincus de la temporalité postapocalyptique ne savent pas comment y faire face et la refoulent. A la place, ils choisissent simplement de poursuivre leur combat pour limiter les dégâts du changement climatique.

Cela peut créer de la frustration parmi eux, des accusations de fatalisme ou au contraire de manque de réalisme, un sentiment de ne pas être honnêtes et des désaccords de stratégie. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR AU. G.



# Les raisons de la descente aux enfers d'EDF

La commission d'enquête parlementaire ouverte fin 2022 met en évidence les déboires de l'énergéticien

## RÉCIT

C'est une plongée dans les ratés de la politique énergétique de la France depuis vingt ans, un récit des arbitrages nationaux et des compromis européens, des objectifs affichés et des conversations secrètes, une longue introspection sur la place de l'Etat, d'EDF et de celle du marché dans le secteur de l'électricité. Depuis octobre 2022, et jusqu'en avril 2023, la commission d'enquête parlementaire sur les « raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France », obtenue par les députés Les Républicains, auditionne des hauts fonctionnaires, les patrons successifs d'EDF, des scientifiques, des ex-ministres et bientôt des anciens chefs de l'Etat pour tenter de comprendre les fragilités de la France.

Comme le dispose la loi, chacun doit jurer, devant les parlementaires, de « dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité » en levant sa main droite. Dans les faits, chacun présente sa vérité, et il ressort des quarante-quatre auditions déjà menées qu'en ce qui concerne la politique énergétique, il existe beaucoup de vérités différentes.

### Absence de visibilité

Sur l'énergie, singulièrement le nucléaire, s'affrontent ainsi des légitimités (scientifiques, politiques, entrepreneuriales) et des temporalités variées. Dans le monde très masculin, souvent rugueux, des décideurs en matière d'électricité, la formule la plus dure est venue de l'ancien haut-commissaire à l'énergie atomique Yves Bréchet, en poste entre 2012 et 2018 : « La politique énergétique du pays a été décidée par un canard sans tête. »

Le physicien a raconté avoir remis plus de 4 000 pages de rapports différents à ses autorités tout au long de sa carrière. Il a fustigé les « zozos » et « laquais du prince », l'inculture scientifique des responsables politiques, mais aussi le remplacement d'un « Etat stratège » par « un Etat bavard », pour expliquer les déboires du nucléaire en France. En 2022, les centrales n'ont produit que 279 térawattheures d'électricité, le pire résultat depuis trente ans.

## LES CHIFFRES

459,3

térawattheures (TWh)

C'est la consommation d'électricité en France en 2022, en retrait de 1,7 % par rapport à 2021, corrigée des aléas météorologiques. La production d'électricité a atteint 445,2 TWh, le plus bas niveau depuis 1992, en raison de la faible production hydraulique et nucléaire (en baisse de 30 % par rapport à la moyenne des vingt dernières années).

16,5

térawatts

C'est le solde négatif des échanges d'électricité en 2022 pour la France. Le pays a été importateur net d'électricité pour la première fois depuis 1980.

62 %

C'est la part des énergies fossiles (pétrole et gaz) dans le « mix » énergétique français. L'électricité représente 25 % environ de ce « mix ».



Dans la salle de contrôle, sur le chantier du réacteur nucléaire EPR, à Flamanville (Manche), le 14 juin 2022. SARAH MEYSSONNIER/REUTERS

### « La politique énergétique du pays a été décidée par un canard sans tête »

YVES BRÉCHET  
ancien haut-commissaire à l'énergie atomique

Les patrons dénoncent la pression trop lourde de l'administration, les hauts fonctionnaires fustigent les velléités d'indépendance des PDG, les scientifiques l'insuffisance du poids donné à la recherche, tandis que les hiérarchies politiques insistent sur les erreurs des dirigeants.

Henri Proglio, PDG d'EDF de 2009 à 2014, particulièrement virulent pour dénoncer les erreurs des autres, explique avoir composé avec sept ministres pendant cinq ans : « On investit sur des durées très longues. C'est un métier où l'on gère le temps long : les investissements sont amortis sur quarante, soixante, voire cent ans pour les barrages, non pas complètement, mais économiquement. Travailler avec des ministres dont la « durée de vie » ne dépasse pas neuf mois est assez difficile à gérer. »

Les auditions montrent le caractère erratique des investissements sur une longue période. Pierre Gadonneix, PDG d'EDF entre 2004 et 2009, a raconté sa surprise en visitant des barrages le long de la Durance juste après sa prise de fonctions. « A l'intérieur des usines, les tuyaux n'étaient pas en très bon état... » Mais le mal est plus large. Depuis l'entrée en production des derniers réacteurs nucléaires, la production d'électricité étant devenue excédentaire, l'entreprise n'a plus investi suffisamment.

A l'époque, personne ne l'a vraiment reproché à EDF, parce que cela permettait de moins dépenser et que l'électricité n'était pas chère. La période était également aux exportations massives d'électrons vers le reste de l'Europe – l'équivalent de la production d'une dizaine de réacteurs chaque année entre 2014 et 2019, par exemple.

La longue pause dans la construction de réacteurs nucléaires a fragilisé l'entreprise. C'est l'argument principal, en guise de ligne de défense, des dirigeants d'EDF pour justifier les difficultés, en particulier sur l'EPR de Flamanville (Manche). Un peu moins de 3 milliards d'euros étaient prévus,

en 2007, pour construire un réacteur censé entrer en fonctionnement en 2012.

Dix ans plus tard, la facture dépasse les 13 milliards d'euros (selon EDF), et même 19 milliards (d'après la Cour des comptes). Là encore, à chacun sa vérité. « La filière nucléaire a fait preuve d'une trop grande confiance en elle », avait cruellement résumé, en 2020, la Cour des comptes, en mentionnant également le rôle d'Areva dans les dérives. EDF a annoncé, fin 2022, un nouveau report du chargement du combustible dans le réacteur, désormais prévu début 2024.

L'absence de visibilité a affaibli l'entreprise sur le long terme, en lui faisant perdre des compétences et du savoir-faire, notamment parmi ses soudeurs, plaident ses anciens dirigeants. Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF de 2014 à 2022, l'a expliqué : « Ils s'est passé environ quinze ans entre la fin de la construction du parc actuel et le démarrage du chantier d'un réacteur unique à Flamanville, et il se sera passé de nouveau une quinzaine d'années, voire près de vingt ans, avant que soit prise, je l'espère, la décision définitive de construire de nouveaux réacteurs. »

M. Lévy avait été étrillé, en septembre 2022, par Emmanuel Macron à cause des critiques émises sur la stratégie nucléaire de l'Etat. Il a été remplacé en novembre par Luc Rémond, dont l'audition par la commission d'enquête, mardi 28 février, est très attendue.

Dans leur travail d'autopsie, les membres de la commission ont décidé de s'arrêter longuement

sur le choix de François Hollande de réduire de 75 % à 50 % le poids du nucléaire dans le « mix » électrique, un engagement de sa campagne en 2012. Ils demandent donc systématiquement aux acteurs de l'époque sur quelle étude d'impact, quelle analyse scientifique, quel projet industriel s'est appuyée la décision. Chaque fois, ou presque, la même réponse : aucune étude, juste une promesse, dont il est apparu qu'elle était à la fois intenante dans les délais (2025) et sans réelle portée contraignante.

« Les 50 % n'étaient pas pour nous un « verrou ». Chacun savait bien que, le moment venu, les questions de sécurité énergétique seraient prioritaires », a ainsi reconnu l'ancien premier ministre Manuel Valls (2014-2016). Emmanuel Macron, lui, avait annoncé en 2018 la fermeture de quatorze réacteurs – dont les deux effectivement fermés à Fessenheim (Haut-Rhin) –, pour parvenir à 50 % de nucléaire en 2035. Avant un virage sur l'aille : en février 2022, non seulement les fermetures ne sont plus à l'ordre du jour, mais le chef de l'Etat décide de construire six à quatorze réacteurs de plus. Les vérités peuvent aussi changer dans le temps.

### « Manque à gagner »

Dans cette période où les énergéticiens se sont heurtés aux dures lois de la physique, à celles, mouvantes, de la politique, ils ont dû également se confronter aux lois du marché, défendues âprement par Bruxelles. Les anciens PDG d'EDF n'ont pas de mots assez sévères pour critiquer le dispositif inventé afin que l'entreprise publique, devenue société anonyme en 2004, aujourd'hui en cours de renationalisation, puisse conserver le monopole du nucléaire mais abandonne, en échange, des parts de marché à ses concurrents.

Le dispositif porte le nom d'« accès régulé à l'électricité nucléaire historique » (Arenh) et consiste à réserver, à bas prix, une proportion importante de la production d'EDF (100 térawat-

theures, et même 120 térawattheures en 2022) pour ses concurrents. « Le manque à gagner est considérable, de l'ordre de plusieurs milliards d'euros chaque année : nous touchons 42 euros par mégawatttheure, alors que le parc nucléaire nous revient à une cinquantaine d'euros – sans tenir compte du coût de sa reconstruction », a déclaré Jean-Bernard Lévy, en soulignant que le tarif n'avait pas évolué entre 2012 et 2021. L'Arenh explique une partie des résultats d'EDF en 2022, avec une perte abyssale de 17,9 milliards d'euros, l'entreprise ayant dû acheter à prix d'or, sur le marché, une électricité qu'elle avait cédée à ce tarif avantageux.

Le dispositif n'avait pas prévu assez de garde-fous face à la tentation – pourtant bien documentée dans l'histoire du capitalisme –, pour des acteurs d'un marché, d'engranger des profits rapides. « Pour un industriel, l'idée même d'accepter de céder sa propre production à ses concurrents virtuels, qui n'ont eux-mêmes aucune obligation de production, est surréaliste. Nous avons fait la fortune de traders, non d'industriels », cingle Henri Proglio.

« On a fabriqué un outil de spéculation pure. On a fait gagner de l'argent à des personnes qui n'ont pas produit un électron », corrobore Yves Bréchet. Même Patrick Pouyanné, le patron de TotalEnergies, a considéré qu'il s'agissait d'un « modèle opportuniste ». Les hauts fonctionnaires en poste ont péniblement défendu ce modèle. Fait rare, certains d'entre eux ont reconnu leur erreur de ne pas avoir su éviter les effets de spéculation.

### La longue pause dans la construction de réacteurs nucléaires a fragilisé l'entreprise

La situation d'EDF s'est un peu plus compliquée encore avec la découverte, en octobre 2021, de phénomènes de corrosion sous contrainte obligeant l'entreprise à arrêter douze réacteurs en 2022 afin d'effectuer des travaux. La force de la France, lorsqu'elle avait copié les réacteurs dessinés par l'américain Westinghouse dans les années 1970 – « Il n'y a pas un boulon qui est différent », selon Pierre Gadonneix –, avait été de mettre en place un programme de construction standardisé, donc moins coûteux. Mais l'avantage est aussi une faiblesse dès lors qu'apparait un défaut générique supposant une intervention en urgence sur tous les réacteurs.

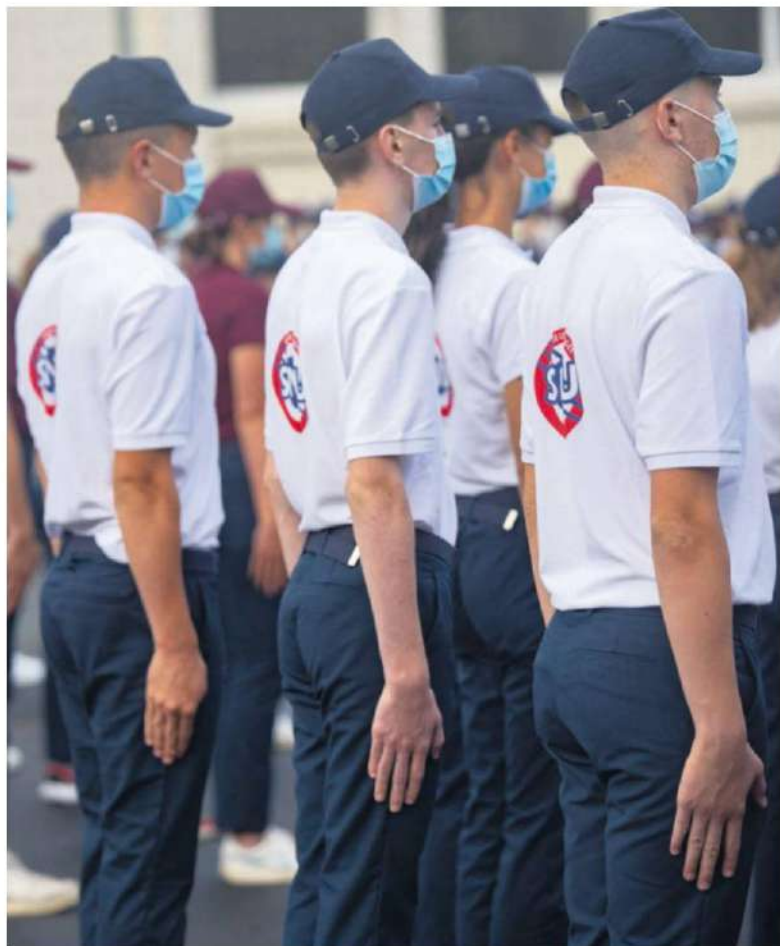
### Un « impensé »

Un des acteurs-clés de l'énergie depuis vingt ans, Antoine Pellion, aujourd'hui secrétaire général à la planification écologique, évoque un « impensé », à l'époque, en France, sur les risques de dysfonctionnements en chaîne : « L'expérience de la corrosion sous contrainte montre que des incidents non planifiés dus au vieillissement ne sont pas improbables. Il faut donc se préparer à ce que pourrait être une alternative, au cas où. » A l'heure où le gouvernement et EDF réfléchissent à une prolongation jusqu'à soixante, voire quatre-vingts ans, de la durée de vie des réacteurs, l'avertissement n'est pas mince.

La commission d'enquête, présidée par le député LR du Haut-Rhin Raphaël Schellenberger, entendra la première ministre, Elisabeth Borne, le jeudi 2 mars, et les anciens chefs de l'Etat, Nicolas Sarkozy et François Hollande, invités à s'exprimer le jeudi 16 mars. La commission livrera sa propre vérité au début du mois d'avril. « Avec nos travaux, on perçoit la gravité de la situation. Cela résonne avec d'autres sujets sur la question du long terme : comment fait-on émerger des décisions un peu stables sur trente ans? », s'interroge, auprès du Monde, le rapporteur Antoine Armand (Renaissance). ■

LUC BRONNER





Juin 2021, cérémonie d'ouverture du séjour de cohésion du SNU à Coulaures, en Dordogne. R. LONGIERES/ANSA/LUCASIAFP

# Macron veut des jeunes au garde-à-vous

**JEUNESSE** Gadget aux airs militaristes du président de la République, l'extension à tous les lycéens du service national universel pourrait coûter 2 milliards d'euros par an. Un chiffre considérable par rapport aux sacrifices exigés sur les retraites.

**L**es hypothèses sont calées. Une préférence est même donnée. Tout est prêt à l'évidence, mais ce n'est vraiment pas le moment de l'officialiser... Il y a un lien qu'Emmanuel Macron et le gouvernement d'Élisabeth Borne redoutent manifestement comme la peste : la jonction pourrait survenir à tout moment entre la contre-réforme des retraites, combattue par le mouvement syndical, mais aussi rejetée par une écrasante majorité de la population, et la possible généralisation du service national universel (SNU), un dispositif qui, basé jusqu'ici sur le volontariat, risque d'être étendu jusqu'à devenir obligatoire, chaque année, pour les lycéens de seconde dans tout le pays.

C'est l'histoire d'une lubie transformée en serpent de mer. Et, aujourd'hui, en bombe menaçant d'exploser dans les mains de son concepteur. En mars 2017, avant sa première victoire à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron promet d'instaurer un « service national obligatoire et universel » permettant que « chaque jeune Français ait l'occasion d'une expérience, même brève, de la vie militaire ». Le SNU a été créé en 2019, sous la forme d'un « stage de cohésion » de deux semaines pour les jeunes volontaires entre 15 et 17 ans, avec la possibilité d'exécuter, en plus, une mission d'intérêt général. Mais depuis sa mise en place, le dispositif ne soulève pas un enthousiasme débordant : l'année dernière, 32 000 jeunes ont participé à l'Initiative, loin de l'objectif budgétisé de 50 000 participants.

## LES GRANDS MOTS DU GOUVERNEMENT, « COHÉSION NATIONALE », « MIXITÉ SOCIALE »

Difficile de démêler derrière les grands mots – « cohésion nationale », « mixité sociale » et « engagement » – la portée et l'utilité réelle d'un tel dispositif pour la jeunesse ou, d'ailleurs, pour la nation. Diffusées lors des déplacements de Sarah El Haïry, la secrétaire d'État (Modem) à la Jeunesse et au SNU, dans les centres d'accueil, toutes les images renvoient à une forme de pantomime militaire. « À chaque fois, ce qu'on nous met sous les yeux, ce sont des lycéens en rangs serrés et en silence, une jeunesse mise au pas, avec ses casquettes bien droites et ses uniformes, souligne William Petipas, coanimateur du Forum français de la jeunesse et secrétaire national du Mouvement rural de jeunesse chrétienne. Je ne vois pas du tout comment ça pourrait être la meilleure manière d'inculquer des valeurs à qui que ce soit. »

Volontairement ou non, en matière de SNU, de sa gestation à son expérimentation et avant sa généralisation, tous les signaux renvoient au même imaginaire. Le 20 février dernier, à Paris, la ministre a visité des jeunes volontaires enrôlés dans la « cohorte André-Maginot », en mémoire de l'inventeur de la fameuse ligne de défense après ■■■



■ la Première Guerre mondiale. De quoi provoquer des railleries sur les réseaux sociaux ces derniers jours, mais d'après le secrétariat d'État interrogé par l'Humanité, « le gouvernement n'y est pour rien, cela renvoie simplement à une fédération d'anciens combattants qui porte ce nom-là »...

Plus symptomatique sans doute : lors d'une consultation à Matignon, à l'automne 2022, un conseiller a, d'après un participant à la réunion, fait référence au « climat actuel de mobilisation et de défense du fait de la guerre en Ukraine » pour

**« Nous sommes face à un double discours et tout est très mal ficelé. »**

CLAIRE GUÉVILLE, SECRÉTAIRE NATIONALE DU Snes-FSU

défini de renforcer les forces morales de la nation, en particulier de la jeunesse », avait lancé début novembre le président de la République en annonçant un grand discours imminent, puis repoussé une fois de plus, sur le SNU.

Face aux réticences d'une jeunesse qui, sur des terrains accusateurs pour le pouvoir, comme la lutte contre le réchauffement climatique ou l'égalité entre les femmes et les hommes, n'a peut-être jamais été aussi engagée qu'aujourd'hui, mais aussi face à l'inquiétude, voire à l'opposition catégorique, chez les enseignants (lire ci-après), dans le secteur de l'éducation populaire et même dans l'armée, Emmanuel Macron et son gouvernement s'enferment. À ce stade, selon le secrétariat d'État à la Jeunesse et au SNU, « rien n'est arbitré et c'est le président de la République qui tranchera » dans un créneau désormais large, entre fin mars et juin. Et d'ajouter : « Son nom peut induire en erreur, mais le SNU n'a rien à voir avec le service militaire. L'uniforme, au fond, c'est comme dans un club sportif. »

#### « ON N'A PAS VU LOUÉ PRENDRE EN COMPTE LE STATUT DU LYCÉEN ENGAGÉ »

Mais selon plusieurs représentants d'organisations qui, reçus ces dernières semaines par Sarah El Haïry, se sont confiés à l'Humanité, l'essentiel est ficelé. Révélé lundi par Politis, un document officiel, dont nous disposons également, incite à penser que le SNU devrait être rendu obligatoire pour tous les lycéens sur deux semaines consécutives au temps scolaire. Dans cette foire aux questions, mise en ligne momentanément début décembre sur l'un des sites Web du ministère de l'Éducation nationale, le gouvernement décrit un processus conduisant à une « généralisation totale » du dispositif. Dans ce scénario, il est envisagé de lancer « l'expérimentation de l'obligation à la rentrée scolaire 2023-2024 dans six départements qui seront déterminés par décret », avant un « élargissement » ultérieur les années suivantes. Selon les recoupements effectués par le Snes-FSU et rendus publics le week-end dernier, les départements envisagés seraient les Hautes-Alpes, le Cher, la Dordogne, la Finistère, le Var et les Vosges. Le cabinet de Sarah El Haïry botte en touche. « Pour nous, il n'y a rien de nouveau, explique-t-on à l'Humanité. C'est un document de travail qui n'est pas resté en ligne plus de dix minutes. Nous travaillons à des hypothèses, et la généralisation en fait partie, c'est notre job d'être prêts lorsque le président de la République tranchera. »

Pour Claire Guéville, secrétaire nationale du Snes-FSU, le gouvernement cherche une « fenêtre de tir » afin de faire ses annonces sur le SNU, mais désormais, l'obligation pour tous les lycéens sur le temps scolaire « tienne la corde », en lieu et place de la simple incitation sur la base du volontariat. « Nous sommes face à un double discours et tout est très mal ficelé, dénonce la dirigeante syndicale. Le SNU multiplie les symboles de soumission à l'ordre établi pour la jeunesse. À nos yeux, c'est très éloigné des valeurs de la

## Le gouvernement prêt à déshabiller les lycées pour habiller le SNU

Organisation de l'année scolaire, programmes, gestion des non-participants, recrutements... La volonté de rendre le service national universel obligatoire pour tous les élèves de seconde risque de poser de nombreux problèmes dans les établissements.

Le service national universel (SNU), obligatoire à tout prix et au péril de l'éducation nationale ? Si les contours de ce SNU nouvelle version devaient se confirmer, l'impact sur la scolarité des élèves concernés, les programmes d'enseignement et l'organisation des établissements ne serait pas négligeable.

Première question soulevée : en période scolaire ou hors période scolaire ? À tous ceux qui ont pu en parler avec le secrétaire d'État à la Jeunesse et au SNU, Sarah El Haïry, ou avec son entourage, la réponse a été la même : toutes les décisions, dont celle-ci, sont encore soumises aux arbitrages du président de la République, qui visiblement télécommande d'en haut – mais de près – tout le processus... Les contingences matérielles risquent d'imposer la solution : si à terme 800 000 jeunes effectuent chaque année leur « séjour de cohésion », il va falloir les loger. Or, pendant les périodes de congés, les centres de vacances et autres lieux d'hébergement pour jeunes, qui disposeraient d'environ 360 000 places sur tout le territoire, sont... déjà occupés. Donc, sauf à négocier avec les associations d'éducation populaire et collectivités locales la mise

à disposition de leurs locaux au moment de leur pic d'activité (ce qui ne manquerait pas d'engendrer des coûts supplémentaires), c'est bien en période scolaire qu'il faudra œuvrer.

#### CE QUI RESTE À LA CHARGE DES FAMILLES

Mais une telle rotation des classes de seconde, tout au long de l'année scolaire à partir de 2025, deviendrait vite impossible à gérer pour les établissements.

**Qui va assurer le contenu des programmes ? Des animateurs ou des militaires de réserve, comme aujourd'hui ?**

Là-dessus, le ministère s'est voulu rassurant : dans chaque lycée, toutes les classes de seconde partiraient en même temps – mais pas forcément pour les mêmes destinations, avec cette précision que les frais de voyage aller et retour resteraient « universellement » à la charge des familles ! Ce qui ne répond qu'à moitié à la question. Car tant que ne seront pas tranchés le cas des élèves étrangers (le SNU étant

aujourd'hui réservé aux jeunes de nationalité française) et celui des élèves ou familles réfractaires, personne n'est assuré que les lycées ne devront pas continuer à occuper une partie non négligeable de leurs élèves de seconde, pendant que leurs camarades seront partis batifoler en uniforme. Reste la question pédagogique. Le SNU devrait désormais « s'articuler » aux programmes d'éducation morale et civique (EMC). D'un côté du Snes-FSU, on s'inquiète pour le devenir des 18 heures d'EMC du programme de seconde. Mais qui va assurer ce contenu auprès des jeunes ? Des animateurs ou des militaires de réserve, comme aujourd'hui ? Ou des professeurs ?

La secrétaire d'État aurait ouvert la possibilité de... recrutements, par voie de détachement ou sur des postes à profil. Ce qui risque de faire sacrément bondir dans les établissements, où l'on n'arrive déjà pas à recruter et où près de 500 suppressions de postes sont annoncées pour la rentrée prochaine ! La même question se pose pour l'inclusion des jeunes en situation de handicap : le recrutement de personnels de santé serait envisagé, alors que, dans les écoles et les établissements, les AESH manquent par milliers. ■

OLIVIER CHARTRAIN

République ; le libre arbitre est très important ! Le gouvernement planche sur un scénario de généralisation et d'obligation qui a pour corollaire la coercition. Il serait ainsi obligatoire d'avoir fait le SNU pour s'inscrire aux examens et cela pourrait apporter des bonifications dans Parcoursup. C'est catastrophique en termes de conception de l'enseignement, nous sommes catégoriquement opposés à ce type d'incitation comme à toute forme d'absorption de l'enseignement moral et civique dans le SNU. C'est un casus belli pour nous ! » Secrétaire général de la Voix lycéenne, Ephram Strzalka-Beloeil, lui aussi reçu par le gouvernement à la mi-février, appuie dans le même sens. « On a la certitude que tout est bouclé, confie-t-il à l'Humanité. C'est trop tard pour changer quoi que ce soit, nous laisse-t-on entendre, et on n'a pas voulu prendre en compte nos propositions alternatives comme la prise en compte d'un statut du lycéen engagé, qui, lui, serait valorisé pour le bac ou dans Parcoursup. Pour nous, ce projet ne peut pas passer dans la jeunesse, et c'est pour ça que le gouvernement attend, car il sait qu'il provoquera une

levée en masse. » Pour beaucoup, néanmoins, l'étincelle dans le passage en force en gestation ne réside pas forcément dans l'obligation en tant que telle pour le SNU... mais peut-être plus encore dans la gabegie d'argent public. Le dispositif pourrait, une fois généralisé, coûter jusqu'à 2 milliards d'euros par an. Un chiffre confirmé à l'Humanité par les services du ministère et qui est très éloigné des estimations initiales tournant autour de 1 milliard d'euros... « La somme est considérable et elle pourrait être affectée à de vraies priorités pour la jeunesse, ajoute William Petipas. Le gouvernement dépense beaucoup pour la promotion du SNU, il pourrait orienter cet argent vers la promotion des formations pour les animateurs, qui font cruellement défaut, pour revaloriser les indemnités des jeunes en service civique, etc. Surtout, alors que la pauvreté affecte durement les jeunes, mettre enfin en place une extension de l'accès au RSA aux moins de 25 ans. Ce ne serait pas de l'assistantat, mais un véritable outil d'émancipation, ce que le SNU n'est pas du tout, en l'état. » ■

THOMAS LEHAIUEU





**ÉDITORIAL**  
PAR SÉBASTIEN  
CRÉPEL

## Boîte de Pandore

À chaque réforme des retraites, c'est la même histoire. Celle de la der des ders, qui va accomplir ce que les précédentes réformes n'ont prétendument pas fait, alors qu'elles nous avaient pourtant été vendues pour cela : redresser les comptes pour « sauver » le système par répartition, et mettre pour longtemps nos retraites à l'abri des vents mauvais. On peut ouvrir les paris : cette réforme, comme celles d'hier, ne sera sûrement pas la dernière. Après elle en viendra une autre, plus antisociale encore. Elle est déjà en discussion : il suffit de prêter l'oreille à ce qui se murmure sur les bancs de la droite au Sénat, et de lire entre les lignes de ses amendements. De quoi est-il la question ? De tout ce que, cette fois, le gouvernement n'aura pas accepté d'inclure dans son projet.

**Après cette réforme en viendra une autre, plus antisociale encore.**

**Prenons les régimes dits spéciaux.** Leur suppression a bien été ratifiée une première fois par les députés - c'est même le seul article qu'ils ont voté - mais les sénateurs LR en demandent plus : ils veulent abroger la « clause du grand-père », cette disposition selon laquelle les salariés déjà embauchés gardent le bénéfice des régimes auxquels ils ont cotisé. En réalité, cette « clause » a tout du trompe-l'œil pour acheter la paix sociale - sans y parvenir, les salariés desdits régimes n'étant pas dupes du tout. L'argument des jusqu'au-boulistes libéraux coule de source : comment, s'étranglent les sénateurs LR, les salariés d'une même profession cotiseront à deux systèmes différents pendant 43 ans, le temps que les derniers affiliés à ces régimes aient achevé leur carrière ? Quelle usine à gaz !

**Voilà pourquoi il ne faut pas toucher à l'écheveau du gouvernement :** en tirant, c'est la pelote entière qui se dévide. Que la droite n'obtienne pas gain de cause sur tout lui importe peu, ses élus prennent date. Ils n'oublient pas qu'ils ont fait campagne pour la retraite à 65 ans. Cette réforme est pour eux la boîte de Pandore. Si elle passe, la voie sera ouverte pour la suivante. Si elle est stoppée, c'est non seulement Emmanuel Macron, mais aussi tous ceux qui préparent le mauvais coup d'après qui seront en échec. ■

# Morts au travail : les familles contre-attaquent

**PRÉVENTION** Rassemblés dans un collectif né à l'automne, des proches de victimes d'accidents mortels organisent un rassemblement à Paris, samedi, contre « l'invisibilisation » de ce fléau, qui tue près de trois personnes par jour ouvré.

C'est une manifestation inédite dans l'histoire sociale récente du pays : un rassemblement en hommage à tous les morts au travail, organisé par un collectif de familles de victimes. Il aura lieu samedi, à 14 heures, à proximité du ministère du Travail à Paris. Un an presque jour pour jour après la mort sur un chantier de forage pétrolier de Seine-et-Marne d'un jeune sondeur de 27 ans, Flavien Berard, dont les parents Fabienne et Laurent sont à l'initiative du collectif Stop à la mort au travail. Celui-ci rassemble pour le moment seize familles venues des quatre coins du pays avec pour point commun d'avoir perdu un être cher dans un accident du travail. Elles s'organisent sur une boucle WhatsApp, espace de soutien moral et de partage d'expérience. « Il n'y a pas d'association spécifique pour aiguiller les familles confrontées à de tels drames. Entre nous, on se donne des conseils et ça nous aide beaucoup », rapporte Fabienne Berard.

Le 2 février, les parents de Flavien Berard ont rencontré à Paris deux membres du cabinet du ministre du Travail, Olivier Dussopt, et leur ont présenté la liste de revendications établie par le collectif. Nombre d'entre elles portent sur la prise en charge des familles endeuillées : paiement des frais d'obsèques par les employeurs, soutien psychologique et judiciaire, simplification des procédures judiciaires. Le collectif réclame aussi des actions pour améliorer la prévention du risque et la « transparence sur

les chiffres » concernant le nombre de morts au travail. Selon les données de la Caisse nationale d'assurance-maladie, 733 accidents mortels du travail ont été déclarés en 2019, soit près de trois par jour ouvré. En 2020, année marquée par un fort ralentissement de l'activité économique en raison de la pandémie de Covid, ce bilan est tombé à 550, avant de remonter à 645 en 2021.

### « EN FRANCE, LE COMPTAGE EST COMPLEXE ET OPAQUE, CE QUI CRÉE DE LA CONFUSION »

Problème : ces statistiques, les plus complètes dont on dispose, ne prennent en compte que les salariés du régime général (pour l'année 2019, un rapport de la Dares publié en décembre 2022 y a ajouté notamment les travailleurs agricoles, relevant le total à 790 morts). Sont exclus du recensement les fonctionnaires, les travailleurs détachés et les travailleurs non salariés, à l'image des autoentrepreneurs. « En France, on n'est pas capable de compter de façon fiable les accidents du travail. On a un comptage complexe et opaque, qui crée de la confusion », regrette Matthieu Lépine, professeur d'histoire-géographie à Montreuil (Seine-Saint-Denis) et auteur de l'ouvrage *l'Hécatombe invisible. Enquête sur les morts au travail*, à paraître le 10 mars. Depuis 2019, ce dernier tient sur Twitter son propre décompte, basé sur les informations publiées dans les journaux de la presse locale. « Je pense qu'il faut changer de paradigme par rapport aux accidents du travail. Il faut que tout le monde comprenne





En marge d'une manifestation contre la réforme des retraites, à Auch, en février, une action sur cette question peu évoquée a eu lieu pour interpeller le gouvernement. DE BASTIEN LAPEYRÈRE/MANUELLUCAS

que ce n'est pas la faute à pas de chance, mais un phénomène social, car, dans la majeure partie des cas, les accidents surviennent en raison de manquements en termes de formation ou de sécurité», explique celui qui a participé à mettre en relation les membres du collectif de familles.

Au mois d'avril dernier, la Confédération européenne des syndicats alertait sur l'augmentation dans le temps du nombre d'accidents mortels du travail en France, prévenant que près de 8 000 décès supplémentaires seraient à déplorer d'ici à 2030, si la tendance 2010-2019 devait se maintenir. Face à cette menace, le gouvernement a décidé, en 2022, d'inclure à

**« Les accidents surviennent en raison de manquements en termes de formation ou de sécurité. »**  
MATTHIEU LÉPINE, ENSEIGNANT

son plan Santé au travail 2022-2025 un « axe transversal » consacré aux accidents graves et mortels. Une « feuille de route » qui se concentre sur la question de la prévention (avec « un effort accru en termes de sensibilisation » auprès des jeunes, des nouveaux embauchés ou des intérimaires), que l'exécutif a lui-même contribué à fragiliser en supprimant, en 2017, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), qui jouaient un rôle majeur en la matière.

En outre, la stratégie gouvernementale ne s'attaque pas au cœur du problème, selon Véronique Daubas-Letourneux, spécialiste des accidents du travail. Si elle

## PARIS LA VILLE RENDRA HOMMAGE AUX VICTIMES

En vertu d'une délibération adoptée en mars 2022 à l'initiative des élus communistes du 10<sup>e</sup> arrondissement, la Ville de Paris souhaite inaugurer à la bourse du travail, à proximité de la place de la République, une plaque en hommage aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ainsi qu'aux « luttas pour la reconnaissance, la prévention et la réparation » de ces drames. Celle-ci devrait être posée le 28 avril à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Une démarche qui s'inscrit dans une volonté de promouvoir une « politique mémorielle de lutte sociale », précise Elie Jousselein, adjoint PCF à la mairie du 10<sup>e</sup> et chargé notamment des questions de mémoire. « Nous souhaitons mettre en lumière le sujet de la sécurité au travail et en faire un objet réel de débat public », ajoute l'élu. Le 16 novembre 2022, le Conseil de Paris a adopté une charte visant à faire de la capitale hexagonale une ville « zéro mort au travail », au moyen notamment de l'augmentation des moyens « humains et financiers nécessaires ou renforcement de la prévention ».

salue « une prise de conscience », la sociologue déplore une « approche individualisante » du phénomène. « Il n'y a pas suffisamment d'attention portée aux enjeux d'organisation du travail et de dilution de la responsabilité en cas de sous-traitance », déplore-t-elle. Des leviers d'action existent, pourtant, que la CGT construction a rappelés dans un courrier adressé à Emmanuel Macron, en octobre 2022 : interdiction de la sous-traitance en cascade, obligation de prise en compte du « mieux-disant social » dans les appels d'offres, établissement d'une liste noire pour les entreprises ayant été condamnées pour non-respect grave de la législation du travail...

Autant d'éléments que les membres du collectif Stop à la mort au travail pourront aborder avec des représentants d'Olivier Dussopt qui devraient à nouveau les recevoir après le rassemblement du 4 mars. Les familles espèrent que la manifestation permettra de braquer les projecteurs sur un fléau social quotidien qu'elles jugent trop souvent « invisibilisé » et négligé, tant par les médias que par les dirigeants politiques. « Si un gendarme meurt en exercice, un ministre va se déplacer pour aller lui rendre hommage. Je ne conteste pas ça. Mais notre fils ne mérite pas moins d'avoir les hommages de la République », proteste Véronique Millot, mère d'Alban Millot, décédé à Lieuron (Ille-et-Vilaine), le 10 mars 2021, jour de ses 25 ans, en tombant d'un toit sur lequel il devait installer des panneaux photovoltaïques. « Passer ces affaires sous silence, c'est banaliser les choses. Ce n'est pas normal de mourir au travail aujourd'hui. » Elle s'arrête, cherche ses mots. « Il y a une espèce d'omerta en France, parce qu'il ne faut pas contrarier le travail. On veut conserver les emplois à tout prix. Moi, dans mon cœur de maman meurtrie, j'aimerais qu'une loi sur les accidents du travail porte le nom de mon fils. » ■

SAMUEL RAVIER-REGNAT



# Pourquoi la fonction publique ne fait plus rêver

En vingt ans, le nombre de candidats aux concours s'est effondré. Les jeunes estiment qu'en plus d'être mal pa-

MARIE VISOT @MarieVisot

**FONCTION PUBLIQUE** C'était en 2012, il y a à peine plus de dix ans. Un sondage Ipsos montrait que 73 % des jeunes âgés de 15 à 30 ans voulaient devenir fonctionnaires. La « garantie de l'emploi » apparaissait comme la première de leurs motivations, suivie de l'« intérêt des métiers », des « conditions » et de la « durée de travail », puis de la « rémunération ». Le contraste avec la situation actuelle est saisissant ! L'administration aujourd'hui ne fait tout simplement plus rêver. Pourtant, le mouvement des « gilets jaunes » s'était finalement traduit par une demande des Français pour plus de services publics, et une plus grande proximité avec les agents de l'administration. Un sursaut de respect pour la police avait même vu le jour après les attentats de 2015, de même que pour les agents hospitaliers, applaudis pendant la crise du Covid. Las, ces moments forts d'admiration pour ces métiers difficiles n'ont pas franchement redonné aux Français l'envie de rejoindre les rangs de l'administration.

Le constat est cruel. En un quart de siècle, le nombre de candidats aux concours a quasiment été divisé par quatre. Les chiffres officiels montrent que, dans la fonction publique d'Etat, seuls 177 000 candidats se sont présentés en 2021 pour 41 000 postes offerts, contre 642 000 (pour 38 800 postes offerts) en 1997. « Ce recul aux concours est un marqueur fort et nous portons un regard lucide sur la situation », confie au Figaro le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, reconnaissant qu'il faut « relever le défi ». En 2020, une large majorité (55 %) des jeunes diplômés de 2017 n'envisageait pas d'intégrer la fonction publique au cours de leur carrière, selon une étude de la DGAFP, la Direction générale de l'administration, publiée mi-février.

## « Fonctionnaires bashing »

Que s'est-il passé pour que la Fonction publique ne soit plus attractive, au point même que certains la quittent aujourd'hui ? « Avant, quand on était fonctionnaire, on participait d'une grande machine respectée et puissante, qui



**JUSTICE** Manque de greffiers et d'outils informatiques adaptés, charge de travail, dossiers qui s'accumulent et délais qui s'allongent ne favorisent pas les vocations.

pouvait prendre des décisions au service d'un intérêt général, répond d'abord Luc Rouban, directeur de recherches au CNRS. Mais l'Etat s'est affaibli. » Ce à quoi s'ajoutent « plusieurs décennies de dégradation des conditions de travail, de rémunération mais aussi d'image ». Le « fonctionnaires bashing » existe depuis longtemps, porté notamment par une partie de la classe politique », rappelle ce professeur à Science Po. Et de citer Alain Madelin et François Létordard dans les années 1980 et 1990 - qui s'agissaient déjà des faveurs des régimes spéciaux -, le ministre - socialiste - Claude Allègre, qui entendait « dégraisser le mammoth » Education nationale, puis Nicolas Sarkozy, qui voulait supprimer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ou encore François Fillon, Marine Le Pen et Emmanuel Macron, qui avaient fait de la réduction du nombre de fonctionnaires un engagement de campagne en 2017. « Certains jeunes ont grandi avec cette image dégradée (de faimeurs, de profiteurs...) », relève Emilie Biland-Curini. Tout cela renvoie plus

largement à l'idée que les fonctionnaires ne sont qu'un coût, dans lequel il y a des économies à trouver. Et ça fait oublier que l'essentiel des prélèvements obligatoires en France ne va pas aux rémunérations des agents publics mais finance, par les prestations, notre modèle social. »

Difficile, sans reconnaissance du métier, de séduire... L'exécutif en a bien conscience. Une campagne de communication sur la revalorisation



**FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE** Le personnel soignant dénonce une charge de travail surdimensionnée et des salaires insuffisants.

des métiers de la fonction publique est prévue pour le mois de mai prochain. « L'idée est de parler aux jeunes, qui sont certainement ceux qui ont le plus d'a priori, mais aussi de valoriser les agents qui sont en poste », confie-t-on au sein du gouvernement.

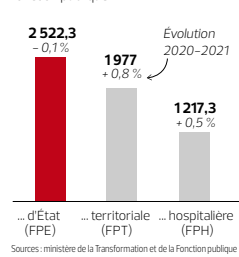
Si les pénuries de main-d'œuvre sévissent en ce moment dans le privé autant que dans les administrations, certains métiers publics

sont quand même particulièrement touchés. C'est le cas, par exemple, de celui d'enseignant. Autrefois, il était reconnu comme le détenteur des savoirs. C'était « le plus beau métier du monde », comme le disait le film de Gérard Lauzier en 1996. En 1997, 172 000 candidats se présentaient aux concours ; en 2019, ils n'étaient plus que 80 000. Selon une enquête OCDE datant de 2018, 85 % des enseignants français s'estiment satisfaits de leur travail, mais seulement 7 % trouvent que leur profession est valorisée dans la société. Une très faible proportion par rapport à la moyenne (27 %) des pays développés.

La CFDT, qui a lancé une grande enquête fin 2022 sur la situation des jeunes (16-30 ans) dans les trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), confirme globalement ce ressenti. Plus de 71 % des répondants estiment ne pas être suffisamment ou pas du tout reconnus dans leur travail. « Les gens ont une image du professeur qui ne correspond pas du tout à la réalité du terrain, et le salaire est beaucoup trop faible par rapport au niveau d'études demandé et au sacrifice que deman-

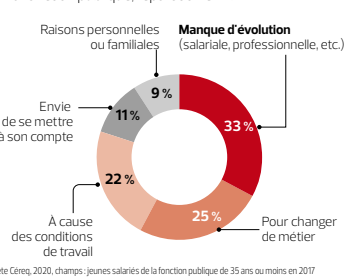
## Des effectifs en stagnation

Effectifs par versant de la fonction publique au 31 décembre 2021, en milliers



## Les raisons du désamour

Les raisons principales\* du souhait de quitter la fonction publique, répartition en %



## Salaires faibles, carrières rigides : enseignant, ce « plus beau métier du monde » qui attire de moins en moins

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

À 50 ans, Émilie regarde derrière elle avec amertume. Fille d'enseignants, elle a embrassé la carrière avec enthousiasme, motivée par un métier ayant pour elle du sens, « instruire les plus jeunes », permettant aussi, par ses horaires, « d'être présente pour ses propres enfants ». Divorcée depuis plusieurs années, elle est directrice d'école depuis plus de quinze ans. Dans une zone socialement défavorisée. Avec 27 ans d'ancienneté, elle touche 3 200 euros nets. Ce sont les conditions d'exercice dégradées qui la révoltent.

« L'accueil, avec peu de moyens, d'élèves en situation de handicap de plus en plus nombreux, le manque d'AESH, les signalements d'enfants potentiellement maltraités, la gestion des parents difficiles, lâche-t-elle. Et les réunions, qui n'en finissent pas de brasser du vent, les dossiers et formulaires à remplir pour "tendre compte" à une inspection qui doit être au courant de nos moindres faits et gestes. » Dans ce sombre tableau reste la « joie », cependant, de voir débarquer chaque année dans son école tous ces nouveaux visages d'enfants âgés de 3 ans. « Mais quand je vois arriver un contractuel à qui est confiée une

le subjonctif présent, je suis juste effondrée », assène-t-elle.

Des témoignages comme celui d'Émilie, on en lit beaucoup, ces dernières années. Et les professeurs, ces fonctionnaires de catégories A (ils sont 859 000, sur un total de 5,7 millions de fonctionnaires), sont de plus en plus nombreux à jeter l'éponge. En 2021-2022, le nombre de démissionnaires a atteint un niveau jusqu'alors jamais observé : 2 411 enseignants ont quitté le métier volontairement, selon le dernier bilan social de l'Éducation nationale. Soit 0,34 % de effectifs. Une proportion qui pourrait paraître dérisoire, si elle n'indiquait pas une tendance.

En 2008-2009, seuls 0,05 % des troupes (364 enseignants) choisissaient de partir. Fait plus inquiétant encore, parmi les professeurs partis l'an dernier, 749 étaient des « stagiaires », ces jeunes enseignants découvrant la réalité du métier. Des fonctionnaires ayant décroché le concours (porté à bac + 5 depuis 2022), et qui, pendant un an, exercent dans les écoles, collèges ou lycées, à temps plein (s'ils ont décroché un master métiers de l'enseignement, dit « Meef », qui comporte des périodes de stages devant les élèves) ou à mi-temps (s'il s'agit d'un master « classique »). Pour une rémunération nette de 1 657 euros dans le

Je comprends pourquoi le métier n'attire plus. Avec les conditions d'exercice et cette impression d'être laissé à l'abandon tout en étant fliqué, comment peut-on encore avoir envie de passer le concours ?

ANNA(\*), 23 ANS, ETUDIANTE EN DEUXIEME ANNEE DE MASTER MEEF

premier cas, et de 1 571 dans le second. Une perspective qui exige une motivation évidente, pour ne pas dire une vocation. Une fois titularisés, les jeunes enseignants commencent à 1 924 euros nets mensuels. Mais, « à la rentrée 2023, aucun enseignant ne démarrera sa carrière à moins de 2 000 euros », ne cesse de répéter le ministre de l'Éducation, alors que les promesses électorales d'Emmanuel Macron ont fait miroiter à la profession une augmentation « substantielle ».

## Formation déconnectée des réalités

« Je comprends pourquoi le métier n'attire plus. Avec les conditions d'exercice et cette impression d'être laissé à l'abandon tout en étant fliqué, comment peut-on encore avoir envie de passer le concours ? » s'interroge Anna(\*), 23 ans, étudiante en deuxième année de master Meef, qui a été à deux doigts de jeter l'éponge, après un premier semestre éprouvant. Un « enfer » où se sont accumulés les cours à l'Inspé (l'institut de formation au professorat) pour préparer le concours, le travail sur son mémoire et la préparation de ses cours, deux jours par semaine, pour ses élèves de CMI-CM2, dans une école de Pantin (93), où elle a été affectée cette année. « On ne

peut rien faire à 100 %. Pendant mes heures de formation à l'Inspé, je prépare les cours pour ma classe. J'aime ce métier, je ne souhaite que la réussite de mes élèves, mais le fait d'être visité deux fois par an par des personnes qui traquent la moindre erreur pour la faire remonter à l'inspection, c'est difficilement gérable. Je me demande si ce sera ça pendant toute ma carrière », raconte la jeune femme qui, rémunérée 870 euros bruts mensuels, a dû « retourner chez Maman » cette année.

Si elle juge sa formation à l'Inspé de bonne qualité, elle estime aussi qu'elle est déconnectée des réalités. « Au concours, on nous forme aux maths et au français, pas du tout à la gestion de classe, à la préparation de séances pédagogiques, déplore-t-elle. On a revu le théorème de Pythagore, alors que les élèves ne l'étudient qu'en classe de quatrième ! » Elle considère en revanche que « revoir les bases de la grammaire » est une nécessité. « Les élèves ont beaucoup de mal avec l'écrit. Les profs doivent au moins maîtriser la langue », résume-t-elle. Et force est de constater que, parmi ses camarades de promo, tous n'ont pas

le niveau. « À la fin de la première année de master, les résultats ont affiché quatre pages d'admis et au moins huit de recalés ! Beaucoup se sont plaints du niveau exigé, mais quand on écrit "er" au lieu de "é", ça me paraît normal de ne pas être admis », estime-t-elle.

Pourtant, en parallèle, ce sont des contractuels de niveau bac + 3, embauchés sur simple entretien, que recrute l'Éducation nationale pour faire face à la pénurie de candidats aux concours. « C'est extrême ! Cela revient à dire à tous ceux qui triment pendant deux ans à l'Inspé qu'ils ne servent à rien ! Je suis en colère contre l'État », conclut Anna.

## « Job dating » express

L'an dernier, les opérations de « job dating », lancées à l'été dans les académies de Versailles, Paris ou Toulouse, pour recruter des contractuels, ont défrayé la chronique. Mais l'Éducation nationale n'avait pas le choix si elle voulait tenir la promesse répétée par le ministre nouvellement arrivé aux commandes, Pap Ndiaye, d'avoir « un professeur devant chaque classe, dans toutes les écoles de Fran-

859 000 professeurs



# ver les Français

és les postes offrent peu de perspectives.



**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** Les fonctionnaires territoriaux pointent le manque d'évolutions et des salaires qui dépassent à peine les 2000 euros mensuels.

précise le ministère de la Fonction publique. Depuis, a été lancée une concertation sur le chantier des rémunérations et des carrières. Le ministère de l'Éducation a annoncé le 15 février vouloir augmenter les salaires de l'ensemble des enseignants, de l'école au lycée - via la hausse de l'indemnité de suivi d'orientation des élèves et de la prime d'attractivité. Les enseignants en début de carrière devraient ainsi bénéficier d'un salaire dépassant les 2000 euros par mois. Parce qu'il fallait également mettre fin à l'hémorragie dans la fonction publique hospitalière, épuisée notamment par l'épisode du Covid - mais souffrant également d'années de désinvestissements -, le Ségur de la santé a aussi pris à bras-le-corps la question de la rémunération des soignants. Tout en générant quelques frustrations, tout le monde n'ayant pas été concerné par les hausses de salaires. La semaine dernière, c'étaient les agents pénitentiaires auxquels on annonçait une évolution « historique » du statut, selon les termes du ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, se traduisant par « une revalorisation indiciaire et indemnitaire importante ». Des milliers de postes dans ce secteur sont à pourvoir...

## Dégradation des conditions de travail

Selon la DGAFP, les jeunes qui souhaitent quitter l'administration évoquent notamment le manque d'évolution, y compris salarial (pour 33%), et les conditions de travail (22%). « La dégradation des conditions de travail » vient effectivement compléter le tableau, souligne Émilie Biland-Currier. Les agents estiment que les moyens humains et matériels mis à leur disposition pour exercer leurs missions sont insuffisants. Personnels de justice qui se partagent des greffiers et voient les dossiers s'annoncer sur les bureaux, agents hospitaliers qui courent après des machines... Chaque métier a bien sûr ses spécificités et ses problèmes propres. « Nous avons des tensions qui datent des années 1990. Impossible de faire nos soins correctement. Et rien n'est fait pour garder les infirmières », témoigne un soignant. « La charge de travail

est surdimensionnée et il semble qu'il n'y ait aucune volonté de combler le manque. Les heures supplémentaires non rémunérées et le nombre de dossiers traités en même temps semblent être une banalité et jamais pris en compte », dit un autre agent public.

Sans compter les « fracturations internes dans les services publics, avec des directions générales qui gèrent les effectifs de loin sans toujours connaître bien les métiers », dit Luc Rouban. Lequel cite aussi l'arrivée il y a une vingtaine d'années des nouvelles technologies, qui ont certes pu améliorer la productivité des agents, mais ont créé de la distance et une gestion confuse des carrières. Bureaucratie et autres reportings ont donné le sentiment aux agents qu'ils s'éloignaient de l'essence de leur métier. « Il faut avoir à l'esprit que les agents publics sont ceux qui mentionnent le plus le besoin que leur travail ait du sens », note Émilie Biland-Currier.

Afin de renforcer l'attractivité de la fonction publique, des réformes plus ou moins structurantes sont engagées. Elles sont censées agir sur tous les leviers de la gestion des ressources humaines : recrutement, diversité, formation, santé, gestion des carrières, retraites... « Si on veut rendre les services publics efficaces, il faut davantage s'intéresser à la vie des agents. Évidemment, cela passe par la fiche de paie. Mais il faut aussi appréhender tout ce qu'il y a autour », explique Stanislas Guerini. Le ministre travaille actuellement à une refonte dynamique des carrières, à installer les agents dans des bureaux plus agréables, et négocie avec les syndicats sur le télétravail. Il va aussi bientôt formuler des propositions pour que de jeunes policiers, professeurs ou soignants puissent plus facilement bénéficier de logements intermédiaires proches de leur lieu d'exercice. « Les crises que nous vivons viennent mettre fin à une époque de repli de la puissance publique. Il y a des tas de choses à inventer, notamment dans le contexte de la transition énergétique. Nous allons redéfinir l'action publique sur laquelle nous voulons vraiment investir. C'est aussi cela qui redonne aux agents le sentiment que leur travail a un sens », conclut-il. ■



FRANÇOIS BUDICHON/LE FIGARO

**Je veux que nous aidions les agents publics aux plus faibles revenus et qui travaillent sur les métiers les plus en tension à se loger**

STANISLAS GUERINI, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, À NANTES, LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

dent ces études et cette carrière », témoigne un enseignant dans cette enquête.

## L'emploi à vie ne fait plus recette

La rémunération est l'autre nerf de la guerre. Il y a trente ans, on acceptait un emploi moins bien payé que dans le privé parce qu'il était garanti à vie. Avec la montée du chômage, depuis cinquante ans, la fonction publique était un refuge contre la précarité. « Surtout dans la territoriale, qui a longtemps fait du recrutement social : des veuves, notamment après les guerres, des gens qui avaient des accidents de vie, etc. », rappelle Émilie Biland-Currier. Seulement, voilà, d'une part, le statut de contractuel s'est considérablement développé (ils sont 20% dans la fonction publique d'État), et surtout, de l'autre, les jeunes appréhendent le travail autrement. Non seulement le succès de la « start-up nation » leur a donné envie de prendre des risques et d'entreprendre, mais ils ne sont plus du tout dans l'état d'esprit, aujourd'hui, de rester dans le même poste toute leur vie. Au contraire, ils sont plutôt enclins à

vouloir multiplier les expériences. Dès lors, la stabilité de l'emploi offerte par le statut de fonctionnaire trouve nettement moins d'attrait à leurs yeux. Et une moindre rémunération ne se justifie plus. Aujourd'hui, 71,6% des jeunes interrogés par la CFDT estiment que leur rémunération est trop basse et 31,7% pensent qu'elle est tout juste correcte. Selon les derniers chiffres du gouvernement datant de 2020, le salaire net mensuel moyen d'un fonctionnaire atteint 2378 euros, un peu moins que la rémunération moyenne dans le privé (2518 euros). La fonction publique d'État, qui compte davantage de cadres, affiche un salaire moyen plus élevé (2639 euros) que la fonction publique hospitalière (2464 euros). Les fonctionnaires territoriaux sont moins bien lotis, avec un salaire qui dépasse à peine 2000 euros mensuels. Tout cela varie bien sûr fortement en fonction des catégories.

En juillet 2022, le gouvernement a mis fin à dix ans de gel de point d'indice pour les fonctionnaires, en les faisant bénéficier d'une augmentation générale de 3,5%. « La plus haute depuis treize ans »,

**3,5%**  
Hausse du point d'indice intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2022

**5,7 millions**  
d'agents publics

**50 000**  
emplois non pourvus dans la fonction publique



ce ». Car les concours n'avaient pas fait le plein. En mai 2022, avant même les oraux, le nombre de candidats admissibles aux écrits était inférieur, en maths, en allemand ou en lettres classiques, au nombre de postes proposés. À l'issue de la session de recrutement 2022, le taux de postes pourvus, au regard des postes ouverts, se situait à 83% pour les professeurs des écoles - avec des difficultés marquées dans les académies réputées difficiles de Créteil et de Versailles -, comme pour ceux du second degré. Contre 94% l'année précédente. À l'arrivée, quelque 4000 fonctionnaires manquaient à l'appel.

À la rentrée de septembre, Pap Ndiaye n'a cessé de temporer, répétant que les contractuels recrutés ne représentaient que 1% des professeurs de l'école primaire et 6,5% à 8% dans les collèges et lycées. Il n'empêche. La encore, la tendance s'installe. Et, fait nouveau, elle touche aussi le premier degré, où la désaffectation était jusqu'alors peu visible. Du côté des organisations syndicales, on dénonce, avec le recrutement de contractuels, une « casse » de la fonction publique. Dans le même temps, les enseignants fonctionnaires pointent de plus en plus, en cette période de pénurie, un systé-

**Des enseignants manifestent à Paris le 16 février 2023 pour dénoncer leur manque de perspectives.**  
FREDERIC SCHIEBER/HANS LUCAS VIA REUTERS

me de mutation et d'affectation rigide, qui, au-delà même des questions de rémunération, les détournent du métier. Dans l'Éducation nationale, il n'est pas rare qu'un étudiant passant son Capes à La Réunion soit affecté, en stage, en métropole, dans les académies de Créteil ou de Versailles. Quand il faut se battre pour accéder à celle de Rennes, la plus attractive de France. Pas de quoi donner envie de mettre un pied dans les méandres de la fonction publique, surtout dans un contexte de marché de l'emploi au beau fixe, où les jeunes ne caressent plus vraiment le rêve de la sécurité de l'emploi.

Tristan, 31 ans, est contractuel depuis maintenant deux ans. « J'ai suivi un master Meef, mais j'ai raté quatre fois le concours. Les épreuves écrites, c'est difficile pour moi. Je n'ai pas fait d'études littéraires », explique ce titulaire d'un DUT en informatique et électronique, qui, après une expérience professionnelle décevante dans ce secteur, est revenu à son « premier amour », l'histoire, et s'est lancé dans le professorat. Lassé de se casser les dents sur le concours, il a postulé en janvier 2021 comme contractuel dans l'académie de Reims. À l'issue d'un entretien de trente minutes, l'inspecteur a retenu sa candidature. Avant cela, le jeune homme avait travaillé six mois comme chauffeur livreur, puis commerçant itinérant, pour « s'acheter une voiture », la « condition nécessaire pour être contractuel ».

« On est là pour les distraire en les instruisant. Il faut qu'ils passent un bon moment », lâche-t-il, sans aucune ironie. Avec un temps plein (18h) et ses heures supplémentaires, il arrive à 2000 euros nets. Pour Tristan, issu d'un milieu modeste, le métier de prof reste « prestigieux », même s'il considère comme un peu aberrant de gagner un salaire proche d'un smic avec un bac+5. « Comme commerçant itinérant, un métier qui n'exige aucun diplôme, j'arrivais certains mois à 2300 euros. Je pense que, à la rentrée, on aura une augmentation importante. Le gouvernement l'a promis », espère-t-il.

## « On est là pour les distraire »

Un statut précaire, où ces personnels héritent des « restes » laissés par les titulaires, et enseignent généralement sur plusieurs établissements. La première année, Tristan n'a pris que douze heures, dans un collège difficile de Troyes, rémunéré 600 euros nets par mois. « Je me suis aperçu que les cours très généraux que j'avais eus à l'Inspé n'étaient pas réutilisables. Les premiers cours que j'ai donnés en quatrième étaient sans doute trop lourds pour le niveau de ce collège. Ça a été très difficile, raconte-t-il. Je ne savais rien de la gestion de classe. J'étais hésitant. Plusieurs

élèves me tenaient tête et je n'avais pas la répartie. »

Cette année, il est affecté sur trois collèges, l'un à Troyes, proche de chez lui, et deux autres, ruraux, à quarante minutes. Il a changé son approche. « Je sais que, si je fais un cours magistral d'une heure, ça ne marchera pas. Il faut des miniactivités. On est là pour les distraire en les instruisant. Il faut qu'ils passent un bon moment », lâche-t-il, sans aucune ironie. Avec un temps plein (18h) et ses heures supplémentaires, il arrive à 2000 euros nets. Pour Tristan, issu d'un milieu modeste, le métier de prof reste « prestigieux », même s'il considère comme un peu aberrant de gagner un salaire proche d'un smic avec un bac+5. « Comme commerçant itinérant, un métier qui n'exige aucun diplôme, j'arrivais certains mois à 2300 euros. Je pense que, à la rentrée, on aura une augmentation importante. Le gouvernement l'a promis », espère-t-il.

(\*) Le prénom a été modifié.



## DOSSIER

RÉALISÉ PAR ROUJA LAZAROVA

## Politiques publiques

# Protection de l'enfance : pourquoi le malaise persiste

### Réformes successives

Les drames des enfants de l'aide sociale à l'enfance se succèdent, parfois classés dans les faits divers des journaux ou suscitant des enquêtes approfondies. Malgré les réformes successives, pas toujours appliquées, la protection de l'enfance se porte mal.

### Inégalités territoriales

Les acteurs du secteur pointent les inégalités territoriales. La politique de la protection de l'enfance relevant des départements, chacun fait à sa manière, notamment avec les contrats jeune-majeur, mesure phare de la loi « Taquet » de 2022.

### Coopération défailante

Les départements sont confrontés à de nombreuses difficultés, comme le recrutement de personnel ou la dégradation des situations des familles. Ils attendent de l'Etat et de ses relais (Education nationale, ARS...) davantage de coopération.

**L**es révélations sur les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) défrayent régulièrement la chronique. La dernière enquête choc, diffusée sur M6 le 16 octobre 2022, « Familles d'accueil, hôtels sociaux : le nouveau scandale des enfants placés », dépeignait de façon crue des situations dramatiques vécues : prostitution dans les foyers, maltraitance en famille d'accueil, indifférence des services départementaux...

En 2021, « L'Enfant de personne » portait à l'écran le livre autobiographique de l'ancien enfant placé Lyes Louffok, « L'Enfer des foyers ». Mais c'est sans doute le film « Enfants placés, les sacrifiés de la République », diffusé mi-janvier 2019 sur France 3, qui a le plus marqué les esprits. Il a participé à plusieurs évolutions : le retour d'un secrétariat d'Etat, avec la nomination d'Adrien Taquet au poste, la mise en place d'une Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, et l'élaboration et l'adoption de la loi du 7 février 2022, dite « Taquet ».

### TAUX D'ENCADREMENT TROP FAIBLE

A ce jour, les avancées de cette loi sont maigres et les révélations choquantes continuent. Du côté des départements, dont dépend cette politique publique, on regrette un « ASE bashing » et l'absence d'enquêtes sur la bientraitance, les éducateurs engagés, les

réussites des parcours... D'autant que les difficultés sont nombreuses. Au premier chef, le recrutement des professionnels : « Nous avons un vrai problème. Nous lançons une campagne départementale, nous relayons la campagne nationale... » confie Nicolas Lacroix, président (LR) de la Haute-Marne. S'y ajoute un turn-over dans les services, qui ne participe pas à l'épanouissement de l'enfant. « En deux ans, on a changé trois fois d'éduc' », témoigne un tiers digne de confiance dans l'Ain (lire p.34). Des agents expliquent ce phénomène par des conditions de travail souvent liées à un taux d'encadrement des jeunes trop faible.

**Le turn-over dans les services ne participe pas à l'épanouissement de l'enfant.**

Enfin, les départements ne sont pas seuls à être impliqués dans la vie d'un enfant. L'Education nationale et les agences régionales de santé (ARS) doivent participer aux futurs comités départementaux de la protection de l'enfance, une mesure de la loi « Taquet ». Le décret d'application de cette mesure a été publié fin 2022. « En protection de l'enfance, le temps est long. Entre la loi, les décrets et leur mise en œuvre, il s'en écoule beaucoup », soupire Pierre Stecker, directeur général du nouveau groupement d'intérêt public (GIP) France Enfance protégée. ●





**Le contexte d'urgence  
est nourri par la lenteur  
de la mise en place des dispositifs**

ADOBESTOCK



## DOSSIER

PROTECTION DE L'ENFANCE :  
POURQUOI LE MALAISE PERSISTE

# Les grandes mesures de la loi « Taquet » peinent à s'imposer

**Mettre fin aux sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, améliorer la gouvernance... les ambitions de la loi de 2022 étaient nombreuses. Un an après, le bilan est très inégal.**

**P**reuve de la lenteur de la mise en œuvre des dispositifs liés à la protection de l'enfance, le « projet pour l'enfant » (\*), mesure importante de la loi du 5 mars 2007, n'existe pas dans tous les départements ou reste lettre morte une fois appliqué... Un an après l'adoption de la loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022, il est tôt pour tirer un bilan global. Mais on aurait pu imaginer plus de célérité au regard du contexte d'urgence dans lequel se trouve le secteur.

## 01 Mauvais point pour les contrats jeune-majeur

C'était une mesure phare de la loi : rendre obligatoire l'accompagnement des jeunes majeurs par les départements. Le décret sur le

contrat jeune-majeur (CJM), publié le 5 août, offre un résultat inégal. « Des départements appliquent la loi, d'autres peu ou pas du tout. Ou bien ils proposent des CJM "tièdes", de trois à six mois », note Pierre-Alain Sarthou, directeur général de la Convention nationale des associations de protection de l'enfance (C.nape). Le collectif d'anciens de l'ASE, Cause majeur!, est plus virulent. « Le constat est sombre », tranche Sophie Diehl, conseillère technique. Même si le collectif admet l'existence de « bons élèves », il estime que la loi n'est pas effective. Outre des contrats « tièdes », il dénonce la méconnaissance des obligations découlant de la loi et ses imprécisions.

Départements de France réclame aussi des clarifications législatives : trois départements ont été sanctionnés pour avoir refusé un CJM à des mineurs non accompagnés (MNA) qui faisaient l'objet d'une obligation de quitter le territoire (lire p.35). Une incompréhension pour ceux qui portent le projet d'insertion prévu dans le CJM.

**308 000 mineurs**

ont bénéficié, au 31 décembre 2020, d'une prestation ou d'une mesure dans le domaine de la protection de l'enfance - une baisse de 1,5 % par rapport à 2019. Parmi eux, 50,3 % ont été placés. 32 160 jeunes majeurs ont été suivis, enregistrant une augmentation de 30 % en un an, ce qui s'explique par les dispositifs liés à la crise sanitaire. En 2021, 11 315 personnes ont été déclarées « mineurs non accompagnés » (MNA). Elles étaient 9 524 en 2020, et 16 760 en 2019. Au 31 décembre 2021, le nombre de MNA pris en charge par les départements était de 19 893.

Sources : DNIPE et MMNA.

## 02 Les espoirs suscités par le parrainage

« La loi "Taquet" affirme le principe que tout enfant placé se voit proposer un parrainage. Derrière cela, il y a pour nous un travail sur le capital social de ces enfants », affirme Marc Chabant, directeur général de la Fondation Action enfance. Selon lui, le parrainage est une opportunité pour faire « vivre une vie la plus ordinaire possible » à ces enfants qui rencontrent de vraies difficultés relationnelles. « Leur montrer deux adultes amoureux ou prendre un apéritif en famille peut les aider », indique-t-il. Le parrainage participe à la désinstitutionnalisation des établissements, à leur ouverture sur l'extérieur. « Il faut prendre le risque de recruter des parrains, des marraines, vérifier leur honorabilité. Il faut y aller et en mesurer l'impact », poursuit Marc Chabant.

Le département des Yvelines a lancé un plan quinquennal visant à proposer à chacun de ses 2500 enfants placés un parrain ou une marraine. Il finance deux associations, Parrains par mille et Un enfant, une famille. « La plus grosse difficulté est le recrutement », insiste Sandra Lavantureux, directrice générale adjointe « enfance ». Mais elle y croit beaucoup, notamment comme une aide à l'orientation scolaire et professionnelle.

## 03 Gouvernance : où en est-on ?

Même si elle relève des départements, la protection de l'enfance est une politique publique partagée avec l'Etat et les associations. Ils sont tous les trois représentés au sein de collèges de dix membres du nouveau GIP France Enfance

### Un recul pour les mineurs non accompagnés

« Avec le passage obligatoire en préfecture et la généralisation du dispositif d'appui à l'évaluation de la minorité, la loi de 2022 a constitué un recul pour les mineurs non accompagnés [MNA] » assure Corentin Bailleul, chargé du plaidoyer à l'Unicef France. Selon lui, le fait de laisser ses empreintes dissuade beaucoup de mineurs de demander une protection.

Tout en resserrant le contrôle sur ces jeunes, la loi souhaite améliorer leur prise en charge en interdisant leur

placement à l'hôtel à l'horizon 2024. Mais le décret n'est toujours pas paru. « Il devrait préciser que, pendant la période transitoire, un jeune ne doit pas être hébergé à l'hôtel plus de deux mois, qu'il doit avoir fait l'objet d'une évaluation de sa vulnérabilité et être âgé de plus de 16 ans », précise Lucie Debove, directrice de l'aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis. Département très concerné par l'arrivée de MNA, il n'a pas attendu la loi pour travailler à la résorption de l'accueil hôtelier.



## DOSSIER

## QUESTIONS À...



C. TOUREAU/ORTIGIS

**PERRINE GOULET**, députée (Modem) de La Nièvre, présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants

### Quel bilan tirez-vous de la loi « Taquet » du 7 février 2022 ?

Je suis impatiente de lire le décret sur le non-hébergement des enfants à l'hôtel [encore en débat, ndlr]. Sinon, du côté des assistants familiaux, on attend bientôt une revalorisation du revenu. Certains aspects de la loi doivent rentrer dans les mœurs. Les départements ont du mal à respecter quelques-unes des dispositions, par exemple le traitement des cas complexes. Ces derniers doivent être discutés au sein des comités départementaux de la protection de l'enfance. Peu d'entre eux se portent candidats à l'expérimentation. Ce qui est dommage, parce qu'il faut vraiment des instances où tout le monde se met autour de la table, les départements, les agences régionales de santé, l'Éducation nationale... Car la réalité du terrain, ce sont les difficultés de prise en charge des enfants dont les troubles nécessitent un suivi sanitaire.

### La généralisation de la prise en charge des jeunes majeurs semble décevoir. Qu'en pensez-vous ?

Quand nous avons voté le texte, j'ai bien indiqué que cela n'allait pas. Ni les modalités ni la durée de ces prises en charge ne sont fixées...

### Quel rôle joue la délégation parlementaire aux droits des enfants que vous présidez ?

Créée en septembre 2022, elle se compose de 35 membres, les groupes politiques étant représentés au prorata de leur poids à l'Assemblée nationale. Nous nous réunissons deux fois par mois. Nous nous sommes saisis de la proposition de loi d'Isabelle Santiago visant à suspendre l'autorité parentale d'un conjoint coupable d'inceste ou de violences sur l'autre conjoint. Nous avons lancé une mission d'information sur la protection de l'enfance en outre-mer, qui doit rendre son rapport mi-mai.

protégée, créé en janvier 2023. « Au niveau national, le pilotage des politiques de protection de l'enfance doit passer par cette gouvernance tripartite », affirme Pierre Stecker, directeur général du GIP.

Au niveau local, des comités départementaux de la protection de l'enfance (CDPE) expérimentaux doivent réunir associations, départements, services de l'État (Éducation nationale, ARS, Justice...). Ils sont censés améliorer la gouvernance locale. Le décret d'application ayant été publié en décembre 2022, neuf départements ont candidaté pour l'expérimentation. Certains élus ou professionnels craignent cependant un effet « millefeuille », les départements étant déjà dotés de comités de pilotage des schémas départementaux de la protection de l'enfance, dont la composition est assez semblable à celle des CDPE. La Moselle, par exemple, ne se porte pas candidate. « Nous avons notre propre comité

de pilotage du schéma départemental, nous ne voyons pas l'intérêt de nous inscrire dans l'expérimentation », assume Marie-Louise Kuntz, vice-présidente déléguée à la protection de l'enfance.

## 04 La lutte contre la maltraitance encore floue

Certes, la loi « Taquet » a eu le mérite d'inscrire dans le marbre législatif une définition de la maltraitance, inspirée de la Démarche nationale de consensus pour un vocabulaire partagé de la maltraitance, menée en 2020. Mais les décrets prennent du retard. Les structures accueillant les enfants placés attendent des précisions sur le contenu du projet d'établissement et de service, et sur la création d'une autorité extérieure indépendante vers laquelle les jeunes pourront se tourner en cas de difficulté avec l'institution. La Cnape s'interroge sur l'articulation entre cette autorité extérieure et le recours à

une personne qualifiée déjà prévue par l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles. Pierre Stecker verrait bien, pour sa part, la création d'une instance s'inspirant du Défenseur des droits et du Défenseur des enfants.

L'un des enjeux, selon Marc Chabant, est le repérage de la maltraitance, qu'elle soit involontaire, fruit de la fatigue ou volontaire. « On doit tout formaliser, y compris les procédures à suivre lorsqu'un cas est constaté », poursuit-il. Et de s'interroger sur la façon de faire en sorte que les établissements ne deviennent pas « des boîtes noires ». Car l'enfermement et l'opacité engendrent de la maltraitance. Pierre-Alain Sarthou prévient : « Nous avons peu de visibilité sur les pratiques des départements. » La lutte contre la maltraitance commence juste. ●

(\*) Renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille.



## DOSSIER

PROTECTION DE L'ENFANCE :  
POURQUOI LE MALAISE PERSISTE

# L'enthousiasme des tiers dignes de confiance freiné par les obstacles administratifs

Ain 653 700 hab.

**Le département a conventionné avec une association pour développer les tiers dignes de confiance et les accueils durables bénévoles.**

Ils ont fait la route pour rejoindre Bourg-en-Bresse et le siège de l'association Les Enfants de bohème, qui les accueille et les accompagne. Sylvie, tante et tiers digne de confiance (TDC) de Gwendoline, 15 ans, arrivent toutes deux de Vernaison, à côté de Lyon. Sophie, elle, est venue seule de Neuville-sur-Ain. Elle est accueillante durable bénévole (ADB) de Florian, 13 ans. Elle l'a reçu en tant que famille d'accueil depuis ses 18 mois, mais elle a, entretemps, changé de métier: « Quelque chose n'était pas abouti avec ce gamin. Mais la transition est difficile. Ce n'est pas pareil, le rôle n'est plus le même. » Pour les enfants, cela change aussi d'avoir un adulte qui s'occupe d'eux sans être rémunéré.

## BOULEVERSEMENT DE VIE

Au total, ils sont cinq TDC et deux ADB venus partager leur expérience et sortir de leur isolement. Devenir TDC constitue un bouleversement de vie. « Je rentrais de vacances, il y avait les gendarmes devant chez moi et une assistante sociale. Ils m'ont demandé si je voulais accueillir mes deux petites-filles, j'ai réfléchi deux jours », relate Françoise, grand-mère et TDC depuis neuf ans de Manon (13 ans) et de Laura (14 ans).

« Le petit avait un problème d'endormissement, il ne savait pas faire les gestes les plus simples du quotidien, comme manger, il était

violent. Avant qu'on puisse profiter des enfants, il s'est écoulé du temps », confie David, TDC, avec son compagnon, Loïc, de leurs neveux de 2 et 8 ans depuis novembre 2020. Ils ont changé trois fois d'éducateur en deux ans. « A chaque fois, il faut tout recommencer », regrette-t-il.

Françoise se souvient: « Avant, j'étais dans le Val-d'Oise. En arrivant dans l'Ain, je ne trouvais pas d'éducateur. J'étais livrée à moi-même avec les deux petites. L'assistante sociale ne savait pas ce qu'était un TDC. L'aide du département était 50% inférieure à celle du Val-d'Oise. » Ici, le montant moyen mensuel alloué aux TDC est de 294 euros.

Les TDC se heurtent surtout à des complexités et des impasses administratives effrayantes. « Personne ne nous connaît, ni l'Éducation nationale ni la mairie... » déplore David. N'ayant pas l'autorité paren-

tales, les TDC n'ont la compétence que pour les actes usuels du quotidien. Pour tout autre besoin, telle la vaccination contre le Covid, ils doivent demander l'autorisation aux parents.

## UN FOYER, MAIS PAS FISCAL

« Même s'ils prennent en charge le quotidien de ces enfants, les TDC ne peuvent pas les rattacher à leur foyer fiscal. Il y a un vide juridique. C'est ainsi qu'un adolescent de 16 ans n'a pas pu avoir la garantie-jeunes », témoigne Bérangère Novel, responsable du service « enfance adoption » au département (lire ci-dessous). C'est à chacune de ces situations complexes que tente de répondre l'équipe opérationnelle de l'association: Eva Landry, juriste, Karène Ohana, assistante sociale, et Véronique Bertoglio, psychologue. Toutes trois issues de la protection de l'enfance. ●

## JURIDIQUE

Le tiers digne de confiance (TDC) a été introduit dès l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante, mais, depuis, la protection de l'enfance y recourt peu, concernant en moyenne 7% des enfants confiés. La loi « Taquet » réaffirme sa place: un TDC doit être systématiquement recherché dans l'entourage de l'enfant avant placement. L'accueil durable et bénévole (ADB) par un tiers est introduit par la loi du 14 mars 2016. Il est notamment adapté aux mineurs non accompagnés.

## TÉMOIGNAGE

### « La société civile méconnaît l'aide sociale à l'enfance »



S. RADANI/A. INDIA

**BÉRANGÈRE NOVEL**, responsable du service « enfance adoption »

« Nous avons saisi l'opportunité de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour signer une convention de deux ans avec Les Enfants de bohème, d'un montant global de 400 000 euros. Nous avons 80 enfants confiés à un tiers digne de confiance (TDC), sur 2 500 mesures de protection de l'enfance. Les TDC sont formés pendant un an afin de comprendre et de s'approprier le cadre légal dans lequel ils interviennent. Les travailleurs sociaux doivent impérativement se réinterroger sur les méthodes d'évaluation des potentiels TDC. Comment investiguer quand on a une famille élargie? Le développement de l'accueil durable et bénévole nécessite d'informer et de mobiliser la société civile. Mais celle-ci méconnaît, voire craint, l'aide sociale à l'enfance. Il n'y a que des scandales qui sortent! Nous devons faire preuve de pédagogie pour convaincre. »



## DOSSIER

## ANNE RAYNAUD

## « Notre système crée de la menace »

Médecin psychiatre et auteure d'ouvrages, elle a fondé le premier institut de la parentalité à Bordeaux, en 2017, puis à Paris, deux ans plus tard. Anne Raynaud évoque la théorie de l'attachement, à laquelle elle forme de nombreux acteurs de la protection de l'enfance.

### En quoi consiste la théorie de l'attachement ?

Cette théorie a émergé après-guerre, en Grande-Bretagne. Le pédopsychiatre John Bowlby travaille alors auprès des enfants des orphelinats et constate que, même lorsqu'ils ont des soins prodigués par des nourrices, ils ne vont pas bien, voire meurent. Le médecin comprend que pour survivre, les petits ont besoin de pouvoir compter sur quelqu'un de plus fort, de plus sage, en capacité de les réconforter. Lorsque l'on se sent en danger, ou tout simplement ignoré, on active le système d'attachement, un système d'alerte. Alors, toute notre énergie est mobilisée pour éteindre ce système d'attachement.

Beaucoup l'ignorent, mais celui-ci est relié à un autre système, celui de l'exploration. Il y a une corrélation, une compétition entre les deux. Comment va l'école? Comment vont mes copains? Qu'est-ce que je ressens? Cette exploration extérieure et intérieure est empêchée par l'activation du système d'attachement. Quand je me sens en danger, soit j'attaque, soit je fuis, soit je me fige.

### La protection de l'enfance prend-elle cette théorie en compte et depuis quand ?

En France, elle a été prise en compte à partir de 2016, avec la loi du 14 mars. Sa place s'est renforcée par le biais de la démarche du consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant menée par Marie-Paule Martin-Blachais, en 2017-2018. La loi du 7 février 2022 ne dit pas les choses clairement, mais elle affirme le principe que l'on

ne peut pas laisser un enfant seul. Quelle que soit la forme que cela prenne: tiers digne de confiance, parrain, marraine, mentor.

### Et sur le terrain ?

Les pays qui ont intégré la théorie de l'attachement, comme le Québec, ont moins de placements. En France, la protection de l'enfance hache les parcours.

Notre maillon faible est l'évaluation des compétences et des capacités des parents. On espère toujours qu'ils vont réussir. On attend. L'enfant reste confié, avec des audiences tous les deux ans devant des juges et dans des lieux



« Notre maillon faible est l'évaluation des compétences et des capacités des parents. On espère toujours qu'ils vont réussir. »

différents. Chez les enfants de la protection de l'enfance, le système d'alerte est activé en permanence. Ils attaquent ou se retirent, ce qui donne des cas complexes. Notre système crée de la menace. Cela ne va pas. On ne forme pas assez les assistants familiaux à décoder la façon dont l'enfant manifeste son besoin de sécurité. Le manque de formation abîme et les enfants et les professionnels, qui se sentent impuissants. Au sein de l'institut de la parentalité, nous formons à ces questions les acteurs de la petite enfance et de la protection de l'enfance, comme les juges, les avocats, les éducateurs, les référents... ●

## A LIRE

### Eclairage sur le placement

En France, Nicole et Antoine Guédeney ont approfondi la théorie de l'attachement dans leurs nombreux ouvrages. Ils explorent les questions de l'attachement dans le domaine du handicap, de l'adoption et, surtout, de la protection de l'enfance. Ils suggèrent des éclairages nouveaux sur le début du placement et la formation des familles d'accueil.

« L'Attachement: approche clinique et thérapeutique », Nicole et Antoine Guédeney, Susana Tereno, éd. Elsevier Masson, 2021.

### De nombreux mineurs à la rue

L'étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) de février 2023 révèle qu'un quart des mineurs non accompagnés dormait en centre d'hébergement ou dans la rue avant leur prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, fin 2017.

« Etudes et résultats », n° 1256, Drees, 2023. A lire sur: [bit.ly/3YESHT](https://bit.ly/3YESHT)

## SUR LEWEB

### Le Conseil d'Etat veille

Fin 2022, le Conseil d'Etat a sanctionné trois départements qui ne respectaient pas leur obligation de proposer des contrats jeune-majeur aux 18-21 ans ayant été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, dépourvus de ressources et en situation de vulnérabilité.

Essonne, 15 novembre 2022, req. n° 468365 : [bit.ly/3SKY98L](https://bit.ly/3SKY98L)  
Meurthe-et-Moselle, 28 novembre 2022, req. n° 468184 : [bit.ly/3Km6RL7](https://bit.ly/3Km6RL7)  
Ariège, 12 décembre 2022, req. n° 469133 : [bit.ly/3lpZoA7](https://bit.ly/3lpZoA7)

### la Gazette.fr

#### Pour aller plus loin

Mineurs non accompagnés :  
judiciariser le premier accueil  
[www.lagazette.fr/851040](https://www.lagazette.fr/851040)

Protection de l'enfance : les jeunes  
majeurs mieux accompagnés,  
malgré des difficultés  
[www.lagazette.fr/813154](https://www.lagazette.fr/813154)



## ÉDITORIAL

Françoise Verna

## Pinocchio

● La dernière couche sur le mille-feuille de mensonges confectionné par le gouvernement et Macron pour faire ingurgiter aux Français leur réforme des retraites, a été étalée par Olivier Véran.

Pas plus tard que mercredi, le porte-parole du gouvernement a déclaré à l'issue du conseil des ministres que « *mettre la France à l'arrêt serait laissé filer une crise que l'on pourrait encore éviter* ». On comprend Olivier Véran : la journée du 7 mars s'annonce massive chez les travailleurs, dont plus de 90% sont contre la retraite à 64 ans. Pour bien signifier que la fin du monde (le sien) est proche, il a ajouté que le blocage du pays reviendrait (tenez-vous aux branches) « *à prendre le risque d'une catastrophe écologique (...), à mettre en danger la santé de nos enfants* ». Ce délire à voix haute et en costume cravate témoigne en fait d'un vent de panique qui saisit la macronie à quelques jours d'une journée historique.

## Arnaques

Le gouvernement a pourtant tout fait pour justifier son projet jugé « *injuste* » et « *inutile* » par l'ensemble des syndicats, unis comme jamais depuis 30 ans. Il a usé jusqu'à la corde le mensonge de l'urgence, - « *c'est la réforme ou la faillite* » - pour justifier son coup de force en se servant d'un article obscur de la Constitution, le 47.1, afin de limiter le débat au Parlement, faisant ainsi obstruction à la démocratie.

Parmi les autres arnaques, la fable d'une pension minimale à 1 200 euros pour tous a, depuis, fait long feu.

Lorsque le mensonge sert à tel point de planche (pourrie) de salut, c'est que rien ne va.

Emmanuel Macron et son gouvernement devraient cesser de jouer les Pinocchio, entendre raison et écouter la colère qui s'exprime dans le pays. Au moment où leur texte mal ficelé et rejeté arrive au Sénat, écouter la France qui gronde relève du « bon sens » invoqué par Macron. Chiche ?

## Les cinq mystifications

## RETRAITES

**Alors que le texte sera débattu en séance publique au Sénat à partir d'aujourd'hui, dix jours après des débats houleux à l'Assemblée, retour et décryptage des contre-vérités du gouvernement.**

## 1. « Une réforme bénéfique pour les femmes »

Le ton a été donné le 28 janvier par la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative Marlène Schiappa : la réforme des retraites du gouvernement serait « *bénéfique pour les femmes* », affirme-t-elle sans ambages. Le ministre du Budget, Gabriel Attal, justifiait le 31 janvier, sur le plateau de TF1, qu'« *aujourd'hui, en moyenne, [les femmes] partent à la retraite après les hommes. Demain, après notre réforme, en moyenne, elles partiront avant* ».

Un biais n'est pourtant pas relevé par le ministre. Si les femmes partent en effet plus tard que les hommes, à 63,2 ans contre 62,7 ans en 2021, selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), cet écart tend à se réduire grâce à la hausse du taux d'activité des femmes, et cela sans réforme. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), la bascule est attendue pour les générations nées à partir de 1975, souligne le rapport du Conseil publié en septembre.

Cette dynamique pourrait être en revanche réduite par la réforme, comme le suggèrent l'étude d'impact et la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Le problème se pose notamment pour les femmes qui disposent de tous leurs trimestres au titre des naissances ou adoptions, dont le report de l'âge légal efface le bénéfice. Signe d'aveu des faiblesses du texte, le ministre du Travail s'est dit « *ouvert* » à « *améliorer* » la réforme sur la question, envisageant par exemple une « *surcote* » pour les trimestres perdus, sans en préciser le taux.

## 2. « Une pension de 1 200 euros minimum »

Mesure phare, la revalorisation des pensions les plus basses au montant de 1 200 euros bruts par mois (85% du Smic net) a suscité nombre d'interprétations hasardeuses et de rétropédalages de la part de la Macronie. « *On n'a jamais dit qu'on allait donner 1 200 euros à tout le monde* », lâche le 10 février le mi-

nistre délégué en charge des Relations avec le Parlement, Franck Riester; l'un des premiers à débunker l'idée « d'un plafond minimum » : « *On a toujours dit que ces 1 200 euros seraient pour les gens qui ont une carrière complète au Smic* ». Soit un « *un très petit nombre de personnes* », soulignait la veille une note de l'Institut des politiques publiques, bien inférieur aux premiers chiffres annoncés dans le plus grand flou artistique par le gouvernement. Le lièvre est levé par le député de l'Essonne Jérôme Guedj (PS), qui interpelle à ce sujet le ministre du travail le 17 février. Qui a dû réviser sa copie. Ou du moins préciser les chiffres : annoncée mi-février, l'estimation de 40 000 nouveaux retraités tous les ans qui verraient leur pension revalorisée à 1 200 euros par un relèvement du minimum contributif de 100 euros est diminuée de moitié voire d'un quart... « *de 10 000 à 20 000 par le seul fait de cette mesure* », répond Olivier Dussopt dans son courrier au député, soit entre 1,25 et 2,5% des retraités chaque année.

## 3. « Une réforme pour équilibrer les comptes »

Le 1<sup>er</sup> décembre, Elisabeth Borne exposait dans les colonnes du Parisien la nécessité d'une réforme justifiée par « *un déficit qui dépassera les 12 milliards d'euros en 2027 et continuera à se creuser si on ne fait rien* ». La faillite menace donc le système de retraites par répartition, selon la Première ministre. « *Si on ne fait rien, nous aurons plus de 100 milliards d'euros de dette supplémentaire pour notre système de retraite dans les dix prochaines années* ». Si le Conseil d'orientation des retraites (COR) mentionne une dégradation du déficit sur les 25 prochaines années, « *quels que soient la convention et le scénario retenus* », ces quelques dixièmes de points de PIB représentant « *de 10 à 12 milliards d'euros par an pour un système de retraite dont les dépenses annuelles totales sont d'environ 340 milliards d'euros* », n'ont rien « *d'insurmontable* », juge l'économiste Mickael Zemmour; pour qui « *les leviers ne manquent pas* », comme « *l'augmentation très modérée des cotisations sur les cinq à dix prochaines années* ».

## 4. « Une pénibilité mieux prise en compte »

« La clé » pour conjurer la pénibilité au travail ? Une meilleure politique de prévention, argue le gouvernement, fier des nouveaux outils prévus à cet effet dans la réforme, dont la création d'un fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU), abondé à hauteur d'un milliard d'euros sur



Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, s'entretient avec la Première ministre, Elisabeth Borne, lors d'une session de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale le 28 février. PHOTO AFP

les quatre années à venir du quinquennat, via le régime des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP), branche excédentaire de la Sécurité sociale. Et l'amélioration du compte professionnel de prévention (C2P) - anciennement dénommé Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), créé par François Hollande - pour « *mieux valoriser les droits de personnes exposées à la pénibilité* ».

Alors même que le dernier quinquennat avait déjà supprimé quatre facteurs de pénibilité sur dix, port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques, l'opposition fustige ces « *mesures d'adaptation* » jugées insuffisantes pour compenser l'usure provoquée par l'obligation pour les salariés de travailler deux années supplémentaires.

## 5. Derrière le « sauvetage », la capitalisation

Pour l'opposition, cette nouvelle réforme est le moyen

d'ouvrir la voie à la capitalisation, « *règne du chacun pour soi* », feint de fustiger Elisabeth Borne. Ce système, où chaque actif finance sa propre retraite, connaît pourtant un certain succès ces dernières années. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 14,3 millions de personnes ont souscrit à des produits de retraites complémentaires fin 2020, soit 4,5 millions de plus qu'il y a dix ans. De 219 milliards d'euros fin 2016, le montant total investi atteignait 280 milliards en mars 2022, soit une augmentation de près de 28%. Un modèle qu'avait souhaité faciliter Emmanuel Macron dès 2019 avec la loi Pacte, instaurant le Plan d'épargne retraite (PER) avec baisse d'impôt, qui comptait déjà à la mi-2022, plus de six millions d'adhérents, le double de l'objectif fixé pour l'année... La recette libérale a de beaux jours devant elle.

Benjamin Grinda



# ons du gouvernement

## Les douloureuses élucubrations d'Emmanuel Macron

**De l'imprévue retraite à points au recul de l'âge de départ, le président de la République a multiplié les revirements ces dernières années.**

Descendu dans l'arène avec la ferme intention de convaincre, ce week-end au salon de l'agriculture à Paris, le président de la République a surtout affiché sa fébrilité. Emmanuel Macron s'y est pris les pieds dans le tapis rouge, incapable de se faire entendre sur l'un des principaux axes de sa réforme, celui d'une pension minimale revalorisée à 1 200 euros.

Mardi, le ministre du Travail a d'ailleurs achevé le mythe, en reconnaissant au Sénat que la mesure ne concernerait que 10 à 20 000 Français... Les mensonges, les attermoissements, les contre-vérités portées par le gouvernement pour défendre ce projet (lire ci-contre) ne sont que la traduction de l'indiscernable posture d'Emmanuel Macron sur le sujet, depuis sa première élection en 2017.

En 2019, au moment de sortir du chapeau une réforme visant à instaurer « un système universel plus juste et plus solidaire dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits », le président



Les revirements et changements d'orientation d'Emmanuel Macron ont donné le ton d'une réforme aujourd'hui plus impopulaire que jamais. PHOTO AFP

marcheur jugeait l'option d'un recul de l'âge de départ « *hypocrite* ». Le fruit d'une posture politique, surtout face aux Républicains.

Cette réforme de la retraite à points avait finalement été adoptée au palais Bourbon par 49,3 en février 2020. Édouard Philippe, alors Premier ministre, avait face à lui une majorité très divisée. Mais en mars, le premier confinement avait définitivement enterré le projet.

Depuis, a expliqué Emmanuel Macron, le Covid, la dette géné-

rée par le « *quoi qu'il en coûte* » et les effets de la guerre en Ukraine ont changé la donne. Suffisamment pour justifier une réforme préconisant un départ à 65 ans.

« *Ouvert* » aux propositions des partenaires sociaux cet automne, le président estimait pourtant qu'il « *n'existe aucune hypothèse de travail où l'on peut s'arrêter à 63 ans à horizon de ce quinquennat* ». Trois mois plus tard, l'horizon a encore changé, avec un décalage progressif de l'âge de départ à la re-

traite de 63 ans en 2027 à 64 ans en 2030.

Cela servira à financer notre modèle social, nos écoles, nos hôpitaux, expliquait-il encore tout juste réélu. Mais là aussi, la vérité d'un jour n'est plus celle du lendemain. Désormais dans le dur, Élisabeth Borne et Olivier Dussopt promettent que « *pas un euro des cotisations retraites ne servira à financer autre chose que les retraites* ». À qui veut encore le croire.

Christophe Casanova

## « Voir le fonctionnement de la classe dominante »



**Monique Pinçon-Charlot, sociologue, participera à une discussion croisée avec Paul Pasquali et Alizée Delpierre à la librairie l'Hydre aux 100 têtes, dans le cadre des 40 ans des Éditions La Découverte, ce jeudi 2 mars à 19h.**

**La Marseillaise :** Pourquoi était-il important pour vous de participer à cet événement ?

**Monique Pinçon-Charlot :** C'est l'occasion de célébrer les 40 ans de la création des Éditions de la Découverte. Avec Michel [Pinçon, ndlr.], on y a publié de nombreux ouvrages, dont des best-sellers comme *Le Président des Riches* (2010), *La Violence des Riches* (2013) ou encore *Le président des ultra-riches* (2019). De plus, le fait de faire dialoguer trois sociologues avec des différences d'âges marquées est une situation très rare. Je pense qu'il y aura une approche complémentaire dans nos approches et de la cohérence dans les valeurs que l'on porte.

**Un échange avec les élèves du lycée Saint-Charles est prévu vendredi. Qu'en attendez-vous ?**

**M P-C :** C'est le professeur qui sera le maître des horloges, puisqu'il va préparer des questions avec les élèves. Vu la situation actuelle, il est possible qu'il y ait interrogations sur la réforme des

retraites. Mon intervention va porter sur la classe dominante, avec une approche en termes de classes sociales. J'ai toujours du plaisir à aller à la rencontre des lycéens, car c'est une transmission entre générations que je valorise beaucoup. En tant que sociologue, nous pouvons apporter des éclairages, des lunettes, pour aider à comprendre le monde.

**Quelle est votre vision de la société actuelle ?**

**M P-C :**

Je travaille actuellement sur le dérèglement climatique. Un sujet tout à fait gigantesque, car nous sommes à un rendez-vous historique pour la planète et nos sociétés. On parle de pollution, de pesticides, des incendies, mais certainement pas assez de la responsabilité des capitalistes dans le chaos climatique. En France, reculer l'âge de la retraite, alors que les conditions climatiques et les conditions de vie vont devenir de plus en plus difficiles, notamment pour les travailleurs manuels, est une vraie

injustice. Selon les calculs de l'Insee, il y a déjà une différence d'espérance de vie de treize ans entre un ouvrier et un cadre. Il faudrait au contraire revenir en arrière, avec les soixante ans de François Mitterrand.

**Est-ce que l'on accorde une place suffisante aux sciences sociales aujourd'hui ?**

**M P-C :** Elles sont plutôt malmenées et ont été rabaissées à de la ringardise idéologique. Ce que nous avons fait avec Michel était très impertinent et je ne suis pas sûre qu'aujourd'hui, il serait possible de poursuivre ce que nous avons engagé. On peut toujours travailler, secteur par secteur, mais l'analyse du fonctionnement de la classe sociale dominante dans son entièreté, en couvrant tous les champs (économique, politiques, culturels, sociaux), ne serait pas possible. Les financements ne seraient pas au rendez-vous. Pour reprendre la formule de Bourdieu : « *La sociologie est un sport de combat.* »

Adèle Guilluy



## ÉDITORIAL

Françoise Verna

## L'alternative

● L'objectif de la réforme Macron des retraites est connu. Contrairement au discours du chef de l'État et de son gouvernement, il ne s'agit pas de « sauver » notre système par répartition d'une supposée « faillite » à venir, mais de limiter la part du coût des retraites dans le PIB en allongeant l'âge légal de départ à 64 ans et en accélérant la durée de cotisations à 43 annuités dès 2027 au lieu de 2035. De l'ordre de 14 % des richesses produites, le coût des retraites est agité par les rares défenseurs de la réforme (ils se comptent sur les doigts d'une main : Macron, son gouvernement, la droite, le grand patronat), contre l'avis des travailleurs, des syndicats, de la gauche et de très nombreux économistes. Il est en effet insupportable pour les défenseurs du marché de consacrer autant d'argent, par le biais des cotisations, à payer des millions de gens à... ne rien faire.

## Choix de société

Ces obsédés du libéralisme maintiennent fermement leurs ceillères pour ne pas entendre les propositions sur le volet recettes. Or, cette bataille des retraites a le mérite de faire la clarté sur des choix de société antagonistes. Le premier, défendu par Macron et Cie, consiste à baisser les pensions et allonger le temps au travail pour assainir les comptes publics. Le second commande d'améliorer fortement un système basé sur la solidarité, en faisant contribuer de manière équitable les revenus du capital. En rendant effectif l'égalité femmes/hommes, en augmentant les salaires, en rétablissant les droits à une retraite anticipée pour les carrières pénibles et longues. Bref à remettre sur le métier l'idée novatrice qu'une alternative à l'injustice et à la brutalité du projet macroniste est non seulement crédible, mais nécessaire.

## Retraites : les moy

Si l'on en croit le gouvernement, il n'y a « pas d'alternative », à la réforme des retraites actuellement examinée au Parlement. Pourtant, le projet est plus rejeté que jamais. Un sondage YouGov pour le HuffPost publié jeudi 2 mars révèle que 71 % des Français se disent opposés au texte. Pire, 73 % d'entre eux seraient « défavorables » à la disposition centrale, le cœur même de la réforme : le report de l'âge de départ en retraite de 62 à 64 ans. Cette mesure, l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires, et FSU, s'y oppose avec ardeur depuis le premier jour de la mobilisation. Une autre voie est possible. Pensions, carrières longues ou hachées, âge de départ, pénibilité... Des contre-propositions sont sur la table, portées les représentants des huit centrales syndicales dans nos colonnes, en attendant la mobilisation du 7 mars prochain, qui s'annonce massive et historique.



## Carrière longue

« Une meilleure prise en compte »

Pour René Sale, du bureau de l'Union départementale FO 13, les carrières longues, qui aboutissent à un départ à la retraite anticipé, ne sont évidemment pas assez prises en compte à l'heure actuelle. Un constat qui va s'aggraver avec la réforme. Pour contrecarrer cela, FO a plusieurs propositions sur la table. Par exemple « la prise en compte des périodes de chômage dans une carrière, car le salarié n'est pas responsable de ces périodes ». Autre évidence pour le syndicat, « prendre en compte les années d'études ou l'inclusion de l'apprentissage dans le dispositif des carrières longues ».

Outre ces points, René Sale juge que cette question des carrières longues est

« à mettre en regard des statuts et des critères de pénibilité ». En clair, un départ anticipé ne dépend pas uniquement de l'âge d'entrée en activité. « Une infirmière pouvait partir à 57,5 ans avant le passage de la catégorie B en catégorie A. Maintenant, elles ont pris 7 ans de plus », explique-t-il. Autre lien entre carrière longue et statut, « les instituteurs, qui ont été remplacés par le corps des professeurs des écoles, alors qu'ils pouvaient partir à 57,5 ans ». Bref, l'idée est aussi de mettre sur la table un retour en force « des acquis sociaux » attaqués via une « renégociation par branche et secteur d'activité », et ainsi mieux reconnaître les parcours des travailleurs. A.B.



## Âge

« La retraite à 60 ans est un bon curseur »

Pour Olivier Pontone, de la coordination régionale Paca-Corse FNME-CGT, la retraite à 60 ans est une mesure de bon sens. Et ce, pour plusieurs raisons. « Dans la 6<sup>e</sup> puissance mondiale, on ne peut pas faire reposer le système de solidarité uniquement sur les salariés », expose-t-il, comme tacle sur le potentiel report de l'âge de départ à 64 ans. Il explique aussi que « les classes populaires ont une espérance de vie plus réduite et donc une retraite plus courte ». De fait, « à 64 ans, les salariés sont cassés, ils ne pourront plus profiter de leur retraite ». Ultime exemple de cette réalité « de terrain » : « le pire du pire, ce sont les égoutiers de Paris, qui ont 17 ans d'espérance de vie en moins ».

Face à ce phénomène, un départ à 60 ans « est un bon curseur », que la CGT porte de longue date, et qui est juste au regard « de l'évolution de l'âge de vie en bonne santé ». « Déjà en 2010 et le passage à 62 ans, on la revendiquait », rappelle Olivier Pontone. Selon lui, les points positifs de la mesure ne sont plus à prouver : « Les retraités participent à la vie de la société, ils ont un rôle important dans celle-ci. » Il pointe aussi leur place « au sein de la famille » et leur action « dans des associations ».

A.B.



## Rémunération

« Le montant de la retraite lié au montant du salaire »

Pour Caroline Chevé, secrétaire départementale de la FSU 13, une des alternatives passe par l'égalité salariale. « On part d'une idée très basique : le montant de la retraite est lié avant tout au montant du salaire », note la responsable syndicale. L'étude d'impact du gouvernement l'a prouvé : les femmes seront les grandes perdantes du projet gouvernemental. « Cette situation est ancienne, dure depuis longtemps et ne reçoit aucun traitement. Elle risque de s'aggraver avec le temps », poursuit Caroline Chevé. Selon l'intersyndicale, les femmes per-

çoivent des pensions de droit direct inférieures de 40 % à celles des hommes et sont deux fois plus nombreuses à travailler jusqu'à 67 ans (fin de la décote). Dans la fonction publique, « le statut est bien plus protecteur en termes d'inégalité entre les femmes et les hommes que le contrat ». Et, même si « les inégalités salariales sont nettement inférieures que dans le privé, elles ne sont pas inexistantes », souligne-t-elle, pointant des stratégies différenciées de rémunération qui creusent ces inégalités.

L.Pi.



# ens de faire autrement



PHOTO MEH



## Carrière hâchée

« Que les femmes ne soient pas les grandes perdantes »

Pour **Jean Innocenzi, secrétaire général de l'union varoise de la CFDT**, le constat est clair : « Cette retraite est injuste, plus particulièrement pour les femmes, avec un parcours professionnel qui est la plupart du temps hâché. »

Et pour cause, avec des parcours professionnels « décousus » entre la naissance des enfants et les « accidents de la vie (...) elles vont payer le prix d'une retraite qu'on rallonge de deux ans », regrette-t-il, alors qu'« on sait pertinemment qu'on a des femmes qui arrivent à l'âge légal de départ en retraite avec un parcours qui n'est pas complet au niveau des trimestres cotisés.

Forcément, cela fait des retraites réduites ».

Pour pallier l'injustice, pas de solution magique : « pour que les femmes ne soient pas les grandes perdantes, il faut déjà s'attaquer aux inégalités salariales », plaide Jean Innocenzi. Le responsable syndical varois pointe un différentiel de « 20 à 25 % sur le plan national ». Se basant sur les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR), il argue que « le déficit de 3 % du budget total des retraites qui se profile, serait rattrapé par cette inégalité qui serait compensée avec des cotisations supplémentaires ».

L.PI.



## Pension

« 2 000 euros minimum »

« On n'est pas bons sur les retraites minimales », regrette **Patrick Devaux, président de la CFTC de Vaucluse**. Face à la proposition du gouvernement d'une retraite à 1 200 euros pour une carrière au Smic, qui ne concernerait que 20 000 personnes confessaient Olivier Dussopt, il dénonce « des clopinettes ». « Il y a tout à revoir », assume le syndicaliste vauclusien. Il met en avant la situation des femmes, des agriculteurs, des artisans qui partent à la retraite avec seulement 800 euros de pension. Une situation anormale à ses yeux. Si au niveau national, la CFTC défend un montant minimal de 1 200 euros par mois, il assume qu'« avec 1 200 euros, on ne va pas loin, on va dans la précarité ».

Pour lui, « une retraite décente, c'est vivre normalement. À l'heure actuelle, c'est 1 800 ou 2 000 euros. Il faut trouver de l'argent, mais il y a des moyens de cotisation. » Une revendication qui rejoint celle de la CGT. Il confesse d'ailleurs que « il y a trois ans, je ne vous aurais pas parlé comme ça. » Y.S.



## Cadre

« Prendre en compte la charge mentale »

Pour **Daniel Petrucci, président de la CFE-CGC régionale**, un projet de réforme des retraites viable se doit de prendre en compte la pénibilité psychique. « C'est un combat qu'on mène depuis longtemps et qui est pour nous réhabilitaire dans la philosophie du dispositif actuel », insiste-t-il. Un point, qui n'est effectivement pas abordé par le gouvernement.

S'il ne nie pas – bien au contraire – la pénibilité physique dont souffrent de nombreux travailleurs, le syndicat des cadres alerte également sur la « charge mentale ». « Dans une société tertiaire comme la nôtre, il est aberrant que les souffrances psychiques au travail demeurent quelque chose que l'on se refuse de voir », argumente Daniel Petrucci pour la CFE-CGC. Il prend pour exemple les salariés du commerce, qui « au quotidien, des objectifs qu'ils se voient imposés, souvent inatteignables ». Mais aussi ceux qui dirigent des équipes, « lorsque toute la journée, toutes les semaines vous avez des contraintes organisationnelles et des objectifs qui vous sont imposés et qu'on vous dit "il faut faire plus", c'est de plus en plus difficile et lourd à supporter et notamment lorsqu'on approche de l'âge de la retraite », ajoute le président Provence-Alpes-Côte d'Azur du syndicat, qui rejette aussi le report de l'âge légal à 64 ans. L.PI.



## Cotisation

« Quelque chose à faire sur les recettes »

« Le gouvernement nous dit que la seule solution, c'est d'augmenter l'âge de départ. Nous, on dit qu'il y a d'autres solutions », défend **Rendi Dichri, secrétaire général de l'Unsa des Bouches-du-Rhône**. Le syndicaliste rappelle que le gel du point d'indice dans la fonction publique et la baisse des cotisations patronales ont asséché les recettes de la Sécurité sociale et pèsent sur les retraites. « On ne peut pas, d'un côté allumer l'incendie et, de l'autre, crier au feu ! » Alors, plutôt que de faire travailler deux ans de plus, « il y a quelque chose à

faire sur les recettes ». D'une part, il propose d'augmenter les cotisations patronales d'un point, de quoi apporter plusieurs milliards d'euros aux caisses de retraite. D'autre part, il défend – tout comme l'intersyndicale – des hausses de salaires et du traitement des fonctionnaires. « La revalorisation du point d'indice de 2022 n'est pas suffisante. Il en faut une nouvelle à hauteur de l'inflation », assume le secrétaire général de l'Unsa 13, qui réclame que le gouvernement fasse pression sur le patronat pour les salaires. Y.S.



## Pénibilité

« Un départ anticipé à partir de 55 ans »

Pour **Jérémy Caillé, délégué CGT de l'usine Eurengo de Sorgues**, « travailler jusqu'à 64 ans dans nos métiers, c'est... particulier », lâche-t-il. D'emblée il rappelle la revendication principale de la centrale, qui reste sur un âge légal de départ en retraite ramené à 60 ans. Pour les travailleurs qui ont des métiers pénibles, la CGT propose « un départ anticipé jusqu'à 5 ans de moins, donc à partir de 55 ans et un trimestre d'anticipation par année d'exposition », insiste Jérémy Caillé. Qui cite parmi les critères le travail de nuit, l'exposition aux produits chimiques et aux

matières dangereuses, mais aussi la prise en compte de ceux qui travaillent dans le « très froid » ou le « très chaud aussi ».

Sur cette thématique, dans son projet de loi de réforme des retraites, le gouvernement ne propose « rien ». Jérémy Caillé imagine le retour des régimes spéciaux – supprimés par les députés en première lecture – que lui décrit comme précurseurs : « Dès le départ, on a pris en compte la pénibilité ou la spécificité du travail, qui ont permis des départs plus anticipés à la retraite que ce qui existe aujourd'hui dans la loi. » L.PI.



## Annuité

« Une baisse à 37,5 »

Pour **Maxime Picard, secrétaire départemental Solidaires Finances Publiques 13**, « une baisse à 37,5 annuités va de pair avec un âge légal ramené à 60 ans », clame-t-il.

C'est l'une des revendications principales du syndicat : un coup d'arrêt à l'accélération de la mise en œuvre de la réforme Touraine, qui acte l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités. « L'argument qui consiste à dire que la durée de vie s'allonge donc la durée de travail aussi on le rejette farouchement », appuie Maxime Picard. En sa qualité d'agent des services publics, il insiste « l'argent, il y en a ». Dans une note, le syndicat chiffre notamment les « cadeaux fiscaux et aides publiques aux entreprises » qui s'élèveraient à « environ 160 milliards d'euros par an, près de 1/3 du budget de l'État, soit 3 fois plus qu'il y a 20 ans ». L.PI.



# Un démantèlement durable des lois sur le travail

**Le contexte de la guerre** donne l'occasion au gouvernement néolibéral ukrainien d'accélérer la mutation de la protection sociale des salarié·es qu'il a engagée avant 2022.

**DENYS GORBACH\***

\*Enseignant-chercheur, rattaché à Sciences Po-Paris, spécialiste des effets des politiques ukrainiennes sur les classes populaires.

**P**endant le printemps et l'été 2022, la guerre déclenchée par la Russie a privé 5 millions de personnes de leur emploi. D'après la Banque nationale d'Ukraine, le taux de chômage actuel est de 26 %, même en écartant des statistiques les millions de personnes qui ont quitté le pays et les centaines de milliers qui servent dans les forces armées. Et les salaires réels ont diminué de 16 % en 2022, selon la même source.

Les salarié·es bénéficiaient jusque-là de conditions plutôt protectrices, grâce à un cadre juridique et politique issu d'un code du travail datant de 1971. Le document a été profondément modifié pour l'adapter à l'économie capitaliste, mais il recèle toujours de nombreuses normes favorisant les employé·es et les syndicats en matière de licenciement, de congés payés et de prestations sociales, entre autres. Certes, le pouvoir des inspections du travail est limité et les normes contre la discrimination au travail sont insuffisantes, mais, en cas de violation du droit du travail, les employé·es peuvent valablement saisir la voie judiciaire : selon le juriste syndical Vitaliy Dudin, 80 % des décisions des tribunaux donnent raison aux plaignants.

La politique du gouvernement, au lendemain de l'invasion, a renversé la donne. La Fédération des employeurs d'Ukraine, principale organisation patronale, a interprété la situation nouvelle comme un cas de force majeure délivrant les employeurs de toute responsabilité concernant

les délais de paiement des salaires. Le gouvernement a livré sa position dans ce débat en suspendant les pouvoirs des inspections du travail le 13 mars : désormais, on peut se retrouver sans salaire ni organe spécialisé auprès duquel se plaindre. Et, dès le 15 mars, le Parlement ukrainien a fait passer la loi n° 2136 sur « l'organisation des relations de travail lors de la loi martiale », qui permet aux patrons de suspendre les contrats de travail en envoyant les salarié·es en congé non payé par décision unilatérale. Les conventions collectives peuvent également être suspendues : les grandes entreprises industrielles peuvent temporairement annuler leurs obligations concernant les primes, les prestations sociales, etc., et ce jusqu'à la fin de la guerre si la direction le décide.

Pour les personnes employées dans des infrastructures stratégiques (chemins de fer, énergie), la dégradation de la protection sociale est encore pire : leur temps de travail peut être prolongé jusqu'à 60 heures par semaine, et tous les congés annulés au-delà d'un minimum de 24 jours annuels. La loi simplifie également la procédure de licenciement dans tous les secteurs, même pour les membres d'un syndicat. Elle donne le droit de renvoyer tout·e salarié·e qui ne serait pas d'accord avec la détérioration de ses conditions de travail, et recommande à celui ou celle-ci d'exiger la compensation de ses salaires et primes perdus auprès... des dirigeants russes ! Une norme d'autant plus insultante qu'il n'a même pas été prévu de créer une commission gouvernementale pour

s'occuper des réparations russes après la guerre.

On pourrait cependant défendre de telles mesures : après tout, l'Ukraine fait face à une guerre totale, qui touche toute la population dans tous les aspects de la vie : pour la gagner, il faut s'adapter, surtout dans le domaine économique. Pourtant, on peut s'interroger sur la portée de la loi même de ce point de vue. De fait, le gouvernement semble avoir recyclé et adapté au contexte capitaliste actuel la rhétorique de la mobilisation économique générale et centralisée déclenchée par Staline durant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il n'existait pas d'entreprises privées en Ukraine. L'effort s'impose aux syndicats, mais les patrons ne sont pas concernés. Ainsi de la possible levée des protections spéciales pour les mères célibataires au travail : quelle est l'effectivité pour l'économie de guerre d'une telle mesure appliquée en ordre dispersé, au gré des entreprises ?

La même logique guide la loi n° 2434, qui complète la précédente pour les PME (70 % de la force de travail). Pendant la loi martiale, elle permet aux patrons de conclure des contrats de travail « simplifiés », hors cadre standard du code du travail, imposant des horaires décalés, des durées de travail prolongées, etc. Les personnels syndiqués peuvent être licenciés sans l'avis de leur syndicat. Ces dispositions raniment l'image populaire de l'économie mobilisée en 1941-1945, mais leur utilité concrète pour la résistance à l'invasion n'est guère convaincante.

## Des contrats « zéro heure »

D'autres réformes du droit du travail ne se cachent même pas derrière la rhétorique de mobilisation nationale. La loi n° 2352, adoptée par le Parlement le 1<sup>er</sup> juillet 2022, annule l'obligation de payer un salaire aux ouvriers mobilisés (puisque'ils sont payés par l'armée) et permet de licencier les personnes dont les entreprises ont été détruites par la guerre. Même les fonctionnaires doivent désormais accepter la dégradation de leurs conditions de travail ou bien partir. Et l'application de cette loi n'est pas limitée au





Tous les travailleurs, comme ici ceux du site de Tchernobyl, en 2019, sont touchés par les atteintes au droit du travail.

## Avec la refonte du code du travail, le licenciement deviendra plus facile, tout comme la retenue sur salaire.

temps de la guerre. C'est aussi le cas de celle du 18 juillet (n° 2421), sans doute le coup le plus dur pour les droits des travailleurs, qui légalise les contrats « zéro heure », le pire cauchemar des syndicalistes occidentaux. Désormais, jusqu'à 10 % du personnel d'une entreprise peut être employé sans aucune garantie de salaire à la fin du mois : la direction les sollicitera en fonction de ses besoins, et la rémunération sera calculée au prorata des heures effectivement travaillées.

Le contexte exceptionnel de guerre a ainsi facilité le passage de cette loi, alors qu'elle a été rédigée bien avant l'invasion, s'inscrivant dans l'offensive généralisée que mène le gouvernement Zelensky contre les syndicats et la protection sociale des salariés. Ce même été, il a décrété qu'un chômeur qui n'a pas trouvé de travail au bout de 30 jours devra accepter des propositions d'emploi au salaire minimum dans les travaux publics, faute de quoi il sera radié

de l'aide au chômage. Une néolibéralisation à la hongroise, totalement nouvelle pour l'Ukraine.

Enfin, le ministère de l'Économie a publié en août un projet de loi-cadre remplaçant l'intégralité du code du travail « soviétique » de 1971. Ce qui instituera un système beaucoup plus individualisé : il sera désormais possible d'introduire des « conventions collectives supplémentaires » sans droit de regard des syndicats. Le licenciement deviendra plus facile, tout comme la retenue sur salaire. Et exit les sections dédiées à la santé au travail, au droit syndical, aux dispositions spécifiques concernant les jeunes et les mères.

Cela ne surprendra pas ceux qui perçoivent Zelensky comme une marionnette des oligarques. Pourtant, leur pouvoir a beaucoup diminué en même temps que se multipliaient les initiatives anti-ouvrières. *A contrario*, une décennie avant l'avènement de Zelensky, le pouvoir oligarchique, alors à son apogée, a

systématiquement échoué dans ses tentatives de libéraliser le droit du travail. Ce paradoxe apparent peut s'expliquer par la culture politique du président et de son équipe. Représentants d'une classe entrepreneuriale plus modeste que celle des oligarques, ils désirent en finir avec les milliardaires, qu'ils voient encombrer l'économie, au même titre que les syndicats et la régulation « socialiste » encore partiellement en vigueur. Pour assurer le « progrès » économique, il suffirait de laisser la voie libre à l'initiative entrepreneuriale et à la bonne volonté d'« ouvriers loyaux ».

Comment réagissent les syndicats ? Leur réponse n'a pas été très forte jusqu'à présent. Habités aux pratiques non conflictuelles, ils réagissent par des initiatives isolées sans parvenir à développer de stratégie adaptée à la trajectoire néolibérale en cours de déploiement. Et le contexte de la guerre ajoute une difficulté supplémentaire. Mais, mal organisée, la classe ouvrière ukrainienne pourrait cependant compter à terme sur un allié inattendu : l'Union européenne (UE). Fustigée par la gauche occidentale comme une construction néolibérale, l'UE dispose cependant de seuils planchers pour les droits du travail, des standards qui constitueront un obstacle redoutable pour un gouvernement ukrainien qui se vante de porter des « valeurs européennes ». ●



EN LUTTE



### GRENOBLE À L'ARRÊT

À Grenoble, l'intersyndicale (FO, Unsa-Saps, CFE-CGC et CFDT) du réseau de transports en commun M'TAG se prépare pour le 7 mars. Celle-ci a appelé les agents à cesser le travail pour qu'aucun tramway ni bus ne circule ce jour-là.

### LICENCIEMENTS CHEZ BURTON

L'enseigne de prêt-à-porter a annoncé la fermeture de nombreux magasins et le licenciement d'environ 220 salariés. La CFTC dénonce une « casse sociale » et « l'absence d'indemnité supralégale » décidée par l'actionnaire Thierry Le Guénic.

### GRÈVE À L'EHPAD

Les soignants de l'Ehpad le Jardin de l'alouette, à Pessac (Gironde), sont en grève depuis le 16 février. Éreintés par le nombre de patients dont ils ont la charge, ils réclament de nouvelles embauches pour résorber le sous-effectif de l'établissement.

# Un hold-up à 1 milliard d'euros



**RETRAITES** Le projet de réforme prévoit un siphonnage en règle de la branche accidents du travail-maladies professionnelles, au grand dam des syndicats et des professionnels du secteur.



En diminuant les cotisations de la branche accidents du travail de la Sécu, le gouvernement fait un cadeau, notamment, aux entreprises de la construction. LAHÈNE ABIB/DIVERGENCE

L'affaire est passée presque inaperçue dans le grand tumulte des dernières semaines, mais mérite d'être racontée. Il s'agit du siphonnage de la branche indemnisant les victimes d'accidents du travail, ce qui entre en contradiction flagrante avec le discours gouvernemental sur la prise en compte de la pénibilité. Commençons par le début. Pour tenter de rendre socialement acceptable le recul de l'âge légal, le gouvernement a prévu un certain nombre de contreparties, parmi lesquelles la revalorisation des petites pensions. Pour financer ces oboles, il augmenterait le taux de cotisations vieillesse acquittées par les employeurs. En 2024, cette hausse devrait drainer 800 millions d'euros dans les caisses de l'État, selon l'étude d'impact gouvernementale. Mais, comme il n'est pas question de s'attirer les foudres patronales, une ristourne d'ampleur équivalente va être accordée aux chefs d'entreprise : le montant des cotisations qu'ils versent à la branche AT-MP (accidents du travail-maladies professionnelles) doit baisser du même montant.

Gérée par les syndicats et le patronat, cette branche de la Sécu remplit plusieurs missions, comme la prévention des « risques » professionnels, ou encore l'indemnisation et l'accompagnement des victimes d'accidents et de maladies liées au travail, etc. En découvrant ce jeu de bonneteau, les syndicalistes ont manqué de s'étrangler. « Pour

nous, la baisse des cotisations est une ligne rouge, prévient Mireille Dispot, négociatrice de la branche pour la CFE-CGC. Le gouvernement remet en cause la logique du système, qui consiste à pénaliser les entreprises les moins vertueuses en matière de risques professionnels. Avec sa mesure, il offre un cadeau à toutes les entreprises : celles qui connaissent des taux d'accidents mortels importants en profiteront autant que les autres. »

### SURCÔÛT DE 2,1 MILLIARDS POUR L'ASSURANCE-MALADIE

Pour justifier la ponction, l'exécutif s'abrite derrière les excédents générés par la branche (environ 2 milliards d'euros par an). Le problème, c'est que ce « trésor de guerre » s'explique par une très mauvaise raison : en sous-déclarant les accidents du travail et les maladies professionnelles, les employeurs permettent certes à la branche de réaliser des économies, mais au détriment de l'assurance-maladie, qui doit indemniser les travailleurs à sa place. Le surcoût représenterait jusqu'à 2,1 milliards d'euros par an pour cette dernière. « En puisant dans nos

excédents, le gouvernement légitime en quelque sorte la sous-déclaration des accidents du travail, assène Jérôme Vivenza, en charge de la santé au travail à la CGT. Il acte le fait que cette situation va perdurer. »

Le siphonnage des caisses ne se limite pas à une baisse de cotisations. L'exécutif entend aussi mettre la branche à contribution pour abonder un fonds d'investissement, destiné à mener des actions de prévention en matière de pénibilité. En pratique, la branche y injectera 200 millions d'euros par an. « Entre la baisse de cotisations et le financement du fonds, on arrive à une facture de 1 milliard d'euros par an », peste Éric Gautron, secrétaire confédéral FO.

Intéressons-nous à ce fonds d'investissement, dont l'ambition semble louable. Il devra mener diverses actions (sensibilisation, aménagement de postes, etc.) en direction de travailleurs exposés à trois facteurs de pénibilité : ports de charges lourdes, postures pénibles et vibrations mécaniques. Ces salariés sont justement ceux qui ont été laissés sur le carreau par le précédent





**Mardi 28 février** Les salariés de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire seront en grève à l'appel de l'intersyndicale CFDT, CFE-CGC et CGT contre la disparition

de leur structure annoncée par le gouvernement.

**Mardi 7 mars** Au lendemain du retour des vacances scolaires, l'intersyndicale souhaite « durcir le mouvement (contre la réforme

des retraites) en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs ». Des grèves reconductibles sont envisagées dans les transports, l'éducation...

**Mercredi 8 mars** « L'intersyndicale se saisira de la Journée internationale

des droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes », a-t-elle annoncé. Des actions ciblées auront lieu.

quinquennat. En décembre 2017, le gouvernement d'Édouard Philippe a décidé de vider de sa substance le « compte pénibilité » (C2P), un dispositif décrié par le patronat qui vise à permettre à des travailleurs exerçant des métiers pénibles de partir plus tôt à la retraite. Quatre facteurs de pénibilité ont donc été éjectés du C2P : les trois cités plus haut, et un quatrième, l'exposition à des agents chimiques dangereux. Cela n'a rien d'anecdotique. Selon les estimations de la Dares, 225 000 travailleurs étaient potentiellement éligibles au quatrième facteur... « Ces salariés ne sont concernés ni par le C2P ni par le fonds, pointe Marion Del Sol, professeure de droit privé et spécialiste de santé au travail. C'est un véritable angle mort de la politique gouvernementale, alors même que l'exposition aux produits chimiques est liée à un certain nombre de cancers. »

#### DES ORGANISMES À LA MAIN DU PATRONAT ?

Le fonctionnement du fonds est nimbé de mystère, mais suscite des inquiétudes. Déjà, il risque de doubler avec des dispositifs existants. « La branche AT-MP a précisément pour vocation de prendre en charge la prévention de l'ensemble des risques, rappelle Marion Del Sol. Avec la création de ce fonds, on ajoute une structure supplémentaire. »

**« En puisant dans les excédents, le gouvernement légitime la sous-déclaration des accidents du travail. »**

JÉRÔME VIVENZA, CGT

Autre inquiétude, celle de voir des dizaines de millions d'euros distribués par le fonds à des entreprises, en toute opacité. « Le fonds doit notamment alimenter des organismes de prévention et de formation créés par les branches profession-

nelles, précise Serge Journoud (CGT), qui siège au sein de la commission AT-MP de l'assurance-maladie. Il y a un risque que ces organismes soient à la main du patronat, puisque rien ne précise dans le texte qu'ils seront paritaires. Le pire, c'est que ces missions sont déjà assumées par les Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) : c'est un moyen de les contourner. »

La remarque est légitime : pourquoi inventer une structure supplémentaire, alors qu'il suffirait de commencer par fournir des moyens dignes de ce nom à celles qui existent déjà ? Les Carsat contrôlent les entreprises, pour s'assurer qu'elles n'exposent pas leurs salariés à des risques professionnels excessifs. « Nous disposons d'un pouvoir de sanction, explique une contrôleuse, sous couvert d'anonymat. Par exemple, si un patron de garage expose ses salariés à des fumées de diesel toute la journée, nous pouvons lui enjoindre d'installer des aspirateurs pour la fumée. Et en cas de refus, on peut décider de majorer son taux de cotisation à la branche AT-MP. »

On imagine que les chefs d'entreprise ne portent pas dans leur cœur ces empêcheurs de tourner en rond. Cela tombe bien : selon les chiffres que nous a transmis l'assurance-maladie, on ne dénombre que 840 ingénieurs et contrôleurs de sécurité, environ, sur tout le territoire... Ce qui ne pèse pas lourd, dans un pays comptant près de 2 millions d'entreprises. ■

CYPRIEN BOGANDA

## Le retour du régime universel, une nouvelle bombe à retardement ?

Un amendement de la majorité pourrait relancer un débat houleux autour de la fin des régimes spéciaux et de la convergence entre le public et le privé.

**C'**est un amendement minuscule qui pourrait faire beaucoup de bruit. Après l'Assemblée nationale, le Sénat va démarrer l'examen du projet de réforme des retraites, à partir du 2 mars. Les sénateurs devront se pencher, notamment, sur l'article 1 bis, ainsi rédigé : « Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité, les conditions et le calendrier de mise en œuvre d'un système universel de retraite faisant converger les différents régimes et intégrant les paramètres de la réforme prévue par la présente loi. »

Ces quelques lignes n'ont rien d'anodin pour deux raisons : la référence à un système « universel », notion fourre-tout mais potentiellement explosive ; la personnalité de leur auteur, Marc Ferracci. Député Renaissance, brillant techno et social-libéral convaincu, ce dernier est un intime du chef de l'État, qui l'écoute avec attention.

Qu'avait donc en tête Marc Ferracci lorsqu'il a déposé son amendement, adopté le 10 février par l'Assemblée ? Rien de clivant, jure-t-il à l'Humanité :

« Cela figure dans le programme du président de la République, même si c'est passé quasiment inaperçu. Notre système se caractérise par une diversité de régimes, qui est facteur de complexité. Mon but est d'apporter de la simplification au bénéfice des travailleurs. »

C'est souvent sous couvert de « simplification » que se mènent les réformes les plus libérales... Le « rapport » réclamé par l'amendement pourrait-il être le prélude à un nouveau débat sur la retraite par points, qui avait enflammé le pays en 2019-2020 ? Pas sûr : on imagine mal Emmanuel Macron relancer à l'identique un chantier aussi titanesque quelques mois après avoir mis les Français dans la rue.

#### UN CASUS BELLI POUR LES SYNDICATS

En revanche, l'amendement pourrait ouvrir la voie à deux options : la disparition des trois derniers régimes spéciaux (Opéra de Paris, Comédie-Française et marins pêcheurs), épargnés par l'actuelle réforme ; et la convergence du secteur public et du secteur privé. Sur les régimes spéciaux, le député macroniste ne ferme pas la porte : « Toutes les options doivent être sur la table. Si on va

au bout de la logique de la convergence, cela devrait concerner aussi ces trois régimes. Mais, très sincèrement, ce n'est pas un enjeu central : ces régimes concernent très peu de monde. »

Quant à la convergence du public et du privé, ce serait un casse-tête : aujourd'hui, le calcul de la retraite se fonde sur les 25 meilleures années dans le secteur privé et les six derniers mois pour le public. Un alignement du public sur le privé pourrait constituer un casus belli pour les syndicats. « Il y a au moins deux catégories de fonctionnaires qui seraient les grands perdants, explique Régis Mezzasalma, chargé des retraites à la CGT. Les moins bien payés perdraient les avantages du minimum de retraite garanti de la fonction publique. Quant aux agents qui bénéficient d'une carrière ascendante et terminent avec des salaires bien plus élevés, ils seraient désavantagés par un calcul des pensions sur les 25 meilleures années. » Tout en prudence, pour Marc Ferracci : une convergence « ne peut se faire que si l'on préserve l'équité du système et qu'il n'y a pas de perdants ». Cela semble peu probable... ■ **Cy. B.**

## APOSTROPHE Macron et le nivellement par le bas

Le moins-disant social, Emmanuel Macron en a fait son projet politique. Ce week-end, dans les allées du Salon de l'agriculture, le chef de l'État a assumé ses funestes desseins pour les travailleurs, réaffirmant que sa réforme des retraites – parce qu'elle supprime la plupart des régimes spéciaux – était « un élément de justice ». Une

« justice » qu'on appelle plus souvent « nivellement par le bas » dans le langage non macronien, comme l'ont compris les 70 % des Français opposés à cette réforme. Le président de la République en a profité pour détailler son modèle social rêvé : des Français au turbin plus longtemps et tout le temps. « Quand vous parlez à un éleveur qui ne sait pas ce qu'est un

jour férié, un samedi ou un dimanche où il peut se reposer, il trouve ça juste. (...) C'est ce qu'il faut pour le pays », a-t-il osé. Il a néanmoins omis de rapprocher son analyse bancaire d'une statistique implacable sur les conséquences de ces conditions de travail : d'après la Mutualité sociale agricole, près de deux agriculteurs se suicident chaque jour. ■

EMILIO MESLET



## Décryptage JURIDIQUE

### Santé publique

## Un nouvel outil pour lutter contre l'obésité infantile

Le dispositif «Mission: retrouve ton cap» est généralisé et permet la prise en charge des enfants en surpoids.

Un enfant d'âge scolaire sur trois est en surpoids ou obèse et les disparités sociales de ce phénomène sont nettes. Il a des conséquences physiques et psychologiques, et amplifie le risque de plusieurs maladies non transmissibles. Sa prévalence a progressé à la suite du confinement.

### 01 Généralisation

Expérimenté pendant deux ans dans le Nord-Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis et La Réunion, le programme «Mission: retrouve ton cap» est généralisé par l'article 77 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2022. Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les centres de santé conventionnés et référencés (CDS) volontaires organisent un parcours pluridisciplinaire, soumis à prescription médicale, en vue d'accompagner les enfants de 3 à 12 ans présentant des facteurs de risque d'obésité, en surpoids ou obèses. Le but est d'améliorer leur suivi et de les assister de façon précoce et adaptée. Ce dispositif est pris en charge à 100% par l'assurance maladie sans avance de frais pour la famille.

### 02 Point d'entrée

L'enfant est repéré et orienté dans le dispositif par le médecin qui le suit, un généraliste, un pédiatre, un médecin de protection maternelle et infantile ou un médecin scolaire. Celui-ci prescrit sa prise en charge et la renouvelle si besoin, grâce aux comptes rendus réguliers qu'il reçoit des professionnels de santé et psychologues de la CDS ou MSP vers laquelle l'enfant a été guidé. Les critères d'alerte sont le surpoids ou une obésité commune non compliquée, un rebond d'adiposité précoce, une ascension continue de la

courbe de corpulence depuis la naissance ou un changement rapide de courbe vers le haut sur cette courbe.

La Haute Autorité de santé préconise d'orienter les enfants présentant une obésité plus sévère ou complexe vers un accompagnement adapté, centres spécialisés d'obésité, réseaux territoriaux, structures spécialisées, etc., selon les ressources disponibles sur le territoire.

### 03 Prise en charge

Le parcours comprend des entretiens approfondis, notamment pour le bilan d'activité physique et le bilan diététique initial, et une ou plusieurs séquences de séances de suivi diététique et/ou psychologique. La prise en charge consiste en un accompagnement nutritionnel et/ou psychologique dans une approche personnalisée et multidimensionnelle. L'accompagnement nutritionnel vise un changement durable des habitudes alimentaires de l'enfant et de sa famille, l'augmentation de l'activité physique et la réduction de la sédentarité, notamment du temps devant les écrans.

L'objectif du suivi psychologique est d'accompagner l'enfant et son entourage dans les changements proposés. Il prend en compte les connaissances, les représentations, les croyances et les ressentis de l'enfant et de sa famille et permet le renforcement de la motivation, le soutien et la déculpabilisation de l'enfant et de sa famille.

### 04 Structures

Les MSP et les CDS coordonnent le dispositif, notamment les liens entre les médecins ayant orienté les enfants et les professionnels de santé intervenant dans le parcours. Elles doivent être en mesure de proposer l'accès à des professionnels diplômés, salariés ou vacataires, ayant idéalement une expérience de la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant, à des horaires

compatibles avec la disponibilité de l'enfant et de son entourage ainsi qu'une liste d'adresses ou d'associations permettant à l'enfant de pratiquer une activité physique, notamment de loisir.

Elles doivent recueillir les données d'activité sur une plateforme en ligne, notamment pour suivre, par patient, le détail des forfaits réalisés: les «forfaits bilans» puis les «forfaits séquence de séances de suivi», financés par l'assurance maladie à hauteur respectivement de 80 euros par enfant (88 euros en outre-mer) et de 110 euros par enfant (121 euros en outre-mer).

Les MSP et les CDS intégrés dans le parcours «Mission: retrouve ton cap» bénéficient d'une valorisation dans le cadre de leur accord conventionnel interprofessionnel MSP et de l'accord national CDS. La rémunération des professionnels est assurée par la structure dans le cadre du contrat de travail ou de vacation. Le taux horaire de la vacation est de 37 euros brut.

### 05 Référencement

Les structures souhaitant mettre en œuvre le dispositif «Mission: retrouve ton cap» doivent se conformer à l'arrêté du 14 novembre 2022 et se référencer auprès de leur caisse d'assurance maladie de rattachement. En cas de non-conformité au cahier des charges, la caisse d'assurance maladie et la structure cherchent une solution amiable. A défaut, la caisse d'assurance maladie peut déréférencer la structure. En cas de désaccord persistant, les voies de recours sont ouvertes auprès de la commission de recours amiable de la caisse en précontentieux puis du pôle social du tribunal judiciaire territorialement compétent. ●

Nathalie Levray

#### RÉFÉRENCE

Arrêté du 14 novembre 2022.



La Gazette.fr

Retrouvez nos fiches juridiques

[www.lagazette.fr/rubriques/fiches-de-droit-pratique](http://www.lagazette.fr/rubriques/fiches-de-droit-pratique)